VENDREDI 19 JANVIER 2024 - TERRES DE BOURGOGNE - N° 1766
Abonnement annuel : 120 € - le numéro : 2,40 € - ISSN 1969-8232
www.agribourgogne.fr
contact@terres-de-bourgogne.net

Terres de Bourgogne



Dijon Céréales, miroir d'une agriculture qui change



En présentant, le 15 janvier, ses objectifs pour 2024, la coopérative Dijon Céréales a mis en avant des axes de travail qui traduisent la prise en compte des évolutions profondes de l'agriculture. Production de biogaz avec Sécalia (photo), développement de projets agro-énergétiques, déploiement d'une stratégie agroalimentaire, essais de nouvelles cultures, structuration d'un écosystème ancré dans son territoire… Autant de secteurs qui nourrissent la vocation première de la coopérative : apporter de la valorisation au travail de ses adhérents.

PAGE 6



P.07
ACTUALITÉS
Terres de l'Yonne // Vers l'installation d'un cabinet vétérinaire ?



P.12
PRODUCTIONS
Cultures // Formation : Les insectes, on en parle ?



Altec

P.16
DOSSIER
Machinisme // Paillage et distribution des aliments





// SOMMAIRE

ACTUALITÉ // DÉPARTEMENTS

.04 CANTONALES FDSEA DANS L'YONNE : LE TOUR DE L'ACTU ET DES RÉGLEMENTATIONS

.05 INSTALLATION : *« NOUS ALLONS FINIR À POIL »*

.06 CHAMBRE D'AGRICULTURE DE CÔTE D'OR : COMME LE VEUT LA TRADITION

.07 EPL DES TERRES DE L'YONNE : VERS L'INSTALLATION D'UN CABINET VÉTÉRINAIRE À PROXIMITÉ DU SITE ?

.08 CHAMBRE D'AGRICULTURE DE L'YONNE : PLOA, FILIÈRE BIO, AGRIVOLTAÏSME… LES GRANDS SUJETS ACTUELS

.09 NOUVELLE ANNÉE : QU'ATTENDRE DE 2024 ?

ACTUALITÉ // RÉGION // FRANCE

.10 CÉRÉALES ET OLÉOPROTÉAGINEUX : STABILITÉ SUR LE FRONT DES GRANDES EXPLOITATIONS

.11 REVENU AGRICOLE : UNE TENDANCE À LA BAISSE EN 2023

PRODUCTIONS // CULTURES

.12 SOLS : DEUX JOURNÉES D'INNOVATIONS SUR LES SOLS FERTILES

PRODUCTIONS // ÉLEVAGE

.13 STATION CHAROLAISE : LA MFR ASM EN MODE GÉNÉTIQUE

PRODUCTIONS // VIGNE

.14 EMPLOI : NE RATEZ PAS LE FORUM DES MÉTIERS VIGNE ET VIN

PRODUCTIONS // DIVERSIFICATION

.15 MARAÎCHAGE : S'ADAPTER ENCORE ET TOUJOURS

DOSSIER // MACHINISME

.16 SPÉCIAL DISTRIBUTION DES ALIMENTS

RURALITÉ // TERRITOIRES

.19 OVINPIADES : UN DÉFI IMPORTANT

.20 JUGEMENT DE BÉTAIL DES JA DE CHÂTEAU-CHINON : ÊTRE ENTENDU

SERVICES

.21 TABLEAU DE BORD *(LES FORMATIONS, L'AGENDA PRO'…)*

.22 COURS & MARCHÉS *(COTATIONS BOVINS, OVINS-CAPRINS…)*

.24 PETITES ANNONCES

.26 ANNONCES LÉGALES

MAGAZINE // LOISIRS

.31 SAINT-VINCENT TOURNANTE 2024 : SOUS LE SIGNE DES ARTS



// LE DESSIN

// EN BREF

PLOA Le projet de loi présenté en Conseil des ministres le 24 janvier

À l'occasion de ses vœux à la profession agricole le 15 janvier, le ministre de l'Agriculture Marc Fesneau a annoncé que le projet de loi d'orientation et d'avenir (LOA) sera présenté à l'occasion de *« l'un des deux prochains »* Conseils des ministres, *« sans doute »*. Il s'agira de celui du 24 janvier, a précisé son cabinet. Le texte devait être examiné par le Conseil d'État jusqu'en fin de semaine dernière. Après sa présentation en Conseil des ministres, il devrait être soumis au Parlement juste après le Salon de l'agriculture, d'abord au Sénat en mars, puis à l'Assemblée nationale autour de mai-juin, avait-on appris la semaine dernière d'une source proche du ministre de l'Agriculture. La promulgation de la loi pourrait donc intervenir juste avant les élections européennes, début juin – possible moment d'instabilité pour le gouvernement. Le dernier projet de texte qu'avait pu consulter Agra Presse mi-décembre incluait finalement un diagnostic d'exploitation, notamment des sols. Exit, en revanche, les mesures de soutien aux projets de stockage de l'eau, tout comme l'inscription de l'objectif de souveraineté en préambule du Code rural. À l'occasion de ses vœux à la presse, le président de la FNSEA a considéré qu'il ne s'agissait plus d'une *« loi d'orientation agricole »*, mais plutôt d'une simple loi dédiée à l'installation et à la transmission.

Écophyto 2030 Le Conseil national de la biodiversité veut aller plus loin en zone de captage

Dans un avis publié le 11 janvier sur le projet de nouvelle stratégie de réduction de l'usage des pesticides (Ecophyto), le Conseil national de la biodiversité (CNB) propose d'aller plus loin dans les mesures de protection des captages d'eau potable proposées par le gouvernement. Financièrement, le CNB s'accorde pour proposer de renforcer *« la stratégie d'accompagnement »* (MAEC, PSE, aides aux investissements, projets gagnants-gagnants de territoires et de filières co-construits avec la profession agricole, etc.) dans ces zones. Sur le plan réglementaire, un dissensus s'est fait jour face à la perspective posée par le gouvernement d'un usage renforcé des arrêtés préfectoraux ZSCE (zone à contraintes environnementales) et de la création d'une nouvelle catégorie de captages dits *« points de prélèvements sensibles »* (prévue par la réglementation européenne, qui doit être définie au niveau national par arrêté interministériel d'ici la fin d'année). Une majorité du CNB (43 voix) veut aller plus loin, estimant que les ZSCE ne permettent pas *« d'agir »*; elle recommande que la totalité de l'aire de captage respecte le cahier des charges bio, ou à défaut son volet pesticides. À l'inverse, une minorité (6 voix) s'inquiète de trop grands effets, notamment de l'étendue des zones concernées par l'évolution réglementaire, dans le cas où la nouvelle catégorie de captage sensible s'appliquerait dès 80 % de la norme – comme évoqué par le gouvernement dans son projet de stratégie.

Élections chambres d'agriculture Peu de changements attendus dans les règles du scrutin

En début depuis plusieurs semaines, le décret fixant les règles de fonctionnement des prochaines élections aux chambres d'agriculture, qui se dérouleront en janvier 2025, devrait apporter peu de changements dans le mode de scrutin en lui-même (répartition des sièges, nombre de collèges, numérisation…). C'est la demande qui a été faite par le président du réseau des chambres d'agriculture Sébastien Windsor au ministère de l'Agriculture, a-t-il expliqué en conférence de presse le 10 janvier. Il estime avoir été entendu sur ces points par la Rue de Varenne. Et de citer notamment le vote dit « papier » que le ministère avait envisagé de supprimer au profit de la seule version numérique, mais qui devrait finalement perdurer. Des changements sont par ailleurs envisagés dans le financement des syndicats agricoles, dont le calcul est assis sur le résultat des élections. Ils sont pour l'heure dénoncés par la Confédération paysanne et la Coordination rurale, mais n'ont pas encore été arbitrés. La FNSEA estime de son côté que les règles de financement proposées reproduisent *« le modèle des syndicats de salariés, en dehors du monde agricole »*, a déclaré son secrétaire général Hervé Lapie en conférence de presse le 10 janvier.

// EN IMAGE

Diversification Le retour du cornichon français

Production encore massivement importée, le cornichon français fait peu-à-peu son retour dans les cultures et dans les assiettes des Français. La marque Reitzel, qui a contribué à relocaliser cette production en France, a annoncé que sa filière avait permis de produire en 2023 plus de 900 tonnes, dont 555 tonnes en conventionnel et 344 tonnes en bio. C'est le chiffre le plus élevé depuis la réintroduction de ce cucurbitacée par la PME il y a huit ans. En 2023, 26 agriculteurs (22 en conventionnel et 4 en bio) ont produit -sur un peu moins de 47 hectares- des cornichons français destinés à être conditionnés et commercialisés sous la marque d'origine suisse. Le succès de la récolte 2023 s'explique par une météo favorable en début de saison, au moment des semis réalisés à la mi-mai, puis pendant le mois de juillet, au moment où la récolte démarre. Les cornichons consommés en France restent toujours importés à plus de 90 %.



iStock

Terres de Bourgogne

1, rue des Coulots
CS 80075
21110 Bretenière
Tél. 03 80 78 90 40 - Fax 03 80 70 08 02

Éditeur : SEP DE BOURGOGNE (Société d'édition et de publication de Bourgogne). SARL au capital de 139231 € *(Création 1989, pour une durée de 99 années).* RCS B. 351475504
Associés principaux : FDSEA Côte-d'Or ; FDSEA Nièvre ; FDSEA Yonne
Commission paritaire des journaux et publication 0526 T 88045
ISSN : 1969-8232 Dépôt légal : à parution
Tirage moyen par numéro : 6200 ex.
Abonnement annuel : 120 € - **Prix au numéro :** 2,40 €
Imprimeries : Roto Champagne, rue des Frères Garnier, ZI de la Dame Huguenote, 52000 Chaumont.
Origine du papier : France / Belgique
Taux de fibres recyclées : 91 % - **Certification :** PEFC/FSC
« Eutrophisation » (ou impact sur l'eau) : Ptot 0,01 kg/tonne

- **Gérante et directrice de publication :** Mauricette Besançon
Rédaction : redaction@terres-de-bourgogne.net
- **Rédacteur en chef :** Berty Robert b.robert@terres-de-bourgogne.net
- **Secrétaire de rédaction :** Frédéric Duclos fduclos@terres-de-bourgogne.net
Publicité : pub@terres-de-bourgogne.net
- **Régionale :** Jean-Yves Blondat : 03 80 78 90 35
- **Nationale :** SAS Réussir 75683 Paris Cedex 14 Tél. 01 49 84 03 30

Syndicat national de la presse agricole et rurale

LE TRI + FACILE BAC DE TRI

// MANIFESTATIONS EN ALLEMAGNE

Une colère sur fond de fragilisation des exploitations

Les 8 et 15 janvier, l'Allemagne a été le théâtre d'énormes manifestations agricoles, en lien avec l'annonce de réductions de subventions. Le mécontentement agricole est rejoint par d'autres pans de la société, fragilisés par les hausses de l'énergie.



La mobilisation agricole allemande révèle le malaise profond d'un secteur qui sent son avenir très fragilisé.

En prélude à une semaine entière de protestation, les agriculteurs allemands ont commencé à manifester dès le 8 janvier dans tout le pays contre la politique du gouvernement. Des convois de tracteurs ont bloqué plusieurs autoroutes, perturbant massivement le trafic routier. Pour Joachim Rukwied, le président de l'Union des agriculteurs allemands (DBV) *« les agricultrices et agriculteurs ont envoyé un premier signal clair en direction du gouvernement fédéral pour qu'il retire complètement ses projets d'augmentation d'impôts, avec près de 100 000 tracteurs dans toute l'Allemagne »*, a-t-il poursuivi. Le leader syndical s'est également félicité du soutien de la part d'une grande partie de la population en faveur des revendications des agriculteurs. La plupart des actions de protestation annoncées se sont déroulées sans heurts. Le mécontentement des agriculteurs a été déclenché par les réductions prévues des subventions agricoles dans le cadre de la crise budgétaire. Face à une opposition massive, le gouvernement fédéral, qui réunit les sociaux-démocrates du chancelier Olaf Scholz, les Verts et les libéraux, a en grande partie, annulé les plans de réduction et notamment annoncé que l'avantage fiscal accordé sur les quantités de gazole consommées serait supprimé progressivement jusqu'en 2026 et non en une seule fois. L'Union allemande des agriculteurs a toutefois maintenu ses protestations et exige l'annulation totale des réductions.

Pas prêts à céder

Entre-temps, les dirigeants des gouvernements des Länder dirigés par le SPD se sont ralliés à cette revendication. De son côté, le chancelier Olaf Scholz défend une position selon lui *« juste et réfléchie »* du gouvernement, invitant les protestataires à accepter le compromis. *« Étant donné que nous avons fait un grand pas en direction des agriculteurs, je pense qu'il est maintenant important de garder la juste mesure »*, a-t-il dit lors d'une conférence de presse commune à Berlin avec son homologue luxembourgeois. Mais les agriculteurs ne sont pas prêts à céder. La réduction des subventions est synonyme *« d'une augmentation d'impôt d'un milliard d'euros pour le secteur »*, et fragilise l'avenir des agriculteurs tout en mettant en danger la sécurité de l'approvisionnement en nourriture, jugeait le président de la DBV. Le 15 janvier, une nouvelle démonstration de force a été réalisée, à Berlin. Environ 30 000 personnes, accompagnées de 10 000 véhicules, ont manifesté pacifiquement à la porte de Brandebourg. Les manifestants issus du monde agricole ont été rejoints par des transporteurs — qui protestent contre la multiplication des péages routiers —, mais aussi par des boulangers, des bouchers, des restaurateurs et des artisans soumis aux fortes hausses des coûts de l'énergie. En dépit de cette mobilisation, le statu quo reste de mise entre le monde agricole et la coalition dirigée par Olaf Scholz. Joachim Rukwied est ressorti très déçu des discussions qui ont suivi la manifestation avec les dirigeants des groupes parlementaires de la coalition. *« Seule une solution au problème du diesel agricole permettra de retirer les tracteurs de la route »*, a-t-il déclaré, espérant que les autorités feraient des concessions sur cette question lors de la séance d'ajustement budgétaire. La colère des agriculteurs a été déclenchée outre-Rhin par une réduction de subventions sur le diesel agricole qui devait permettre au pays d'économiser environ 920 M€ cette année. Les agriculteurs réclament l'abandon total du projet de suppression progressive de cet allègement fiscal.

Malaise profond

Le président de la DBV a annoncé que les tracteurs resteraient sur les routes tant que la situation ne serait pas débloquée et l'association fédérale des transports routiers de marchandises, de la logistique et de l'élimination (BGL) lui a emboîté le pas. En Saxe, dans l'est de l'Allemagne, les agriculteurs ont annoncé de nouveaux blocages d'autoroutes. La crise qui affecte l'Allemagne traduit un malaise plus profond au sein du monde agricole. Si certaines grandes exploitations ont vu augmenter sensiblement leur bénéfice par rapport à l'année dernière, d'autres, de taille moyenne, sont en grande souffrance. Au total, dix pour cent des exploitations à titre principal auraient réalisé une perte au cours de la campagne 2021-2022, explique l'expert agricole Martin Odening dans le quotidien économique allemand Handelsblatt. *« Les réductions de subventions prévues touchent particulièrement ces exploitations »*, analyse-t-il. Selon l'Office fédéral des statistiques, l'Allemagne ne comptait plus que 258 700 exploitations agricoles en 2022, soit 40 000 fermes en moins en douze ans seulement. Selon une récente analyse sectorielle de la DZ Bank, la profonde mutation structurelle de l'agriculture allemande se poursuivra dans les années à venir. D'ici 2040, le nombre d'exploitations diminuerait de plus de la moitié pour atteindre environ 100 000, indique l'étude. La taille moyenne des fermes continuerait dans le même temps d'augmenter. Les exploitations familiales sont donc particulièrement menacées.

Actuagri

// CANTONALES FDSEA

Le tour de l'actu et des réglementations

Sur janvier et février, la FDSEA de l'Yonne anime des assemblées générales cantonales aux quatre coins du département, avec l'objectif de faire un point sur différents sujets d'actualité, les réglementations en vigueur, de présenter les récents acquis syndicaux et de recueillir les impressions des agriculteurs sur le terrain.

Le vendredi 12 janvier, la FDSEA était à Coulanges-la-Vineuse, pour animer l'assemblée cantonale des cantons d'Auxerre Est, Auxerre-Ouest, Coulanges-la-Vineuse, Coulanges-sur-Yonne, Courson-les-Carrières et Vermenton.

À cette occasion, un point a été fait sur la détaxation du GNR, décidé par le gouvernement fin 2023 et effective depuis le 1er janvier 2024. Jusqu'alors, les agriculteurs bénéficiaient d'une exonération d'emploi au GNR d'environ 41 euros par hectolitre sur un coût total d'environ 60 euros par hectolitre. À terme, les agriculteurs devront avancer le coût du TICPE d'un montant d'environ 60 euros par hectolitre. À cela, la FNSEA a demandé a ce que l'impact sur les trésoreries soit lissé et accompagné, ce qui amènerait à avancer la TICPE en globalité qu'en 2030. Ainsi, la part de remboursement via le site Chorus Pro augmentera jusqu'en 2030 pour atteindre 36 euros par hectolitre, avec un reste à charge pour les agriculteurs d'environ 23 euros par hectolitre.

Cette augmentation du reste à charge sera toutefois compensée par des mesures fiscales, à savoir l'augmentation du plafond d'exonération des plus-values, l'augmentation du plafond des recettes du micro-BA, l'augmentation des plafonds de la déduction pour l'épargne de précaution et la mise en place d'un crédit d'impôt transition (dont les modalités ne sont pas encore connues).



La FDSEA organise des assemblées générales cantonales sur janvier et février.

Le point sur la directive nitrates

Autre point abordé lors de l'assemblée générale cantonale, celui de la directive nitrates. Celle-ci est régie par trois textes : le programme d'action national (PAN 7), le programme d'action régional (PAR 7) et l'arrêté préfectoral référentiel GREN. Le syndicat présente les évolutions du PAN 7 à ses adhérents, lors de ces réunions. Celui-ci est composé de nouvelles définitions, notamment avec un vocabulaire qui évolue, comme les CIPAN qui deviennent les CINE (couvert d'interculture non exporté) et les dérobées qui deviennent les CIE (couvert d'interculture exporté). La profession va ainsi devoir se familiariser avec ces nouvelles définitions. Quatre mesures ont également été modifiées sur les huit la régissant, avec : des modifications des périodes d'interdiction d'épandage, un équilibre de la fertilisation azotée, un plafond d'azote organique par exploitation (170 kg N/ha SAU/an), et une couverture des sols. Le PAR 7, lui, est en consultation publique jusqu'au 4 février (les modalités ne sont encore pas définitives). Il ne devrait cependant pas être plus restrictif que le PAN 7. Une fois que celui-ci sera validé, les services de l'État dans l'Yonne, la Chambre d'agriculture de l'Yonne et la FDSEA 89 communiqueront sur les modalités.

La FDSEA a également profité de ce moment pour faire un rappel des principales sources de non-conformité lors des contrôles de cette directive.

Loi Sempastous et agrivoltaïsme

Un rappel de la loi Sempastous a aussi été fait. Celle-ci a vocation à favoriser l'installation d'agriculteurs et le renouvellement des générations en luttant contre la concentration excessive des exploitations et l'accaparement des terres agricoles. Pour le syndicat, l'objectif est que les exploitants aient en tête tous les délais liés à cette nouvelle loi, pour qu'ils puissent anticiper au mieux la gestion de leur entreprise.

Autre sujet, celui de l'agrivoltaïsme et du photovoltaïque au sol. Là encore, un rappel du cadre législatif et la différence ces deux dispositifs a été fait. Pour la FDSEA, le but de ces assemblées générales cantonales est de recueillir l'avis émanant du terrain sur l'agrivoltaisme, dans l'optique de rédiger une charte, à l'image de ce qui a été fait pour le photovoltaïque au sol.

Enfin, les différents acquis syndicaux de la fin d'année ont été mis en avant, tels que le renouvellement pour dix ans de l'utilisation du glyphosate, le règlement SUR ou encore la suppression de la RPD (redevance pollution diffuse) et de la redevance eau. Il a également été rappelé les différents avantages à être adhérent au syndicat. Par exemple, en 2023, 3,5 millions de litres de fioul ont été commandés par l'intermédiaire de la FDSEA, ce qui a permis de faire économiser 700 000 euros aux agriculteurs adhérents sur le territoire.

Les échanges entre toutes les personnes présentes étaient fructueux. Car l'intérêt des assemblées cantonales est aussi là, laisser la parole aux agriculteurs.

Christopher Levé

// INFO +

En complément de cet article, retrouvez un format questions/réponses en vidéo, avec Franck Pouillot, secrétaire général de la FDSEA de l'Yonne, accessible depuis ce flash code. La vidéo est aussi disponible sur notre site www.agribourgogne.fr

PLUS D'INFOS SUR WWW.AGRIBOURGOGNE.FR

// MSA NIÈVRE

De nombreux enjeux

Le 11 janvier, la MSA Bourgogne présentait ses vœux à tous les agents de la Nièvre. Un moment de partage et de réassurance des engagements de l'organisme auprès de la profession.

Comme tous les ans, la MSA Bourgogne organise dans tous ses sites de la région une cérémonie d'échanges de vœux avec les agents du territoire concerné. Pour la Nièvre, celle-ci s'est déroulée le 11 janvier à Nevers, avec des discours évoquant l'année passée mais aussi celle à venir avec tous les enjeux qu'elle comporte.

Pour l'année écoulée, Armelle Rutkowski, directrice générale de la MSA Bourgogne, pointe : *« une année n'est jamais parfaite, 2023 n'a pas changé la règle. Que ce soit sur le plan sociétal ou personnel, il y a eu du bon et du moins bon pour chacun d'entre nous… Mais, je suis intimement persuadée que c'est par notre travail collectif, notre attention à l'autre, notre exigence et notre bienveillance que nous continuerons à prouver notre capacité à assumer notre mission de service public »*. De son côté, Dominique Bossong, président de la MSA Bourgogne, est revenu, pour 2023, sur les évolutions législatives *« nombreuses tant pour les entreprises avec la mise en place du guichet unique des formalités, du montant net social ou encore la fin de la déclaration des revenus professionnels, que pour les particuliers avec la montée en charge de l'Aripa, l'évolution du calcul de l'AAH… avec comme point d'orgue la réforme des retraites »*. En parallèle, il mentionne *« le contexte inflationniste qui nécessite de rester vigilant face aux difficultés que rencontrent nos ressortissants »*. Là, il mit en exergue le réseau des Sentinelles qui *« se mobilise pour détecter et signaler les situations d'urgence, permettant à la MSA de déployer des mesures de prévention et de soutien indispensables »*.



Tous les services de la MSA de la Nièvre étaient conviés à la cérémonie des vœux du 11 janvier au restaurant administratif de Nevers.

Cap sur 2024

L'avenir, quant à lui, fut présenté comme porteur de défis et d'attentions particulières à avoir, comme le souligne Dominique Bossong, notamment au travers des élections des Chambres d'agriculture. *« Le taux de participation sera regardé de très près par les pouvoirs publics. Le monde agricole doit montrer son intérêt pour ses organisations professionnelles, il y va de l'avenir de nos structures et du poids du monde agricole »*. Il poursuit son propos avec la préparation des élections MSA en 2025. *« Les enjeux sont forts puisqu'un nouveau mandat signifie une nouvelle convention d'objectifs et de gestion avec un nouveau plan stratégique. Un projet d'envergure qui sera mené, au sein de la Caisse Centrale »*.

Pour Armelle Rutkowski, les défis se concentrent sur la défense de *« notre régime de protection sociale, d'amélioration de la qualité du service à nos adhérents, du renfort de notre guichet unique et de notre présence au plus près des territoires »*.

Suite à cela, les remerciements ont été de mise et Dominique Bossong d'insister : *« grâce à vous, salariés, et à nos élus, la MSA Bourgogne a été solidaire et responsable tout au long de l'année 2023. Et elle le sera encore en 2024. Merci pour votre engagement au service du monde agricole »*. Jean-Paul Baudin, 1er vice-président de la MSA Bourgogne, rebondit : *« l'engagement qui est le vôtre est un atout sur lequel nous pourrons compter pour relever les défis de demain et concrétiser les projets au bénéfice des populations agricoles et rurales des territoires »*.

Cette cérémonie d'échanges des vœux du 11 janvier fut aussi l'occasion de remettre les médailles d'honneur agricole à certains agents et d'annoncer la liste des retraités (voir encadré). La rencontre s'est clôturée sur le partage de la traditionnelle galette des Rois.

Chloé Monget

Médailles

Durant la cérémonie des vœux à Nevers, se sont déroulées la remise des médailles d'honneur agricole et l'annonce de la liste des retraités. Voici le récapitulatif : Pour les médaillés d'honneur agricole (promotions du 14 juillet 2023 et 1er janvier 2024) : Médaille d'argent (20 ans de service) : Marjorie Labelle, Sandrine Lemiecha, Julie Poughon. Médaille d'or (35 ans de service) : Valérie Moutarde, Sylvain Sauvage. Médaille grand or (40 ans de service) ; Fabienne Béguignot, Brigitte Cotet, Nadine Gonzalès, Yvette Pigoury. Pour les retraités de la Nièvre : François Daignault, Françoise Mariau, Brigitte Moreau, Gilles Tridon.



Les médailles d'honneur agricole ont été décernées à l'occasion de la cérémonie des vœux, et la liste des retraités a été dévoilée.

// INSTALLATION

« Nous allons finir à poil »

Un jeune agriculteur récemment installé entre Époisses et Montbard, en Côte-d'Or, pousse un coup de gueule sur le retard de paiement de ses aides, mettant en difficulté son exploitation.

« Il faut aider les jeunes, disent les politiciens… Moi, sur le terrain, je ne constate rien, je ne vois absolument rien, à part des contrôles ! », lance Gaétan Pitois, jeune exploitant de 25 ans installé sur la ferme familiale à Fain-lès-Moutiers depuis le 1er janvier 2023. Rencontré il y a peu sur son exploitation de polyculture-élevage (130 vaches charolaises et 110 ha de terres labourables), le Côte-d'orien faisait part de difficultés financières grandissantes au sein de sa structure. En cause, notamment, le retard de paiement de ses aides Pac et de la DJA: *« nous sommes aujourd'hui le 10 janvier, je n'ai rien touché à cette heure. Pour la Pac, j'attends environ 30 000 euros, une somme qui correspond à la prime animale ainsi qu'à l'ICHN. J'aurais dû percevoir une première partie fin octobre-début novembre, le solde devant être effectif début décembre. Mais il n'y a rien à ce jour ! Pour la DJA, un acompte de 60 %, soit environ 20 000 euros, devait arriver en décembre. Même chose : rien n'est encore viré. Le mois dernier, un contact à la Région m'avait pourtant certifié que tout était OK… Mais juste avant Noël, j'ai reçu un courrier m'informant que j'allais être payé dans trois mois à compter de l'ouverture de la lettre ! Je ne sais plus quoi penser et surtout, sur quoi me baser. En attendant, cela met à mal la santé financière de ma ferme. Les découverts me coûtent de l'argent, tout comme les courts-termes qui se multiplient ».*



Gaétan Pitois enchaine les déconvenues depuis la reprise de la ferme familiale l'an passé, à Fain-lès-Moutiers.

Du chiffre, mais pas de bénéfices

Gaétan Pitois rappelle que la conjoncture n'est *« pas rose »* en élevage, malgré des cours de la viande supérieurs à 5 euros/kg depuis un petit moment: *« alors oui, je n'ai jamais connu de prix à 3 euros et quelques, m'a-t-on déjà fait remarquer… Je réponds à chaque fois en donnant un élément chiffré : 5,25 euros. Il s'agit de mon coût de production, du prix que je dois payer pour produire un kilogramme de viande. Ce montant a été calculé par la Chambre d'agriculture avec qui je travaille régulièrement. Les derniers animaux vendus sont partis de la ferme à 5,20 euros/kg, donc vous voyez… Nous faisons du chiffre d'affaires, mais pas de bénéfices, tellement nos charges sont considérables. En ce qui concerne les grandes cultures, mes intrants sont en hausse de 17 % pour cette campagne. Les cours céréaliers, eux, n'ont plus rien à voir avec ceux de 2022, nous sommes sur une baisse moyenne de 33 %. Cela s'annonce compliqué ».*

Des banques « frileuses »

Gaétan Pitois enchaîne les déconvenues depuis son installation et ne manque pas d'exemples: *« j'ai encore en mémoire un rendez-vous à la banque début janvier 2023, pour un prêt de trésorerie censé financer les achats de ma toute première campagne. J'avais exposé mon étude d'installation avec des chiffres précis, tout était bien calculé et calé. Mais rien n'allait pourtant se passer comme prévu. J'ai malheureusement fait part d'un problème de santé au banquier : en conséquence, le déblocage de l'argent a traîné, celui-ci n'a été effectif que deux mois plus tard… Ce problème de santé, pourtant bénin, devait faire l'objet d'une discussion au siège de la banque… En attendant, il a fallu se débrouiller tant bien que mal pour continuer de travailler, sans court-terme mais avec beaucoup de stress… »*. Titulaire d'un BTS Acse et riche d'une expérience professionnelle en cabinet comptable à Cer France BFC avant son installation, Gaétan Pitois n'était pas au bout de ses déconvenues: *« j'avais un projet de stockage de fourrages, cette même banque m'a dit qu'elle voulait m'aider mais seulement dans deux ou trois ans, le temps que je sois pleinement lancé dans mon activité… Décidément, les banques sont frileuses. J'ai décidé de traverser la rue et d'aller voir quelqu'un d'autre ! ».*

Des inquiétudes

« Si cette situation générale continue comme ça, nous allons finir à poil, c'est certain », assure et assume le Côte-d'Orien, *« et ce n'est pas en tracteurs qu'il faudra aller manifester… Oui, je suis inquiet. Pour ne rien arranger, j'enchaîne les contrôles sur la ferme : fin juillet, l'opération s'est intéressée à mes animaux avec le contrôle de la traçabilité des ventes, des achats, les passeports, les bouclages et l'identification. Ce 9 janvier, j'ai été contrôlé pour l'ICHN, ils ont vérifié que j'étais bien dans les clous par rapport aux cultures autoconsommées. Nous sommes à peine lancés, mais on nous contrôle déjà à tout-va… Dans un tel contexte, une reprise familiale comme la mienne n'est possible que si les parents abandonnent leur capital, c'est vraiment dommage. La main-d'œuvre ? N'en parlons même pas. J'ai actuellement un salarié. Ça doit être le septième en moins d'un an. Il est très compliqué de trouver quelqu'un si nous enlevons ceux qui ne reviennent pas et ceux qui se déplacent trois jours dans l'unique but de renouveler leur Pôle Emploi ».*

AG

// INSTALLATION

Les vœux du président, Walter Huré



Walter Huré, président de la coopérative 110 Bourgogne.

« Le conseil d'administration de 110 Bourgogne et moi-même adressons tous nos vœux à l'ensemble de nos adhérents et clients 110 Vigne et Gamm vert.

Habituellement, le début d'année est une période de nouvelles résolutions. Pour notre groupe, je parlerais de continuité.

Nous poursuivrons nos travaux de recherche de nouveaux débouchés, plus rémunérateurs pour nos céréales avec des filières qualité afin de ramener un maximum de plus-value dans les exploitations.

Nous concrétiserons notre projet de lancement d'une filière fruits à coque dans le cadre de notre union SeineYonne avec l'implantation de vergers de noisetiers, projet qui sera mené conjointement avec la gestion de l'eau pour répondre aux enjeux économiques et sociétaux de notre territoire.

Et nous continuerons le travail entrepris dans l'organisation du terrain et la proximité avec nos adhérents.

La gestion du carbone dans la coopérative et nos exploitations, tiendra une place importante dans notre plan d'actions, afin de se rapprocher de la neutralité en termes d'émissions.

Enfin, au cours de l'année, nous équiperons de panneaux photovoltaïques certains de nos sites et étudierons les possibilités de méthanisation.

Une année qui s'annonce riche et dense, en espérant que les marchés retrouvent une certaine sérénité.

Bonne année à tous ! »

FORMATION DE CONDUITE PRÉVENTIVE DES ENGINS AGRICOLES



Offre réservée aux sociétaires de Groupama Grand Est du 1er décembre 2023 au 15 mars 2024

TARIF AVANTAGEUX(1)

360 €HT (soit 432 €TTC) pour 7 heures de formation. (Prix grand public : 490 €HT)

50 % du coût HT est pris en charge par votre caisse locale Groupama.

- 10 % sur votre contrat auto Groupama grâce à cette formation(2).

VOTRE CENTRE DE FORMATION CENTAURE :

EN BORDURE D'AUTOROUTE A31 :

Route de St-Philibert - 21220 Gevrey-Chambertin - Tél. : 03 80 34 17 77 - Fax : 03 80 34 18 08

contact@bourgogne-franche-comte.centaure.com - www.bourgogne-franche-comte.centaure.com

Informations et conditions sur : grand-est.centaure.com

groupama-agri.fr

Groupama la vraie vie s'assure ici

(1) Offre réservée aux sociétaires de Groupama. Voir conditions avec votre conseiller Groupama. (2) Véhicule de tourisme à 4 roues et inférieur à 3,5 T. Offre non cumulable avec d'autres offres consécutives à un stage Centaure effectué précédemment. Voir conditions avec votre conseiller Groupama. Groupama Grand Est - Caisse Régionale d'Assurances Mutuelles Agricoles du Grand Est - 101 route de Hausbergen CS 30014 Schiltigheim 67012 Strasbourg Cedex - 379 906 753 RCS Strasbourg Entreprise régie par le Code des assurances et soumise à l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution, 4 place de Budapest - CS 92459 - 75436 Paris Cedex 09 - Immatriculée à l'ORIAS sous le n° 13 003 066 (www.orias.fr). Crédits photos : © Shutterstock - 11/2023

// NOUVELLE ANNÉE

21 Comme le veut la tradition

Les vœux de la profession ont été prononcés par Vincent Lavier, lundi soir à Bretenière.

L'ensemble des organisations et partenaires étaient conviés le 15 janvier à la Maison de l'agriculture pour les vœux de la nouvelle année. Vincent Lavier était au pupitre pour la 11e fois consécutive, la dernière de l'actuelle mandature. *« Le renouvellement de notre Chambre consulaire aura lieu en janvier prochain et dans un an, la campagne électorale battra son plein »*, rappelle l'agriculteur de Saulx-le-Duc. Celui-ci a énuméré plusieurs faits marquants de l'année écoulée, comme les difficultés de l'agriculture biologique ou encore l'explosion des charges. Ce dernier point, couplé à une baisse globale de la production dans les secteurs les plus fragiles, *« pose la question de la pérennité de l'agriculture à moyen terme sur ces territoires, notamment avec la récurrence des déficits hydriques printaniers »*. Vincent Lavier a également rappelé le *« fiasco du transfert de l'instruction des dossiers Feader »*: *« loin de moi l'idée de chercher des coupables, mais n'oublions pas que le réseau consulaire a transmis ses premières offres de services au Conseil régional au printemps dernier et que nos propositions se concrétisent seulement aujourd'hui… Sur ce sujet, notre seul objectif est que les agriculteurs en attente d'une aide soient le moins impactés possible »*. La colonisation du territoire par le loup a aussi été déplorée au cours de cette cérémonie, le bilan des pertes s'élevant à 49 ovins et cinq veaux en un an dans le département.



Le président de la Chambre d'agriculture de Côte-d'Or est revenu sur plusieurs faits marquants de 2023, avant de se projeter dans l'année à venir.

Des attentes pour 2024

Plusieurs lois ou projets de loi impacteront les activités agricoles en 2024. Vincent Lavier en a évoqué plusieurs dans son intervention, notamment la PLOAA (Pacte et Loi d'orientation et d'avenir agricole): *« le rythme des lois d'orientation agricole est d'environ une par décennie. Certaines ont marqué les esprits plus que d'autres. Les lois de 1960 et 1962 ont façonné l'agriculture à une période où les enjeux étaient forts. J'espère qu'il en sera de même pour celle-ci. Ses objectifs sont multiples: réconcilier l'agriculture et la société, faire émerger une nouvelle génération d'agriculteurs qui soit à l'avant-garde des transitions écologiques et alimentaires. Concevoir de nouveaux systèmes de production et accélérer des projets agricoles, notamment en lien avec le stockage de l'eau, font partie des autres vocations de ce dispositif »*. La loi relative à l'accélération de la production des énergies a elle aussi été citée: *« le décret d'application définissant les conditions de développement de l'agrivoltaïsme est attendu. Celui-ci, une fois effectif, prendra le relais de la doctrine en vigueur dans le département, doctrine qui a permis de poser un cadre et surtout d'éviter quelques excès constatés sur les premiers projets »*. Le président de la Chambre d'agriculture a listé plusieurs projets locaux dans son discours, comme la mise en œuvre du projet EADC (Eau et Agriculture Durables du Châtillonnais). Le dernier mot a été adressé à Fabrice Genin, agriculteur à Marsannay-le-Bois et membre du bureau de la Chambre d'agriculture: *« que Fabrice gagne le combat qu'il mène contre la maladie, c'est le dernier vœu que je souhaite formuler ce soir »*.



AG

// DIJON CÉRÉALES

21 De l'ambition pour 2024

Dijon Céréales a tenu sa conférence de presse annuelle lundi matin à Longvic. Le président et le directeur de la coopérative ont présenté les objectifs de la nouvelle année.



Didier Lenoir et Christophe Richardot, le 15 janvier au siège de Longvic.

Dijon Céréales poursuit son chantier d'évolution et d'adaptation aux enjeux de l'agriculture et des transitions. La mise en route du méthaniseur coopératif Sécalia basé à Cérilly l'illustre parfaitement, avec des premiers mètres cubes de biogaz qui seront injectés dans le réseau dès le mois de mars. *« Ce projet fournira 15 % des besoins des habitants de la Côte-d'Or. Il prouve que l'innovation crée de la valeur pour tous. Nous avons également trois autres projets sur le territoire: vers Saint-Seine-l'Abbaye, au sud de Dijon ainsi qu'au nord ouest du département »*, indique Christophe Richardot. Les grands énergéticiens entrent progressivement dans le giron de la coopérative. *« C'est une bonne nouvelle »*, se félicite le directeur, *« cela correspond aux attentes sociétales, sur la relocalisation des énergies, comme en termes de diversification des projets agricoles. Ces projets vertueux vont permettre de créer des engrais verts, des emplois directs et indirects. Chacun d'entre eux bénéficiera d'un bilan carbone positif »*.

De l'économie en zone rurale

Autre bel exemple de projet réussi: le nouveau démonstrateur TSE en agrivoltaïsme de Verdonnet, au nord de la Côte-d'Or. Cette réalisation démontre l'implication de Dijon Céréales et de l'Alliance BFC dans l'axe de la transition agricole et énergétique via l'agroénergie. *« L'objectif à terme de l'ensemble des projets au service de la transition énergétique est d'accéder à 15 % des besoins régionaux en électricité »*, relève Didier Lenoir, président de Dijon Céréales, qui poursuit: *« nous nous inscrivons au cœur des enjeux de notre territoire. En 2024, un nouveau Gamm Vert ouvrira à Saint-Seine-l'Abbaye à côté de la station-service que nous avons ouverte il y a dix ans. C'est un plus pour la dynamique de l'économie en zone rurale. Sécalia vient apporter, grâce à la production de biogaz et la diversification des exploitations agricoles, une nouvelle énergie économique au cœur du Châtillonnais tout en répondant à la transition énergétique »*.

Marques et débouchés

La conférence de presse du 15 janvier a été l'occasion d'aborder bien d'autres actualités, comme la marque Nous Autrement. Celle-ci est désormais représentée par 80 entreprises et 3 500 produits. *« Elle confirme son intérêt auprès des consommateurs »*, observe Christophe Richardot, *« nous avons surtout créé un écosystème de déploiement avec des partenaires qui pensent comme nous, qui réfléchissent comme nous et qui nous permettent de mieux prendre en compte les attentes des consommateurs »*. L'année 2023 a également vu l'entrée dans le groupe Dijon Céréales de la biscuiterie Mistral. *« L'objectif est de conforter le développement de cette entreprise régionale, à travers l'innovation produit mais aussi les réseaux de distribution »*, poursuit le directeur, *« avec nos réseaux de boulangeries et nos magasins Gamm Vert, l'arrivée de Mistral dans le groupe conforte la proximité avec le consommateur dans une approche très locale, en lien avec la transition alimentaire »*.

Une année sportive

Pour faire le lien entre agriculture, alimentation et bien-être, Dijon Céréales et l'Alliance BFC vont organiser un championnat du monde de cyclisme en agriculture. Ce challenge sportif est destiné à rassembler, partager des valeurs et des engagements et agir. *« Le rendez-vous est fixé les 7, 8 et 9 juin dans le vignoble de la Côte de Nuits. À ce stade, aucun événement sportif ne fédère tous les partenaires agricoles, en France comme à l'international »*, informe Christophe Richardot.

AG

// EPL DES TERRES DE L'YONNE

89

Vers l'installation d'un cabinet vétérinaire à proximité du site ?

À l'occasion des vœux de l'EPL des Terres de l'Yonne, qui ont eu lieu le vendredi 12 janvier, un projet a été présenté : celui de voir s'installer un cabinet vétérinaire à quelques pas du site de formation.



De gauche à droite : Jean-Baptiste Thibaut et Pierre Mathis, respectivement président et directeur de l'EPL des Terres de l'Yonne.

Réunis le vendredi 12 janvier, Jean-Baptiste Thibaut, président de l'EPL et Pierre Mathis, le directeur, nous ont adressé leurs vœux de début d'année, en souhaitant « *une très bonne année au monde agricole, en espérant que le climat soit favorable* ». Des vœux également faits pour les jeunes en souhaitant que tous « *sortent de l'EPL avec un emploi à la clé ou une possibilité de poursuivre leurs études. On a la chance que les échecs soient très rares ici. C'est une spécificité de l'enseignement agricole, que ce soit ici, sur le site de Venoy, comme au lycée de Champs/Yonne, avec un bon taux de réussite et d'insertion sur l'aide à la personne et la vente* », indique Jean-Baptiste Thibaut.

L'occasion était aussi toute trouvée pour parler d'une nouvelle formation qui sera mise en place en septembre prochain, au sein du CFA agricole, avec la création d'un BPREA. « *En 2024, on est dans la continuité d'un établissement au service de la profession, avec des projets qui vont dans ce sens. La mise en place de cette formation se fait dans cette optique, pour permettre aux apprentis de poursuivre leurs études et de favoriser l'installation ou le salariat agricole. C'est quelque chose qui manquait au niveau du CFA* », explique Pierre Mathis, qui précise que ce nouveau BPREA est une formation supplémentaire qui n'appelle pas à en remplacer une autre.

Toutes les parties favorables

Il y avait des bruits de couloirs, l'information est donc désormais officielle : un projet est en cours à Venoy pour voir s'installer dans les deux ou trois ans à venir, un cabinet vétérinaire, à quelques pas de l'EPL. « *Il y a un cabinet vétérinaire qui est intéressé pour s'installer dans l'Auxerrois. Actuellement, nous sommes en discussion pour que celui-ci puisse prendre place à proximité du site de l'EPL* », confirme Jean-Baptiste Thibaut. « *Pour le moment, les échos sont très favorables entre toutes les parties concernées* », ajoute-t-il.

Pour Pierre Mathis, « *ce cabinet vétérinaire pourrait nous permettre de faire découvrir ce métier de vétérinaire rural à des jeunes, de leur donner envie de passer le concours* », assure-t-il. « *Le ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire a réformé une partie de l'accès pour les écoles vétérinaires et les écoles d'ingénieur en essayant de favoriser l'accès à ces écoles-là, à des jeunes issus de BTS. C'est quelque chose qui se met en place cette année. La première session de concours a lieu en février. L'EPL s'inscrit là-dedans, des jeunes sont déjà inscrits pour passer le concours. L'établissement est là pour favoriser l'accès à ces formations supérieures, à des jeunes qui ont envie de poursuivre leurs études après le BTS* ». Il poursuit. « *C'est une volonté de la part du ministère de diversifier les profils. Au sein du ministère, ils ont très bien compris que, dans le but d'installer des ingénieurs et des vétérinaires dans les territoires, le fait d'être passé par des lycées agricoles était quelque chose de pertinent. L'installation de cette clinique vétérinaire rentrerait là-dedans, cela permettrait d'avoir des partenaires proches qui pourraient faire comprendre à des jeunes du lycée agricole tout l'intérêt de s'installer dans notre territoire* ».

Cela offrirait aussi une opportunité aux jeunes d'y effectuer des stages. Car pour le cabinet en question, la formation est importante. « *En une dizaine d'années, 140 stagiaires sont passés par ce cabinet. Il y aurait donc un vrai intérêt pour nos jeunes* », conclut Jean-Baptiste Thibaut.

Pour rappel, l'EPL des Terres de l'Yonne organise une journée portes ouvertes le samedi 27 janvier prochain, de 9 heures à 16 heures, sur le site de La Brosse.

Christopher Levé

Les vœux d'Hélène Decultot, directrice du CFA agricole de l'Yonne

« Alors que l'année 2023 tire à sa fin, nous réfléchissons avec gratitude aux moments partagés et aux réussites collectives qui ont marqué cette période. Nous commençons nos vœux en célébrant une nouvelle ère d'apprentissage avec l'ouverture de deux filières prometteuses, le CAPa Viticulture et, prochainement, le BPREA. Ces initiatives reflètent notre volonté de renforcement de notre filière viticole par apprentissage, symbolisant notre investissement dans la croissance d'une industrie viticole florissante.

Nous sommes convaincus que nos apprenants, armés des connaissances acquises au sein de notre CFA, deviendront des acteurs clés de ce secteur dynamique.

Parallèlement, nous sommes fiers d'annoncer l'expansion de nos infrastructures avec la création de quatre salles de classe modernes courant 2024. Ces nouveaux espaces sont conçus pour favoriser l'innovation pédagogique et renforcer l'expérience éducative de nos apprenants.

Les applaudissements retentissent également pour nos apprenants qui se sont illustrés de manière exceptionnelle aux différents concours MAF 2023 « un des meilleurs apprentis de France ». Nos apprenants en filière équestre ont brillé avec trois jeunes médaillés d'argent en sélection régionale lors du MAF palefrenier soigneur tandis qu'un de nos jeunes s'est hissé jusqu'à la finale nationale du MAF jardins et espaces verts. Ces évènements mettent en lumière leur excellence et le niveau de compétence élevé que nous cultivons au sein du CFA agricole de l'Yonne.

Enfin, notre engagement envers l'excellence éducative et professionnelle se pérennise avec la certification Qualiformagri. Notre objectif reste inchangé : l'adaptation permanente de notre offre de formation professionnelle en apprentissage aux attentes du public accueilli et des partenaires professionnels, institutionnels ou financiers.

À tous ceux qui contribuent à l'épanouissement de notre communauté éducative et professionnelle, nous adressons nos vœux les plus sincères. Que l'année 2024 soit empreinte de découvertes enrichissantes, de succès individuels et collectifs, et de moments de partage inoubliables ».

// EXPERTS FONCIERS

58

L'évaluation, le cœur du métier

Les experts fonciers de la chambre départementale de la Nièvre se sont réunis le 7 décembre pour la première assemblée générale du nouveau bureau.



Henri Maugars

Étaient présents lors de l'assemblée générale : Michel de Beaumesnil, Jacques Bisson, Coralie Dragan, Pierre de Fremont, Alain Gresle, Pierre Laudet, Aude Madamet, Jean Maenhout, Henri Maugars, Sébastien Perret, Gilles Simon, Thibaut Veyrier, Godefroy Walckenaer.

En décembre, à Varennes-Vauzelles, se tenait l'assemblée générale des experts fonciers de la chambre départementale de la Nièvre. Elle débuta par un hommage à Jean De Soultrait décédé le 27 octobre. Puis, le rapport d'activité fut passé en revue. Pour rappel, le bureau se compose désormais de : Sébastien Perret, président ; Henri Maugars, vice-président, Pierre Laudet, trésorier, et de Coralie Dragan, secrétaire. Les relations avec les organismes para-agricoles du département ont été abordées. L'assemblée et le bureau ont insisté sur l'intérêt d'expliquer et de présenter le métier d'expert foncier. En effet, tous les membres de la chambre étaient d'accord sur le fait que l'expert foncier est un acteur neutre et indépendant de l'évaluation foncière et agricole. Dans cette optique, il a été proposé la création de groupes de travail sur le thème de la communication.

Ensuite, les thèmes de l'évaluation foncière et immobilière, les expropriations, l'aménagement du territoire, les baux ruraux, l'éviction, les dommages et préjudices puis enfin l'environnement et la biodiversité ont été discutés lors d'échanges durant l'assemblée générale. Afin de, pourquoi pas, donner envie aux jeunes de s'engager dans cette voie professionnelle. La réforme du parcours de formation des nouveaux entrants a été également évoquée. Le syndicat national (CEF : confédération des Experts Fonciers) veille à construire des programmes de professionnalisation pour les stagiaires. Des formations adaptées au nouveau contexte agricole sont également proposées aux experts titulaires. Enfin, la journée s'est clôturée par une intervention de Maître Éric Blanchecotte (avocat au barreau de Nevers) sur le thème de « Actualités et jurisprudences en matière de droit rural ».

Chloé Monget et Experts Fonciers 58

ETS
BRISARD
BERNARD et FILS
constructions métalliques
BÂTIMENTS AGRICOLES
DEVIS GRATUIT
Route de Gray - Mantoche
BP 17 - GRAY cedex
03 84 65 25 98

// CHAMBRE D'AGRICULTURE

PLOA, filière bio, agrivoltaïsme... les grands sujets actuels

À l'occasion de ses vœux à la presse, Arnaud Delestre, président de la Chambre d'agriculture de l'Yonne, a fait le point sur les grands sujets, parfois avec inquiétude, qui font et feront l'actualité agricole de cette nouvelle année 2024, comme le PLOA, la filière bio et l'agrivoltaïsme.



Arnaud Delestre a présenté ses vœux à la presse, le lundi 15 janvier.

Comme chaque début d'année, Arnaud Delestre, président de la Chambre d'agriculture de l'Yonne, a présenté ses vœux à la presse. Un moment durant lequel ce dernier fait le point sur les sujets qui alimentent et alimenteront l'actualité agricole de 2024. À commencer par le PLOA, le projet de loi et du pacte d'orientation agricole. « *On a participé, surtout au niveau régional, à trois ateliers définis par le ministère de l'Agriculture : sur l'orientation et la formation, sur l'installation, et sur le changement climatique* », liste Arnaud Delestre. Concernant le premier point, l'orientation et la formation, l'objectif est de réfléchir à comment faire venir des jeunes dans les milieux de l'agriculture. « *Des premières annonces commencent à aller dans ce sens, comme le fait que désormais, tous les élèves de primaire devront aller visiter une exploitation à un moment donné, dans leur parcours scolaire. Ce sera le cas partout en France, c'est un engagement de l'État, en partenariat avec l'éducation nationale* », indique-t-il. Dans l'Yonne, la sensibilisation aux différents métiers de l'agriculture n'est pas une nouveauté. Un travail a été fait et se poursuit, avec le préfet, pour faire la promotion de ces métiers aux collégiens, afin de leur ouvrir des portes lors de leurs stages de troisième. Sur l'installation, qui est le dossier principal au niveau national, le renouvellement des générations est une priorité. « *On a une perte de 100 000 agriculteurs en France sur les dix dernières années, il faut donc absolument aller chercher des forces vives en dehors du vivier habituel qui sont les enfants d'agriculteurs* », assure le président. Pour favoriser cela, un guichet unique pour accueillir les jeunes qui ont un projet sera mis en place, géré par les Chambres d'agriculture. « *Dans l'Yonne, on a entre 150 et 200 porteurs de projets qui frappent à la porte de la Chambre tous les ans* ». Si cela n'est encore pas suffisant pour compenser les départs (la moyenne est d'une arrivée pour trois départs dans le département), ce système a vocation à encore mieux aiguiller les porteurs de projets dans leur quête d'installation. Enfin, sur le changement climatique, pour Arnaud Delestre, « *l'adaptation au changement climatique doit faire partie du parcours du jeune agriculteur qui va s'installer. Il doit avoir une idée de la résilience de son type d'exploitation, de comment est-ce qu'il peut anticiper les choses, comment il peut se diversifier, d'anticiper les années où il y aura un manque d'eau…* », ceci dans le but de préparer au mieux ceux qui s'installent. Car le changement climatique est une réalité d'aujourd'hui et de demain.

La filière bio en souffrance

Arnaud Delestre, qui a officiellement annoncé sa candidature aux prochaines élections de la Chambre d'agriculture (elles auront lieu fin janvier 2025) a cette occasion, a aussi parlé de la situation de la filière bio, « *qui souffre énormément* » et qui est « *dans une impasse* ». « *Personnellement, je ne vois pas quelle va être la solution à moyen terme. Les marchés sont engorgés, il y a une surproduction, les consommateurs n'en achètent plus. Est-ce qu'il y a un effet grande distribution ? Je n'en suis pas persuadé. Je pense plutôt que les gens se sont détournés du bio pour aller sur du local. On le voit dans les supermarchés les rayons dédiés au bio ont été remplacés par des rayons de produits locaux* », constate-t-il. Si aujourd'hui la Chambre d'agriculture icaunaise ne reçoit que très peu de demande de conversion en bio, Arnaud Delestre rappelle « *qu'il y a encore peu de temps, on a vu les exploitations en AB être multiplié par dix* ». Alors, mauvaise passade ou fin de cycle pour une filière pourtant si vertueuse il y a encore quelques mois ?

Le point sur l'agrivoltaïsme

Autre point abordé, celui de l'agrivoltaïsme et du photovoltaïque au sol. Désormais, la loi APER (relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables) est promulguée, avec des décrets qui sont sortis en ce début d'année. « *La Chambre d'agriculture avait déjà un positionnement professionnel depuis 2019 sur le photovoltaïsme au sol. On est en train de le revoir avec l'ensemble des syndicats agricoles pour essayer de voir si on peut trouver un positionnement pour installer de l'agrivoltaïque, c'est-à-dire qui concilie la production agricole avec les panneaux photovoltaïques* », continue Arnaud Delestre. « *C'est un enjeu pour le monde agricole. Au niveau national, une doctrine a été mise en place par Chambres d'agriculture France qui doit se décliner dans les départements* ». Actuellement, dans l'Yonne, 1 600 ha de projets sont en cours de traitement par les services de la DDT. « *Dans le même temps, le photovoltaïque au sol va être permis sur des zones de terres incultes, c'est-à-dire une terre qui n'est pas à la Pac depuis dix ans, un ancien centre d'enfouissement, une ancienne carrière, d'anciens terrains militaires… La Chambre doit participer dans l'année à l'élaboration d'un document cadre définissant les terres incultes au niveau du département. L'idée à travers cela est de préserver les terres agricoles et d'utiliser ces terres pour installer des panneaux solaires* ». Cette année 2024 est enfin marquée par un anniversaire, celui des 100 ans des Chambres d'agriculture, créées par un décret du 3 janvier 1924 (un article sera prochainement dédié à ce sujet). « *Le but a toujours été d'accompagner les agriculteurs dans les transitions, même si celles de 1924 n'étaient pas les mêmes que celles d'aujourd'hui* », rit Arnaud Delestre.

Christopher Levé

// AGRICULTURES ALTERNATIVES

Agroécologie et alimentation, les deux gros sujets des EGAA

Les EGAA (états généraux des agricultures alternatives) reviennent pour une troisième édition, les 2 et 3 février prochains, à Joigny. Quatre tables rondes, 12 intervenants et deux gros sujets qui seront abordés : l'agroécologie et l'alimentation.

Pour cette nouvelle édition des EGAA (états généraux des agricultures alternatives), qui se tiendra les 2 et 3 février prochains, à Joigny, les membres de la collégiale de l'association Renaissance Joigny, qui organise l'événement, se sont posé quatre grandes questions pour les agricultures de demain : Quel modèle social ? Quelle alimentation ? Quels paysages ? Quel modèle économique ?

Pour donner quelques réponses et solutions à cela, 12 intervenants seront présents lors des quatre tables rondes qui seront animées durant le week-end (voir programme par ailleurs). L'une d'entre elles sera consacrée à l'agroécologie, le vendredi. « *Pour en parler, on fait venir des gens qui sont des techniciens, comme Marc Dufumier et Jacques Caplat, deux agronomes spécialisés dans ce sujet* », indique Éric Lenoir, membre de la collégiale de l'association Renaissance Joigny. « *Le samedi, on va beaucoup se concentrer sur la thématique de l'alimentation, comment l'utiliser comme levier territorial pour améliorer les conditions de vie sur les territoires, que ce soit celle des citoyens comme celle des agriculteurs* », poursuit-il.

Mettre en avant les réalités du monde agricole

Comme chaque année, depuis maintenant trois ans, tout le monde est convié. Car, rappelons-le, les EGAA sont un événement "apartisan". Ils se veulent « *un espace d'échanges et de transmission avec une ambition assumée : mettre le grand public en relation avec le monde agricole et ses réalités. Ceci devant contribuer à sortir d'un certain nombre de clivages et d'idées reçues afin de faciliter la mise en œuvre de solutions d'avenir localement ou au-delà* », précise l'organisation. Ceci passant par des échanges entre tous, tant au niveau des intervenants qu'au niveau du public. « *Cette année, on a même une formule le vendredi matin qui est uniquement basé sur les échanges entre toutes les personnes présentes* », ajoute Éric Lenoir. Enfin, petite nouveauté de cette année, une conférence « gesticulée » (un format entre conférence et stand-up), aura lieu, le samedi après-midi. « *C'est une première. Elle se fera autour de la thématique de la sécurité sociale de l'alimentation, un dispositif mis en place dans certains territoires (pour l'instant à titre expérimental, comme en Gironde, dans le pays Nantais ou encore dans la Drôme) permettant à chacun d'avoir un revenu destiné à l'alimentation, entièrement fléché vers des producteurs locaux. L'objectif est double : qu'il y ait moins de malnutrition et que cela soutienne l'agriculture locale* », conclut Éric Lenoir. Les inscriptions sont encore ouvertes sur le site egaa.info/inscription/.

Christopher Levé

Le lieu : 18 place de la république, à Joigny.



Les EGAA reviennent pour une troisième édition, les 2 et 3 février, à Joigny.

Le programme

Les EGAA auront lieu le vendredi 2 et le samedi 3 février, à Joigny, avec un programme chargé :

- **le vendredi : ouverture des EGAA par une discussion avec les agriculteurs et agricultrices de demain, sur la thématique : « Une agriculture qui prend soin de la terre et des Hommes », à 10 heures ; la table ronde : « Que produit-on, pour qui, pourquoi ? L'agriculture dans la loi des marchés », à 14 heures ; la table ronde : « Agroécologie, solutions techniques aux impasses actuelles », à 16 h 30 ;**
- **le samedi : la table ronde : « Agri éco locale, produire localement, mais comment ? », à 10 heures ; la conférence gesticulée « De la fourche à la fourchette… Non ! L'inverse ! » de Mathieu Dalmais, le samedi, à 14 heures ; la table ronde : « L'alimentation comme levier territorial global », à 16 h 30 ; le film/débat « Le chemin des coquelicots », un documentaire sur une conversion en bio réalisé par Chantal Notté.**

// NOUVELLE ANNÉE

21

Qu'attendre de 2024 ?

Les présidents de la FDSEA, des JA et de la Chambre d'agriculture de Côte-d'Or répondent à nos questions sur le changement d'année. Interview croisée.



Êtes-vous optimiste ou pessimiste pour l'agriculture côte-d'orienne en 2024 ?

Jacques de Loisy (FDSEA) : *« Je suis éternellement optimiste ! Nous avons des vents contraires, mais notre travail collectif permet toujours de trouver des solutions. Je souhaite que cette nouvelle année soit pleine d'énergie ».*

Baptiste Colson (JA) : *« Je suis de nature optimiste, donc vous avez ma réponse… J'espère une belle campagne agricole avec, en premier lieu, une météo favorable. Que les marchés s'orientent en notre faveur et tout se passera bien ».*

Vincent Lavier (Chambre) : *« L'optimisme est essentiel pour trouver des solutions à tous les problèmes que nous devons gérer au quotidien. Je crois en la capacité des agriculteurs à faire face aux challenges qui leur sont imposés ».*

Si vous aviez un vœu précis, un seul, à formuler en lien avec l'organisme que vous présidez, quel serait-il ?

Jacques de Loisy : *« Être force de proposition tout au long de l'année. Cela commencera le 29 janvier, date à laquelle nous allons rencontrer les Parlementaires à la Maison de l'agriculture : nous allons leur soumettre une dizaine de propositions issues du travail FDSEA-JA, sur des sujets locaux que nous voulons voir aboutir en 2024, comme par exemple l'amélioration des délais de raccordement des installations photovoltaïques ».*

Baptiste Colson : *« L'installation est le chemin de bataille de JA. J'attends donc un maximum de jeunes cette année. Au moins 75 installations aidées, ce serait bien. Je souhaite que chaque installation se fasse dans les meilleures conditions : pour y parvenir, la Région devra faire avancer les dossiers et être davantage à notre écoute ».*

Vincent Lavier : *« La Chambre d'agriculture doit consolider son modèle économique, trouver des ressources supplémentaires devient essentiel pour continuer d'apporter des services de qualité aux agriculteurs ».*

Quel est le plus grand défi à relever cette année ?

Jacques de Loisy : *« Je pense aux élections européennes de début juin. Ce rendez-vous est très important, nous devons obtenir un parlement qui soit en faveur d'une agriculture de production, dynamique et rentable ».*

Baptiste Colson : *« Les agriculteurs devront encore une fois s'adapter. S'adapter au contexte climatique, aux réglementations, aux marchés… C'est un peu le cas chaque année, mais cette faculté à évoluer et à bien réagir dans un monde en pleine mutation est essentielle dans nos métiers ».*

Vincent Lavier : *« À cause de la météo, produire devient de plus en plus difficile voire aléatoire dans certaines situations. Le plus grand défi 2024, selon moi, sera donc de gérer du mieux possible ces éventuels caprices venus du ciel… ».*

Quels sont les meilleurs souvenirs professionnels que vous garderez de 2023, pour l'organisme que vous présidez puis pour votre exploitation ? À l'inverse, quels seront les plus mauvais souvenirs ?

Jacques de Loisy : *« Nous venons de vivre la première année d'application de la mesure zones intermédiaires, initiée par Julien Denormandie. Nous nous battions depuis des années sur ce dossier, c'est une satisfaction. Pour ma ferme ? Je retiendrai une belle récolte de colza, et une belle qualité en blé. Dans les points négatifs, 2023 a été marquée par le retrait de Fabrice Genin de la FDSEA. Sur l'exploitation, en mauvais souvenir, je dirais l'évaporation d'une partie du rendement du blé, en juin, alors que tout se présentait très bien ».*

Baptiste Colson : *« La fête de Châtillon a été un très bel événement, elle a battu le record d'affluence pour une régionale, elle restera dans toutes les mémoires. Sur le plan personnel, je pense aux cours du lait, qui se sont maintenus après leur niveau de 2022. Dans les plus mauvais souvenirs : nos relations avec la Région ! Celles-ci ont débouché sur une action syndicale en décembre. En ce qui concerne ma ferme, je retiendrai sans hésitation les récoltes, avec seulement 30 q/ha en orge de printemps, 15 q/ha en pois ainsi qu'en tournesol ».*

Vincent Lavier : *« Le projet « Eau et Agriculture Durables du Châtillonnais » est une très belle réussite. La métropole du Grand Paris s'implique financièrement au bénéfice de nos territoires, c'est une belle satisfaction. Nous devons continuer de faire-valoir nos pratiques vertueuses et les valoriser. Sur mon exploitation, pas grand-chose à relever, si ce n'est que j'ai embauché deux jeunes étudiants pour les travaux d'été : le travail accompli a été d'une grande qualité ! Il est rassurant de voir des gens qui ont envie de travailler… Pour les dossiers les plus sombres, je pense malheureusement au loup, qui a fait et continue de faire beaucoup de dégâts dans le département… Concernant ma ferme, la moisson a été très décevante, malgré un début de printemps très prometteur ».*

Que pouvons-nous vous souhaiter cette année pour votre propre exploitation ?

Jacques de Loisy : *« Une année pleine d'énergies et de la réussite dans nos productions dont la nouvelle culture pérenne que nous allons implanter ce printemps sur Hauteville ».*

Baptiste Colson : *« Que tout se passe bien, sans gros pépin. Comme je l'ai déjà évoqué plus haut : de bonnes récoltes et un maintien du prix du lait seraient les bienvenus, ils permettraient de mener à bien nos différents projets ».*

Vincent Lavier : *« Faire une belle récolte ! Ce n'est même pas une histoire de prix de vente : j'ai envie de voir qu'il est encore possible de faire une récolte digne de ce nom dans nos terres superficielles. Forcément, cela impliquera une pluviométrie régulière au printemps ».*

Propos recueillis par AG

// COMMUNICATION

21

Antoine Carré, nouveau président d'Agriloving

L'exploitant de Verrey-sous-Salmaise prend les rênes de la communauté des *« amoureux de l'agriculture »*.

On ne le présente plus, il est connu comme le loup blanc… Antoine Carré, l'ancien président des Jeunes agriculteurs de Côte-d'Or, *« reprend du service »* en ce début d'année en devenant président d'Agriloving. Cette association créée il y a quatre ans dans la région a la vocation de communiquer positivement sur le monde agricole, à la moindre occasion. *« Nous l'avions créé dans le contexte d'agribashing que nous connaissons et que nous déplorons. L'idée n'est pas de contrer nos détracteurs, mais plutôt de prendre le dessus sur eux, en assurant la promotion de nos métiers. Nous voulons relancer nos activités en 2024, elles étaient quelque peu en stand-by ces derniers mois »*, confie le successeur de François-Xavier Lévêque. De nouvelles actions seront prochainement annoncées : *« des produits en ligne pourraient être proposés à la vente avec bien sûr notre logo, des vidéos devraient être réalisées et postées sur les réseaux sociaux, une soirée de gala sera probablement organisée entre nos ambassadeurs et les partenaires… Tout peut être imaginé ».* Antoine Carré rappelle qu'Agriloving est *« apolitique »* : *« tout doit être mis en œuvre pour valoriser le métier d'agriculteur et l'agriculture en général. Même si ce n'est pas toujours facile au quotidien, il faut toujours rester positif et se battre quoiqu'il arrive, ne jamais capituler et porter ses convictions ! La communication est un travail incessant, il faut occuper la place en permanence face à celles et ceux qui nous dénigrent ».*

AG

Renseignements : https://agri-loving.fr/ et réseaux sociaux.



L'ancien JA succède à François-Xavier Lévêque.

RÉGION

// CÉRÉALES ET OLÉOPROTÉAGINEUX

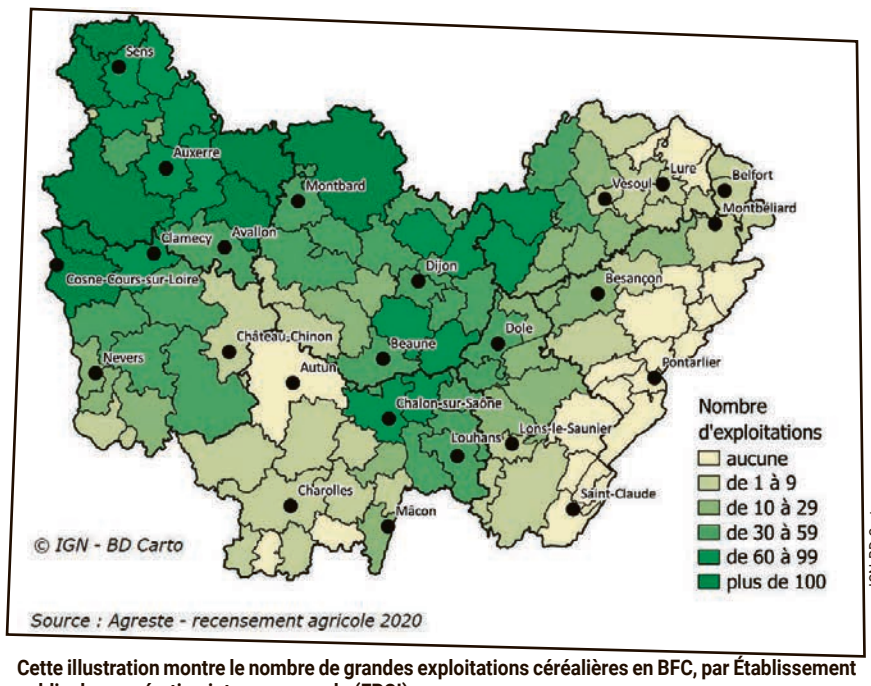
Stabilité sur le front des grandes exploitations

En s'appuyant sur les données du recensement agricole de 2020, l'organisme de statistiques Agreste a réalisé une étude portant sur le paysage régional des exploitations, en filières céréales et oléoprotéagineux. En Bourgogne Franche-Comté, l'Yonne, la Côte-d'Or et la Nièvre concentrent une grande partie des surfaces.

Les exploitations agricoles qui cultivent des céréales ou des oléoprotéagineux (COP) représentent plus de la moitié des exploitations agricoles de Bourgogne-Franche-Comté (BFC). En 2020, lors du dernier recensement agricole, elles étaient au nombre de 12 600. Parmi elles, près de 3 700 possèdent au moins 100 hectares de COP et concentrent 70 % de la surface régionale de ces cultures. Il faut noter que les 8 900 autres exploitations disposant de moins de 100 ha de COP présentent des caractéristiques très différentes : entre 2010 et 2020, elles ont perdu près d'un quart de leurs effectifs. Plus de la moitié de ces « petites » exploitations céréalières sont spécialisées en élevage bovin, viande ou lait. Une partie des récoltes est destinée à l'autoalimentation du cheptel. Pour en revenir aux exploitations en COP d'au moins 100 ha, leur effectif régional est resté stable entre 2010 et 2020. Il place la BFC au 5e rang national, derrière Grand Est. Plus du tiers de ces exploitations se trouve dans l'Yonne (37 % de la surface de COP régionale), devant la Côte-d'Or (29 %) et la Nièvre (13 %). Ces trois départements rassemblent donc 79 % de la surface régionale en COP. En BFC, les exploitations spécialisées en COP représentent 68 % des effectifs, contre 59 % au niveau national. La part des exploitations spécialisées en COP atteint 81 % dans l'Yonne.

Le poids du blé tendre

Les grandes exploitations céréalières régionales s'étendent, en moyenne sur 245 ha de SAU, dont 183 consacrés aux COP. Pour 95 % d'entre elles, elles ont un assolement mixte de céréales et d'oléoprotéagineux composé, en moyenne, de 72 % de céréales, de 22 % d'oléagineux et de 6 % de protéagineux. Le blé tendre d'hiver occupe plus d'un tiers des surfaces en COP et près de la moitié des surfaces en céréales. On trouve ensuite les orges d'hiver et de printemps, et le colza. En 2020, les grandes exploitations céréalières régionales cultivent 6 % de leurs surfaces en COP, en bio. Cette part, relativement modeste, est toutefois en progression entre 2010 et 2020 : elle ne dépassait pas 1 % en 2010. Le bio est surtout présent pour les protéagineux (19 % des surfaces) contre 6 % pour les céréales et 5 % pour les oléagineux. Sur le plan du cadre juridique, les formes sociétaires sont majoritaires dans les grandes exploitations céréalières, qui, globalement font travailler 8 100 personnes en 2020 : un chiffre en baisse de 3 % par rapport à 2010, mais une baisse moins prononcée que pour l'ensemble des exploitations de BFC (-8 %). De manière générale, dans les grandes exploitations COP régionales, le recours à l'emploi salarié et au travail occasionnel est moins répandu qu'au plan national. 18 % de ces exploitations ont au moins un exploitant ou coexploitant âgé de plus de 60 ans et 22 % des chefs d'exploitations concernés déclarent ne pas savoir ce que deviendra l'exploitation ou la part des associés dans les trois prochaines années. 40 % envisagent une reprise de l'exploitation ou de leurs parts dans le cadre familial.



Cette illustration montre le nombre de grandes exploitations céréalières en BFC, par Établissement public de coopération intercommunale (EPCI).

Berty Robert, avec Agreste

// MSA BOURGOGNE

Les vœux du président Dominique Bossong

À l'instar des années précédentes, 2023 n'a pas échappé à un contexte de crise, cette fois-ci inflationniste, qui nécessite de rester vigilant face aux difficultés rencontrées par nos ressortissants. Le réseau de Sentinelles, déployé sur l'ensemble du territoire, dans le cadre du plan national « Mal-être », se mobilise pour détecter et signaler les situations à risque ou urgentes, permettant à la MSA de déployer des mesures de prévention et de soutien indispensables. Ce réseau s'est étoffé au fil des mois, mais il est toujours possible de le rejoindre et toute nouvelle sentinelle sera la bienvenue, car plus nombreux nous serons, plus vite nous pourrons agir.

Parallèlement et au-delà de ses missions de service public, la MSA a renforcé son offre de services pour accompagner le plus grand nombre et répondre aux besoins spécifiques des territoires et des populations agricoles et rurales.

2024 sera, pour le régime agricole, une année de préparation, celle des élections MSA 2025 qui verront le renouvellement de nos élus pour les cinq années à venir. Les enjeux de ces élections sont forts puisqu'ils nous donneront l'opportunité de défendre notre système mutualiste, fondé sur des valeurs de solidarité, de responsabilité et de démocratie sociale, qui favorise la cohésion et le développement des territoires ruraux. Dans les mois qui viennent, ce projet mobilisera nos élus sur le recrutement de futurs candidats au rôle de



délégué cantonal MSA avec un objectif prioritaire, celui de couvrir l'ensemble du territoire bourguignon.

Notre société est en perpétuelle mutation et le monde agricole n'échappe pas à ce principe. Par l'action conjointe de ses salariés et de ses élus, la MSA est là pour accompagner ces changements en privilégiant la solidarité et l'entraide au bénéfice de l'humain.

Solidaire et responsable, telle a été la MSA tout au long de l'année 2023 et telle elle sera encore pour l'année à venir. Je vous souhaite à toutes et tous, ainsi qu'à vos proches, une très belle année 2024.

Dominique Bossong

// DONS ALIMENTAIRES

Une coordinatrice régionale pour Solaal

Floriana Soumaoro est en poste depuis le 8 janvier à la Maison de l'agriculture de Bretenière, en Côte-d'Or. Cette Dijonnaise fait le lien entre les agriculteurs de Bourgogne Franche-Comté et les associations d'aide alimentaire.

Agriculteurs, vous disposez de produits invendables ? L'association Solaal peut vous intéresser pour trois raisons : éviter les pertes agricoles, jouer la carte de la solidarité et obtenir une déduction fiscale. Spécialisée dans les dons alimentaires issus des filières agricoles, Solaal s'est récemment dotée d'une antenne en Bourgogne Franche-Comté. Floriana Soumaoro vient d'être recrutée au poste de coordinatrice et s'occupe de tout. Riche d'une expérience d'une dizaine d'années dans le monde associatif, cette titulaire d'un Master 2 en management des structures de l'économie sociale et solidaire rappelle le fonctionnement de Solaal : *« nous mettons en relation les agriculteurs avec des associations d'aide alimentaire, qui ont toutes de gros besoins. Des produits invendus ou des pertes agricoles sont concernés, il n'y a pas de petits dons, tous les produits sont les bienvenus ! La première chose à faire, dès maintenant, est d'aller sur https://dons.solaal.org. Il ne faut surtout pas hésiter à me contacter pour toute question ».*

Simple et efficace

En pratique, les agriculteurs proposent leurs dons sur l'application, Floriana Soumaoro réceptionne aussitôt leurs propositions puis les propose aux associations partenaires. *« Ces dernières me font part de leurs besoins et à partir de là, nous travaillons sur la répartition des dons. Toute la logistique pour récupérer les produits se met rapidement en place. Les associations s'occupent bien sûr de tout, la démarche est très simple pour l'exploitant agricole. Je retourne personnellement les attestations fiscales aux agriculteurs. Ces derniers les utilisent pour défiscaliser ».* Thomas Lemée, président de Solaal BFC et agriculteur à Saint-Agnan près de Saulieu, y va de son propre commentaire : *« les fruits et légumes sont les produits les plus nombreux parmi les dons, mais tout peut être imaginé. Il vaut mieux que nos produits se retrouvent dans l'assiette de personnes qui sont dans le besoin qu'à la poubelle… Nous devons faire connaître Solaal et ses différentes missions à un maximum d'agriculteurs. Faites circuler l'information autour de vous ! ».*

AG

Contact : bourgognefranchecomte@solaal.org



Floriana Soumaoro aiguille les agriculteurs dans leurs démarches.

FRANCE

// REVENU AGRICOLE

Une tendance à la baisse en 2023

Après l'embellie des deux années précédentes, le résultat de la branche agricole a chuté en 2023 d'après les estimations du compte prévisionnel de l'agriculture publiées fin décembre par l'Insee.



Le revenu agricole global marque le pas en 2023, après deux années de progression.

En prenant en compte les subventions d'exploitation, la valeur ajoutée brute par actif baisserait de 9 % en 2023, après avoir augmenté de 13,1 % en 2021, puis de 9,6 % en 2022. Contrairement aux deux années précédentes, la valeur de la production agricole se replierait de 0,8 % dans un contexte mondial de retombée des prix des céréales et des matières premières qui avaient fortement progressé en 2021 et 2022. Certes les récoltes des productions végétales progresseraient de 6,1 % en volume en raison de conditions météorologiques plus favorables, selon l'Insee. Celles de céréales et d'oléagineux/protéagineux seraient respectivement en hausse de 5,8 % (à l'exception du blé dur) et de 4,2 %. Idem pour les productions de légumes et pommes de terre en hausse de 6,2 %, alors que la production fruitière serait quasi stable (+0,2 %). La production viticole dépasserait de 3,3 % en volume son niveau de 2022 qui était déjà le plus élevé depuis 2018, tirée par les appellations d'origine protégée et celle de champagne (+12,8 %). En revanche les prix n'ont pas été au rendez-vous. Ils diminueraient de 10,1 % pour l'ensemble des productions végétales.

Repli des volumes en productions animales

Particulièrement concernés, les prix des céréales (-28,4 %) et les oléagineux/protéagineux (-24,8 %). Également en léger repli, ceux des vins (-1,1 %), alors que le prix des légumes et des fruits font exception : ils s'accroîtraient respectivement de 7,1 % et 7,5 %, stimulés par les pommes et les poires. Coté productions animales, c'est à un nouveau repli des volumes (-2,5 %) que l'on a assisté en 2023. La baisse serait de 4,8 % pour les bovins, de 6,8 % pour les veaux, 5,7 % pour les ovins et de 5 % pour les porcs. Les volumes de volailles ne remonteraient que de 1 % après avoir reculé de 14,4 % en 2022 à cause de l'épizootie de grippe aviaire. La production de lait se replierait également de 2 %. Dans ce contexte d'offre limitée, les prix des produits animaux ont été orientés à la hausse en 2023 de +7,9 % en moyenne pour l'ensemble de ces productions. L'Insee estime cette progression à 21,7 % pour les porcs, 5,8 % pour les veaux, 5 % pour les gros bovins, 2,3 % pour les ovins, à 6 % pour la volaille et 5,5 % pour les œufs. Quant au prix du lait il augmenterait de 7,1 %. S'agissant des consommations intermédiaires, leurs prix ont continué à progresser en 2023, mais dans une moindre ampleur que l'année précédente. Les achats augmenteraient à nouveau de 2,5 %, sous l'effet de la hausse des prix (+3,5 %), alors que les volumes fléchiraient (-0,9 %).

Les prix de l'énergie fléchissent

Premier poste de dépenses, les achats d'aliments progresseraient de 1 % en valeur, ceux d'engrais baisseraient de 1,1 % en combinant à la fois un nouvel accroissement des prix (+19,1 %) et un fort recul des utilisations (-17 %), qui s'inscrit dans une évolution tendancielle depuis le début des années 2000.

Les prix de l'énergie fléchiraient de 1,5 % après avoir augmenté de 40,6 % en 2022, le repli du prix du gazole non routier étant estimé à 7,5 % par l'Insee sur l'année 2023. Enfin, les subventions agricoles, qui conditionnent également le revenu des agriculteurs, s'élèveraient à 8,4 milliards d'euros en 2023, en progrès de 150 millions d'euros par rapport à 2022 sous l'effet principalement de l'augmentation du paiement de base au titre de la Pac.

Actuagri

FNSEA Garantir des prix équitables

Dans les productions végétales, la FNSEA note que les agriculteurs ont subi *« un effet ciseau délétère »*, en raison du retournement des marchés des productions végétales et la poursuite de l'augmentation des engrais, et cela malgré un rendement correct. Pour les productions animales, si les prix ont augmenté, ils n'entravent pas le recul des volumes de production tandis que les importations ne cessent de s'accroître *« questionnant le défi de la souveraineté alimentaire »*. Les revenus des éleveurs demeurant très faibles, *« le respect des lois Égalim doit absolument rester de mise »*, note la FNSEA et *« aucune baisse de prix n'est envisageable dans un contexte d'accroissement des arrêts d'activité d'élevage »*. Avant de conclure sur *« l'urgence d'adopter des politiques qui garantissent un prix équitable, tout en soutenant l'innovation et la transition écologique dans le secteur agricole »*.

// SÉCHERESSE

Indemnisation des prairies non assurées

Les exploitants qui ont subi des pertes de récoltes sur leurs productions fourragères, en lien avec la sécheresse de 2023, et dont les surfaces en prairies ne sont pas assurées, peuvent bénéficier, à certaines conditions, de l'Indemnité solidarité nationale (ISN). Ils ont jusqu'au 22 février pour faire leur déclaration.

La sécheresse de l'année 2023 a occasionné des pertes de récolte sur les productions fourragères. La loi n° 2022-298 du 2 mars 2022 prévoit une indemnisation directe par l'État contre les risques dits catastrophiques, au travers du régime de l'indemnisation fondée sur la solidarité nationale (ISN), qui intervient pour les prairies à compter de 30 % de pertes sur l'ensemble des prairies de l'exploitation. Pour les surfaces en prairies non assurées, en 2023, le versement de l'ISN est géré par les Directions départementales des territoires (DDT). Le niveau des pertes indemnisables est calculé sur l'ensemble de la période de pousse des prairies de l'année (de la fin de l'hiver au 31 octobre) et à l'échelle de l'ensemble des prairies de l'exploitation, en se basant sur le niveau des pertes mesuré par l'indice Airbus et sur les surfaces déclarées à la Pac 2023 sous les codes suivants :

PPH : prairie permanente - herbe,
PTR : autre prairie temporaire de 5 ans ou moins,
MLG : mélange de légumineuses prépondérantes et de graminées fourragères de 5 ans ou moins,
SPH : surface pastorale herbe,

Afin de déterminer s'ils peuvent demander l'ISN pour leurs prairies non assurées, les exploitants peuvent consulter la carte de leur département identifiant les communes pour lesquelles le niveau des pertes mesuré par l'indice de pousse des prairies dépasse le seuil d'indemnisation par l'ISN (soit 30 %) et la liste des communes concernées (voir les liens en encadré ci-dessous).
Le cas échéant, les exploitants devront procéder à leur déclaration via la téléprocédure AléaNat, accessible du 22 janvier au 22 février. Les modes opératoires et notices pour la télédéclaration sont consultables et téléchargeables sur le site internet des services de l'État via les liens indiqués ci-dessus. Dans le cadre de cette procédure, les exploitants concernés devront notamment déclarer sur AléaNat leur numéro pacage, la surface déclarée en prairie à la Pac en 2023 et la commune sur laquelle ils exploitent la plus importante surface en prairies, parmi les communes avec pertes supérieures à 30 % identifiées sur la carte départementale. La demande sera instruite par le ministère en lien avec la DDT, en prenant en compte les surfaces du dossier Telepac et le niveau des pertes observées par l'indice de pousse des prairies sur les communes où elles sont situées. Seules les situations avec des pertes supérieures à 30 % sur l'ensemble des prairies de l'exploitation pourront être prises en charge au titre de l'ISN.

Communiqué

Contacts:
DDT 21 : ddt-seaee@cote-dor.gouv.fr
DDT 58 : ddt-calamite@nievre.gouv.fr
DDT 89 : ddt-calam@yonne.gouv.fr

// EN SAVOIR +

Côte-d'Or | Nièvre | Yonne

PLUS D'INFOS SUR WWW.AGRIBOURGOGNE.FR



// SOLS

Deux journées d'innovations sur les sols fertiles

Arvalis organise les 6 et 8 février ses Journées de l'innovation consacrées aux sols fertiles. Elles vont se tenir à Troyes et Lyon.



La fertilité des sols est une notion de plus en plus questionnée aujourd'hui. Arvalis a décidé de la mettre au centre de ses Journées de l'innovation à Troyes et Lyon.

En ce début d'année, Arvalis organise des Journées de l'innovation dédiées à des sujets d'avenir ancrés dans les problématiques régionales des exploitations. Les participants pourront y entendre des interventions, assister à des tables rondes présentant les dernières innovations et les perspectives offertes par la recherche. Ces journées sont ouvertes aux agriculteurs et techniciens et la thématique retenue pour l'édition 2024 est « Les sols fertiles au cœur des enjeux ». Pour les agriculteurs de Bourgogne-Franche-Comté, deux journées sont à noter sur les agendas : la première, le 6 février à Troyes, dans l'Aube, et la seconde, le 8 février, à Lyon.

Pour la première journée, mardi 6 février au centre des congrès de l'Aube, (2, rue Pierre Labonde, à Troyes), l'accueil des participants se fera à partir de 9 heures. Au programme :

- La fertilité du sol : définir les concepts pour mieux l'appréhender dans vos territoires
- Combiner les indicateurs et diagnostics aux problématiques de nos sols
- Intégrer des pratiques innovantes pour valoriser la disponibilité des éléments nutritifs
- Les couverts, la réponse à tout ?
- Enracinement et structure du sol : les deux font la paire
- Fertilité biologique et potentiel de production : lier les acteurs, les fonctions et les systèmes de culture
- Une table ronde sur le thème suivant : comment les acteurs de terrain s'approprient la notion de fertilité dans leur territoire. Travaux en cours et perspectives.

Concernant la seconde journée, organisée le jeudi 8 février à Champagne-au-Mont-d'Or, près de Lyon (au Village by CA Centre-Est, 1, avenue de Champfleury) l'accueil se fera là aussi à partir de 9 heures. Le programme sera le suivant :

- Fertilité des sols : de quoi parle-t-on pour nos territoires ?
- Fertilité biologique dans les sols agricoles : enjeux, acteurs et fonctions
- Quelles voies d'adaptation pour réduire la dépendance aux engrais minéraux ?
- Le tassement, élément central des fertilités : méthodes préventives et curatives
- Une table ronde sur le thème suivant : comment faire des fertilités de mon sol un atout pour la durabilité de mon exploitation ?

D'après communiqué

Pour s'inscrire : https://www.arvalis.fr/evenements/types-devenements/reunions-techniques

// FORMATION

21 Les insectes, on en parle ?

La Chambre d'agriculture de Côte-d'Or organise une formation sur la problématique des insectes ravageurs en grandes cultures, le 9 février à Francheville.

Une demande est remontée du terrain : plusieurs agriculteurs ont émis le souhait de *« se former »* sur les insectes. Leur vœu sera exaucé vendredi 9 février à Francheville, à l'issue d'une session proposée par des conseillers de la Chambre d'agriculture de Côte-d'Or.

Laetitia Morge et Maxime Richard animeront ce rendez-vous ouvert à tous les exploitants intéressés par cette thématique. *« Cette formation permettra de mieux identifier les insectes ravageurs et de mieux les appréhender. Nous aborderons les différents moyens de lutte, dont les auxiliaires »*, présente Laetitia Morge. Cela va sans dire, les insectes peuvent faire l'objet de très gros dégâts selon les cultures, la technicienne le rappelle ici : *« les altises dans le colza sont l'un des meilleurs exemples des années passées en Côte-d'Or… Cette problématique sera bien sûr au programme, au même titre que d'autres ravageurs sur d'autres plantes. Nous ferons un état des lieux de tout ce que nous pouvons rencontrer dans le département. En plus des matières actives encore disponibles sur le marché, nous parlerons des différentes techniques à mettre en place pour obtenir des plantes robustes et plus résistantes face à ces insectes. Nous prendrons le temps d'échanger tous ensemble et de bien répondre aux questions des participants »*.

AG

Contacter Hector Mussillon pour plus d'informations (06 71 81 01 79) et Céline France pour les inscriptions (06 07 62 80 61).



Les grosses altises sur colza seront notamment étudiées.

ÉLEVAGE

// STATION CHAROLAISE

La MFR ASM en mode génétique charolaise

Des jeunes de la Maison familiale Auxois Sud-Morvan *« se forment »* à la station d'évaluation.



Les jeunes de CAP et Bac de Pouilly-en-Auxois, la semaine dernière au pôle agricole de Créancey.

Dans le cadre de la formation de ses élèves, la MFR ASM a convenu un partenariat avec le GIE Charolais Évaluation et la Chambre d'agriculture. *« Certains d'entre eux sont de futurs éleveurs : l'objectif est de les sensibiliser dès maintenant aux atouts de la génétique »*, a indiqué Jean-Pierre Godot, le président de la station, lors de l'assemblée générale du GIE le 11 janvier au pôle agricole. Les jeunes sont déjà intervenus plusieurs fois sur le lot de veaux actuellement en évaluation. *« Ils sont venus nous aider pendant deux jours afin de laver les reproducteurs. Shampoing, coupe et brushing étaient au programme ! La MFR a ensuite participé à notre journée vidéo, pour mettre en avant chaque animal sur internet »*, indique Jean-Pierre Godot. Le groupe composé de CAP et Bac de la MFR aura la « lourde » tâche de sélectionner un reproducteur en amont de la vente aux enchères du GIE. Ce reproducteur sera nommé *« Veau MFR »* et une commission sur la vente reviendra à la Maison familiale. Dans le même temps, Groupama aidera l'acheteur concerné par un montant de 300 euros. *« Les apprenants se prennent au jeu et sont en train d'étudier les différentes caractéristiques de chaque reproducteur. Ils ont tout intérêt à se mettre dans la peau d'un futur acquéreur et pour l'instant, ils le font très bien ! Les jeunes seront bien sûr avec nous le jour J. Ils reviendront en cours d'année pour plusieurs rendez-vous thématiques d'ores et déjà calés sur l'alimentation et le sanitaire »*, ajoute le président de la station.

AG

Ça commence lundi !



Le comité d'agriculture de Semur-en-Auxois organise une nouvelle édition de sa semaine commerciale dans les élevages, celle-ci se déroule du lundi 22 au samedi 27 janvier. Plus de 400 reproducteurs issus d'une quinzaine élevages sont disponibles à la vente. Garanties sanitaires et inscrits HBC. Renseignements : 03 80 90 68 80, lydie.perrin@cote-dor.chambagri.fr

Merci, le Crédit



La fondation Agir du Crédit Agricole de Champagne-Bourgogne a remis un chèque de 3 000 euros à l'issue de l'assemblée générale du GIE Charolais Évaluation. Cette somme permet de financer l'achat d'un nettoyeur haute pression pour laver les veaux dans de bonnes conditions. *« Jusqu'à présent, nous empruntions un appareil qui n'avait pas la fonction eau chaude. Cet équipement est vraiment le bienvenu. Merci à la Fondation ainsi qu'au comice agricole de Pouilly-en-Auxois pour cette aide à l'investissement »*, s'est félicité Jean-Pierre Godot. Agir, créée en 2013, soutient des projets d'intérêts collectifs, durables, au profit du développement des territoires dans les départements de l'Aube, la Côte-d'Or, la Haute-Marne et l'Yonne.

// UNION CHAROLAIS CROISSANCE

36 taureaux vendus lors de la première vente aux enchères

La première vente aux enchères de l'Union Charolais Croissance a eu lieu le mercredi 10 janvier, à Charmoy. Au total, 36 taureaux ont été vendus sur les 46 proposés au catalogue pour ce premier rendez-vous de l'année.



Bruno Elmanowsky

Le taureau Toby né au Gaec l'Horizon Blanc, dans l'Ain (01), fils de Jarret, a été acheté par l'entreprise de sélection Gènes Diffusion.

Comme chaque début d'année, l'UCC (Union Charolais Croissance) organise des ventes aux enchères sur ce site de Charmoy. La première des quatre dates hivernales a eu lieu le mercredi 10 janvier. « *Cette vente fait suite à la journée portes ouvertes qui a eu lieu le vendredi 5 janvier. Cela a permis aux éleveurs de venir voir tous les taureaux et de s'organiser pour choisir le ou les taureaux sur le(s) quel(s) ils veulent se positionner le jour de la vente* », débute Séverine Breton, directrice de l'UCC. 46 taureaux (nés entre août et septembre 2022) étaient prévus pour cette première vente dont deux qui avaient déjà été choisis par les entreprises de sélection Gènes Diffusion et Charolais Univers et trois dont la vente a été reportée. « *Pour ces taureaux, nous sommes encore en attente des résultats sur la spermatogenèse. Ils seront disponibles lors les prochaines ventes* », poursuit Séverine Breton. Au total, les éleveurs ont donc bataillé pour acquérir les 41 taureaux restant lors de cette vente aux enchères. 36 ont trouvé preneur, dont cinq depuis la République tchèque. « *Ces 36 taureaux ont été acquis par 25 exploitations différentes* », précise la directrice de l'UCC, qui indique également que « *deux taureaux ont également été vendus le lendemain de la vente aux enchères* ». Si la mise à prix allait de 2 800 à 3 400 euros, la moyenne de la vente était de 3 975 € (hors taureaux vendus aux entreprises de sélection).

Un large panel de taureaux présentés

Pour l'UCC, à travers leurs ventes aux enchères, « *l'idée est d'avoir un large panel de taureaux pour pouvoir répondre à toutes les demandes des éleveurs. Il y a vraiment toutes les caractéristiques présentes, que ce soit en morphologie, la sélection génomique, avec corne, sans corne, pour les génisses, pour les vaches… De quoi satisfaire tous les éleveurs et leurs besoins au sein de leurs exploitations en termes de reproduction* », explique Séverine Breton. « *Les taureaux sont évalués et testés sur un certain nombre de critères, notamment la spermatogenèse, c'est-à-dire leur capacité à bien produire de la semence pour la reproduction. Cela donne une garantie supplémentaire aux éleveurs qui les achètent. L'objectif est de satisfaire tous les éleveurs. Et que ceux qui n'auraient pas trouvé leur bonheur lors de cette première vente puissent revenir lors des suivantes afin de trouver satisfaction dans notre catalogue* ». Outre la vente du 10 janvier, une seconde a eu lieu ce mercredi 17 janvier. Deux sont encore prévues le 31 janvier et le 7 février, toujours sur le site de Charmoy. Pour les éleveurs qui souhaiteraient prendre un peu d'avance, les catalogues sont en ligne sur le site internet de l'UCC (www.charolaiscroissance.com) et des vidéos présentant les taureaux sont disponibles sur la page Youtube : Union Charolais Croissance.

Christopher Levé



Des éleveurs sont venus dès le matin pour observer les animaux sur lesquels ils souhaitaient se positionner.

// EMPLOI

21 Ne ratez pas le Forum des métiers Vigne et Vin de Beaune

C'est une première : un Forum des métiers Vigne et Vin va se tenir fin janvier à Beaune. Le secteur éprouve un important besoin de communiquer sur ses métiers.



C'est la Cité des Climats et Vins de Bourgogne de Beaune qui va accueillir la première édition de ce Forum, les 30 et 31 janvier.

Imaginé par les équipes de Vita Bourgogne (dispositif créé en 2020 par la Confédération des appellations et vignerons de Bourgogne (CAVB) et l'Union des Maisons de vins de Grande Bourgogne (UMVGB) afin d'informer sur les métiers de la vigne et du vin, mettre en relation les entreprises et les candidats, promouvoir le secteur vitivinicole et ses divers métiers, mettre en lumière les nombreuses formations Vigne et Vin) et de la Cité des Climats et vins de Bourgogne, le premier Forum des métiers Vigne et Vin va se tenir mardi 30 et mercredi 31 janvier à la Cité des Climats et Vins de Bourgogne, à Beaune. Cet événement a pour ambition de réunir tous les acteurs locaux œuvrant pour la formation et l'emploi dans le secteur vitivinicole, de promouvoir les opportunités de carrière, de sensibiliser le grand public et de mettre en avant l'attractivité de la Bourgogne viticole. Vita Bourgogne espère, par ce biais, susciter des vocations auprès des plus jeunes et demandeurs d'emplois mais aussi dépoussiérer les métiers et les préjugés qui s'attachent à eux.

Faire face à la concurrence d'autres secteurs

Ce Forum proposera des animations ludiques : jeux d'immersion, simulateurs, casque de réalité virtuelle, stands de présentation des formations, rencontre avec des professionnels de la filière, ateliers d'initiation à la dégustation de vin et de jus de raisin pour les mineurs, consultation d'offres d'emploi. En parallèle, l'accès au parcours de visite multisensoriel et immersif de la Cité des Climats et vins de Bourgogne sera proposé à un tarif préférentiel pour les participants. Le but est de mettre en lumière les opportunités que présentent les métiers de la filière, qui doit aujourd'hui faire face à une concurrence d'autres secteurs économiques qui se sont depuis longtemps organisés pour communiquer sur la formation, l'emploi et le développement de l'accès à la culture. L'évènement sera gratuit et souhaite se pérenniser, en revenant chaque année et en s'ancrant dans le territoire. En 3 ans, plus de 2 500 offres d'emploi, dont 57,5 % de CDI, et plus de 10 600 candidatures ont transité par la plateforme de recrutement Vita Bourgogne, avec pour résultat un taux d'embauche de plus de 41 %.

D'après communiqué

www.vitabourgogne.com

// CHAMBRE D'AGRICULTURE

89 Oh vins, ovins : à la découverte de l'écopâturage dans les vignes

La Chambre d'agriculture de l'Yonne organise une journée Innov'action, le mercredi 24 janvier, de 14 heures à 17 heures, au domaine Dominique Gruhier, à Épineuil. Une journée qui mettra l'accent sur l'écopâturage dans les vignes.

Concilier viticulture et pastoralisme, c'est le pari un peu fou que font de plus en plus de viticulteurs, y compris dans l'Yonne. Les ovins offrent de nouvelles opportunités pour la gestion de l'enherbement dans les vignes durant la période hivernale. Écologique et économique, le vitipastoralisme suscite l'intérêt de plus en plus de personnes.
Mais quels sont les impacts du pâturage par les brebis, pour les vignes ? Quel type de contrats faut-il faire pour un partenariat gagnant-gagnant ? Quel coût ? Autant de questions que les viticulteurs ou les bergers sont en droit de se poser.



Le mercredi 24 janvier, la Chambre d'agriculture de l'Yonne organise un événement consacré à l'écopâturage dans les vignes, dans le cadre de ses journées Innov'action.

La Chambre d'agriculture de l'Yonne organise, en partenariat avec Alysé, une journée Innov'action « vitipastoralisme », le mercredi 24 janvier. Rendez-vous à partir de 14 heures, au domaine Dominique Gruhier, à Épineuil.

Témoignages de viticulteurs et de bergers engagés dans la démarche, apports techniques avec des conseillers spécialisés, échanges, retours d'expériences et projets à venir sont au programme de ce rendez-vous, ouvert aux viticulteurs, aux éleveurs ovins et à tous les curieux.

Chambre d'agriculture de l'Yonne

Contact : Audrey Cellier, conseillère en viticulture à la Chambre d'agriculture de l'Yonne, au 03 86 94 26 37.

// FORMATION

58 BPA travaux de la vigne et du vin

Le BPA travaux de la vigne et du vin se déroulera du 19 février au 8 novembre.



Un jobdating avec les professionnels est organisé en fin de formation.

Lucille Martin.

Le BPA travaux de la vigne et du vin, est une formation diplômante de niveau 3, ouverte aux demandeurs d'emploi et financée par le Conseil régional de Bourgogne Franche Comté. Elle démarre le 19 février et se termine le 8 novembre pour une durée de 917 heures en centre de formation et 280 heures de stage en entreprise. L'objectif est de former au métier d'ouvrier viticole, avec l'accent porté sur la polyvalence. Au programme : taille de la vigne, entretien du vignoble, du palissage, travaux en vert, conduite et maintenance de l'enjambeur, travaux mécanisés du vignoble, traitement phytosanitaire, curetage, travaux de cave, connaissances des vins et du terroir, valorisation de la production viticole… Une formation qui permet une insertion professionnelle (80 % d'insertion), 94 % de taux d'obtention du diplôme, et 93 % de satisfaction. Pour rappel, en fin de formation, un *job dating* est organisé ce qui permet aux employeurs et aux candidats de trouver des solutions d'emplois.
Renseignements : cfppa.nevers@educagri ou 03 86 26 67 67.

D'après communiqué

// GROUPEMENT D'EMPLOYEURS INSERTION ET QUALIFICATION

58 Un nouveau site internet

Le GEIQ Viticulture Nièvre et Cher dévoile son nouveau site internet.

Le Groupement d'employeurs Insertion et Qualification (GEIQ) Viticulture Nièvre et Cher vient de mettre en ligne son site internet https://www.geiqviti.fr/ Sur ce dernier, retrouvez la présentation du Geiq, les domaines viticoles adhérents ainsi que les postes à pourvoir. Les candidats peuvent également y déposer leurs CV et consulter les offres d'emploi. Vous pouvez continuer à suivre l'actualité du GEIQ sur la page Facebook. Pour rappel, le premier Infométier du GEIQ de l'année 2024, aura lieu le mardi 30 janvier de 10 h à 12 h au Domaine Marielle Michot, 2 Rue du Mont Beauvois, à Saint-Andelain. L'objectif de cet événement est de faire découvrir les métiers de la vigne et du vin au travers de la visite d'un domaine. Cette infométier est ouverte à tous et sans réservation.
Pour en savoir plus : Aurélie Pradeau à apradeau.geiq@outlook.fr ou au 07 85 32 60 68.

D'après communiqué



Le prochain Infométier du GIEQ aura lieu le 30 janvier de 10 h à 12 h au Domaine Marielle Michot (Saint-Andelain).

DIVERSIFICATION

// MARAÎCHAGE

S'adapter encore et toujours

Le 9 janvier, la Chambre d'agriculture de la Nièvre organisait un bilan maraîchage de la campagne 2023 et le lancement de celle de 2024, avec dégustation des pommes de terre issues des essais de variétés.

Une dizaine de maraîchers étaient présents dans les locaux de la Chambre d'agriculture de la Nièvre (CA 58), le 9 janvier, pour le bilan maraîchage de la campagne 2023.

Ainsi, un bilan agro-climatique de l'année (pluviométrie et températures minimales/maximales) a été fait avec un point, en image, sur les diverses maladies et ravageurs rencontrés durant cette période. Afin d'offrir des leviers aux exploitants concernés pour 2024, les formations dédiées ont été présentées (transformations, réglementation, etc. - voir agenda en fin de journal) ainsi que les projets en cours. Pour conclure la rencontre, les résultats des essais (carottes et pommes de terre) ont été mis en exergue.



Une dégustation des pommes de terre issues des essais était proposée, en frites et cuites vapeur.

L'excès marque 2023

Judith Nagopaé, conseillère productions légumières à la CA 58, détaille : *« la campagne 2023 fut l'année de tous les excès car elle fut marquée par une grande amplitude thermique avec des gros écarts niveau pluviométrie. Ces deux facteurs, alliés à une humidité très importante, ont eu un impact indéniable sur l'apparition de maladies (cul noir notamment et mildiou sur certaines exploitations) ou la prolifération précoce des fourmis qui favorisent la présence de pucerons sous-abris. De plus, ces éléments ont compliqué, pour certains exploitants, l'implantation et la récolte des productions »*. Jean-Marie Lambert (Potager d'ici à Nevers), présent lors de la réunion, rajoute : *« il y a une grosse disparité de pluviométrie parfois à seulement quelques kilomètres. Il en va de même pour les températures »* et Aurélie Jacquot (Gaec des Fourmis à Rouy) de poursuivre : *« entre collègues, selon la situation géographique, nous avons eu jusqu'à trois semaines d'écart dans le développement des légumes, plus on s'éloigne des bords de Loire en allant vers le Morvan plus les conditions sont tardives mais en contrepartie ils produisent plus tard dans la saison »*. Judith Nagopaé précise : *« Avec les tournées de parcelles hebdomadaires, nous pouvons affirmer que les attaques de taupins, jadis concentrées sur les pommes de terre, se sont généralisées aux autres cultures cette année (carottes, tomates, cucurbitacées, salades, …) ; idem pour les punaises phytophages. Il faudra donc apporter une attention particulière pour 2024 sur ces bioagresseurs »*.

Pour l'avenir

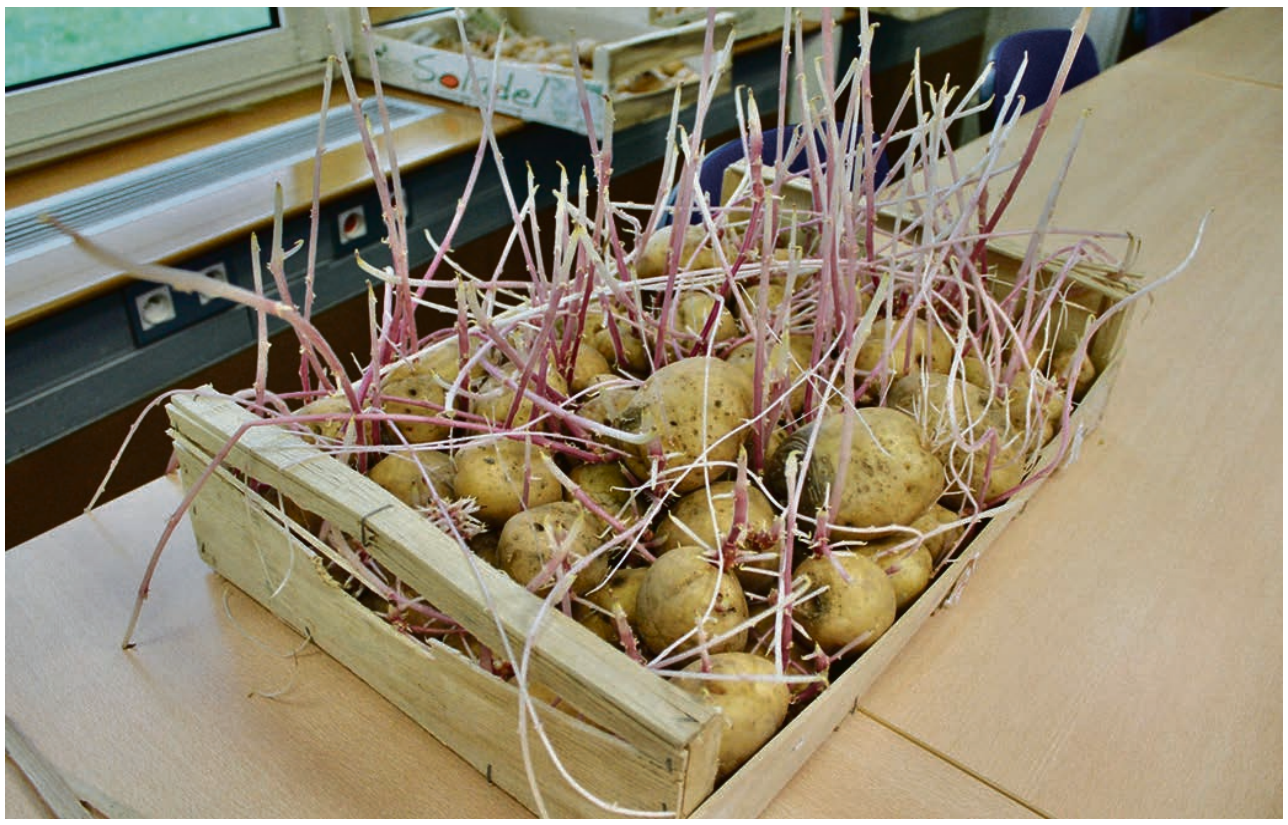
Pour les exploitants présents lors de la présentation, ce bilan met en avant un élément : *« depuis trois à cinq ans, les années ne se ressemblent pas du tout, nous forçant encore plus à ajuster nos choix en fonction de ce qui se présente. De ce fait, l'activité maraîchère devient de plus en plus complexe à maintenir dans la Nièvre surtout pour le plein champ »*. Judith Nagopaé acquiesce : *« il est évident que l'installation de serres et d'un système d'irrigation sont des éléments indispensables pour une gestion plus contrôlée de la production, ce qui impacte forcément le coût de production et/ou d'installation »*. Martin Bloch renchérit : *« Nous avons de plus en plus de demandes d'installation en maraîchage. Néanmoins, nous restons vigilants à ce que ces projets soient viables techniquement, économiquement et socialement (temps de travail, condition physique, etc.). En effet, la production maraîchère reste un travail difficile et notre objectif est de pérenniser ces installations. Dans cette optique, il nous semble nécessaire d'avoir une attention particulière sur la structuration de la filière dans notre département via, notamment, l'instauration d'outils »*. Parmi eux, il évoque les réflexions autour d'une plateforme logistique : *« pour faciliter les déplacements de produits, pour, entre autres, l'approvisionnement des établissements scolaires dans le cadre des PAT (plans alimentaires territoriaux) qui existent dans la Nièvre. Mais, pour que ce projet soit pertinent il doit être logique et adapté aux besoins »*. Pour le moment, aucun calendrier précis n'a été dévoilé pour ce sujet.

Tenter pour choisir

Enfin, les essais notamment financés par des fonds publics régionaux (1) ont été détaillés. Judith Nagopaé est passée rapidement sur ceux concernant le pilotage de l'irrigation sur carottes de pleins champs avec stations météo connectées, sondes tensiométriques/capacitives, moniteurs et logiciels… *« Nous avons conscience que cela ne peut pas s'appliquer à tous les exploitants, mais nous espérons qu'ils pourront aider à gérer la ressource en eau surtout à l'heure où les variations pluviométriques sont de plus en plus importantes sur une même année et par conséquent apporter des pistes de travail à l'ensemble de la profession. N'oublions pas non plus le coût de l'électricité qui est peut-être une motivation supplémentaire pour réaliser des économies »*. S'en sont suivies les explications sur les essais de pommes de terre réalisés sur 10 variétés dans cinq sites nivernais : Rouy (au Gaec des Fourmis), Pougny (chez Stéphane Simon), Nevers (chez Christophe Soleilhac et au Potager d'ici) et Chevenon (chez Aurélien et Jean-Christophe Caquard). *« Pour les essais, nous avons des résultats parfois très différents en fonction des sites et donc ressortir un top 3 des variétés est impossible tant les paramètres à prendre en compte sont nombreux : type de sol, pluviométrie, situation géographique etc. »*. Les exploitants ayant participé insistent : *« il est toujours profitable de voir les différences de rendements entre les variétés selon les types sols et les dates d'implantation »*. Judith Nagopaé stipule : *« Si ce genre de tests vous intéressent, nous les poursuivrons l'an prochain »* et d'ajouter : *« Nous pouvons aussi élargir à d'autres légumes si cela vous semble opportun »*. Pour conclure la rencontre, une dégustation de huit variétés (en frites et cuites vapeur) était proposée, les exploitants réagissent : *« goûter nous donne encore plus d'informations pour effectuer notre sélection variétale »*.

Chloé Monget et Judith Nagopaé (CA 58)

(1) Les essais, cette journée, et l'ensemble des actions dues à l'activité maraîchage sont en grande partie financés par le Conseil régional BFC.



Le suivi en conservation de pommes de terre a été présentée, comme ici sur la variété Colomba.

Le club des dix

Les dix variétés de pommes de terre implantées par la Chambre d'agriculture de la Nièvre sont : Alouette, Blanche, Château, Constance, Écrin, Étincelle, Lanorma, Maïwen, Minette et Twister ; plus deux variétés supplémentaires implantées uniquement sur les produits en AB Twiner et Aztec Gold.



// PAILLEUSES

Quelle pailleuse choisir pour équiper un valet de ferme ?

Les minichargeuses, couramment appelées valets de ferme, sont généralement dédiées aux petits travaux de manutention dans les bâtiments exigus. Pour mieux les rentabiliser, il est possible d'élargir leur spectre d'utilisation en les équipant notamment d'une pailleuse.

L'utilisation d'une pailleuse sur un valet de ferme est une piste pour valoriser davantage ce petit engin de manutention. C'est aussi une solution pour se préserver physiquement en mécanisant un travail manuel. Certains constructeurs ont bien saisi ces exigences de la part des éleveurs et développent des machines aux caractéristiques spécifiques. « *Avant de sélectionner une pailleuse, il faut bien identifier les besoins. Le modèle est différent s'il faut pailler quotidiennement l'arrière des logettes ou seulement une ou deux fois par semaine pour recharger en partie avant. Ce n'est pas non plus toujours la même machine en stabulation libre selon le procédé : paillage depuis le couloir d'alimentation ou en roulant sur le couchage*, avertit Olivier Gros, gérant des sociétés Ogimat et Juraccessoire. *Le valet de ferme présent sur l'exploitation est aussi déterminant, car sa taille et sa puissance définissent directement le modèle de pailleuse compatible.* »



Olivier Gros

La taille de la pailleuse est déterminée par la capacité de levage du valet de ferme et par ses performances hydrauliques, mais aussi par la dimension des bâtiments d'élevage.

Des besoins hydrauliques limités

Les dimensions des entrées des bâtiments, ainsi que la largeur des couloirs et la hauteur sous toiture où circule l'engin de manutention, sont également décisives dans le choix de la machine. « *Le poids contenu de la pailleuse et le faible besoin hydraulique sont deux critères importants pour un usage avec un valet de ferme*, précise-t-on chez Lucas G. *Par exemple, notre dérouleuse pailleuse UBI S Jet, identique à la DR 170 Latérale d'Altec, ne pèse que 490 kg et se satisfait d'un débit d'huile compris entre 40 et 50 l/mn. Mesurant 2,15 m de large en configuration paillage, elle peut aussi bien être utilisée sur une chargeuse compacte que sur un chargeur frontal ou le relevage trois points d'un tracteur de faible puissance.* » Une dérouleuse pailleuse comme celle-ci, qui emporte une balle ronde, affiche en charge un poids d'environ 750 à 800 kg. Comme elle est peu gourmande en puissance, elle peut être attelée sur un engin compact développant de 25 à 30 ch et pesant environ deux tonnes. Sa distance de paillage est en revanche limitée à 5 m.

Les machines à turbine plus exigeantes

Pour déposer la paille à l'arrière des logettes, il est possible d'opter pour un godet à tapis, mais son utilisation est limitée à ce travail, puisque sa distance de projection est réduite. Pour réaliser cette même tâche, mais aussi pailler plus loin, il faut passer sur des modèles à turbine. Dans cette famille de produits, il existe de grosses différences entre les marques et les machines. « *Pour les variantes acceptant une balle ronde, il faut au moins un valet de ferme pesant 2,5 tonnes et délivrant 50 chevaux. Il doit être capable de supporter la pailleuse qui pèse entre 750 et 850 kg, ainsi que son chargement, soit un total de 1 000 à 1 100 kg*, souligne Olivier Gros. *Les bottes rondes sont les plus difficiles à passer et n'assurent pas une alimentation homogène. Il ne faut d'ailleurs pas hésiter à jouer sur le bennage cavage durant le paillage, afin de faciliter leur déroulement.* » Faisant l'objet d'un développement spécifique, l'Hydropail1 du fabricant belge Robert affiche un poids à vide de 754 kg. Cette machine accepte une balle ronde mesurant jusqu'à 140 cm de diamètre ou une botte carrée d'une dimension maximale de 70 x 90 x 140 cm. « *L'Hydropail1 a d'abord été lancée en deux configurations de goulotte : latérale côté droit sur la version GL et pivotante à 300 degrés sur la GT. Avec ces deux modèles, nous avons rencontré des soucis d'encombrement dans les bâtiments exigus, ce qui nous a conduits à développer la variante GLC équipée d'une goulotte latérale compacte. Celle-ci présente une largeur en position travail de 1,59 m, nettement inférieure à celles*



Altec

Les dérouleuses pailleuses présentent l'avantage d'être plutôt légères et peu gourmandes en débit hydraulique.



Spread-a-Bale

Dans la conception des pailleuses spécifiques aux valets de ferme, les constructeurs font la chasse aux kilos superflus, à l'instar de Spread-a-Bale qui utilise des tôles ajourées pour les côtés de son modèle Micro.



de la GL (2,26 m) et de la GT (2,07 m) », souligne Laurent Feuillen, responsable marketing et communication chez Robert SA.

Des versions particulièrement compactes

Juraccessoire a développé avec le constructeur belge VDW une pailleuse spéciale balle ronde particulièrement compacte nécessitant un débit hydraulique de 50 l/mn. Dénommée Duo Compact, ce modèle de 840 kg à vide, qui accepte aussi une portion de balle cubique, s'adapte sur des engins pesant 3 000 kg. Elle mesure 167 cm de large et se caractérise par l'utilisation de deux turbines juxtaposées brevetées. « *Plutôt que d'utiliser une seule turbine de 130 cm de diamètre, nous en avons retenu deux de 70 cm. Ceci a permis de limiter la hauteur hors tout de la machine à 187 cm, afin de dégager la visibilité vers l'avant. Comme l'orifice d'alimentation est petit, les turbines absorbent moins de matière qu'une grande. Elles peuvent ainsi fonctionner à un régime plus faible pour pailler les logettes, sans risque de bourrage de la goulotte et en réduisant la formation de poussière. Autres avantages, la goulotte, qui se trouve au centre de la machine, ne dépasse pas beaucoup des deux côtés et projette de zéro à 14 m à droite et à gauche. La Duo Compact se révèle ainsi polyvalente, puisqu'elle s'utilise aussi bien pour pailler le couchage libre des génisses que les logettes des vaches laitières* », argumente Olivier Gros. L'entreprise jurassienne commercialise également une pailleuse à simple turbine compatible avec les valets de ferme de 25 à 30 ch, qui n'accepte au maximum qu'un tiers de balle cubique et pas de botte ronde en raison de sa largeur intérieure utile de 102 cm. Ce modèle baptisé Uno Compact de VDW ne pèse que 480 kg et embarque 150 à 200 kg de paille. Il s'adapte sans problème sur une minichargeuse de deux tonnes à vide dotée d'un circuit hydraulique délivrant de 35 à 45 l/mn et affichant une capacité de levage de 800 kg.

Pailler en roulant sur l'aire de couchage

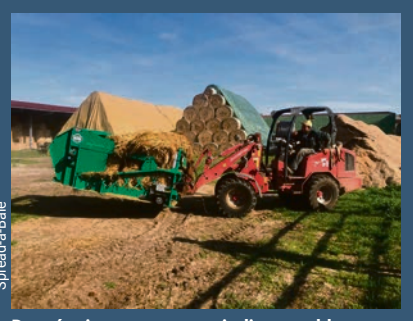
Dans certains bâtiments trop profonds, la distance de projection des pailleuses à turbine spécifiques aux valets de ferme n'est pas suffisante. La solution est alors de rouler sur le couchage pour pailler avec une machine à disques, comme le modèle Courier de VDW. « *Le paillage en roulant sur l'aire paillée demande d'utiliser un valet de ferme lourd, large et chaussé de gros pneus, afin de garantir une bonne stabilité, notamment lorsqu'une roue s'enfonce* », remarque Olivier gros. Le Britannique Spread-a-Bale commercialise une pailleuse spéciale petites chargeuses dotée d'un hérisson horizontal paillant vers l'avant. Mesurant 1,78 m de large et 2,70 m de long, cette machine dénommée Micro se caractérise par sa caisse à tôles ajourées qui a permis d'abaisser le poids à vide à 595 kg. Elle réclame un engin affichant un débit d'huile de 55 l/min et suffisamment costaud pour supporter les près de 900 kg de la pailleuse chargée d'une balle ronde de 150 cm de diamètre. « *Les Micro que nous avons commercialisées jusque-là sont montées sur des engins de 50 ch et de 2 900 à 3 000 kg de poids opérationnel* », précise Dietmar Pohler, directeur des ventes européennes chez Spread-a-Bale.

David Laisney



Les pailleuses à projection frontale demandent un espace suffisant pour passer au-dessus des barrières et des cornadis.

Des équipements incontournables sur les minichargeuses



Spread-a-Bale

Des équipements sont indispensables pour utiliser un valet de ferme au paillage, tels que le joystick pour contrôler les mouvements, le pompage continu pour alimenter en hydraulique la machine, ainsi que le régulateur de vitesse.

Le prix des valets de ferme s'envole avec l'augmentation de la capacité de charge. *« Entre un modèle de 25 ch et un de 30 ch, il y a déjà 7 000 euros d'écart par le seul fait de la présence d'un système de dépollution intégrant un filtre à particules. Une minichargeuse de 50 chevaux est, elle, deux fois plus chère qu'une version de 30 chevaux »*, **indique Olivier Gros, gérant des sociétés Ogimat et Juraccessoire. À la différence de prix, s'ajoute le tarif plus important des pailleuses dédiées aux plus gros valets de ferme. Il est donc important de bien intégrer ces critères lors du choix du mode de paillage, afin de respecter le budget alloué. Les minichargeuses se déclinent en plusieurs finitions selon les travaux à réaliser, mais pour les valoriser au paillage, un minimum d'équipements est obligatoire, comme le joystick pour contrôler les mouvements, le pompage continu pour alimenter en hydraulique la machine, ainsi que le régulateur de vitesse, afin de gérer facilement l'allure. La taille des pneumatiques est également importante.** *« Les éleveurs de chevaux achètent des valets de ferme souvent dépouillés, car ils les utilisent pour des besoins ponctuels, tels que le curage de box et le déplacement de balles de fourrages. Racheter ces appareils d'occasion pour les équiper d'une pailleuse n'est pas conseillé, car ils ne correspondent pas aux exigences des éleveurs bovins chez qui ils travaillent au moins 400 heures par an »*, **alerte Olivier Gros, qui commercialise des valets de ferme depuis dix ans et a développé avec VDW une gamme de sept pailleuses dédiées à ces petits engins de manutention.** D. L.

// NOUVEAUTÉS

Bélair Les mélangeuses Drakkar SB + adaptées aux rations fibreuses

La gamme de mélangeuses à vis verticales Drakkar SB + de Bélair dispose d'une cuve plus évasée vers le bas que les SB pour favoriser le brassage, notamment avec les rations riches en fibres. Le haut de la cuve est droit et le sommet incurvé vers l'intérieur pour ramener le fourrage au centre. L'offre se compose de dix modèles à deux vis de 12,9 à 29 m³ et de dix modèles à trois vis de 19,3 à 43,7 m³. Selon les modèles, la forme des vis (basses ou hautes, étroites ou larges) et leur nombre de couteaux varient. Pour le déchargement, ces mélangeuses disposent de deux contre-couteaux à enclenchement manuel (trois positions) ou hydraulique (en option), d'une boîte de vitesses à deux rapports, ainsi que de la pesée, programmable avec liaison Bluetooth en option.



L. Vimond

BvL Un capteur d'inclinaison pour la désileuse en bloc

Afin de limiter les contraintes mécaniques sur le système de découpe, BvL équipe ses désileuses en bloc d'un capteur d'inclinaison baptisé V-Connect Cut Control. Alimenté par une batterie et simplement fixé sur la machine à l'aide d'un raccord vissé, celui-ci permet de maintenir la désileuse verticale pendant la découpe. L'utilisateur est informé par une rampe de leds qui s'allument en vert, lorsque l'outil est bien droit. Dès que le cadre penche vers l'avant ou vers l'arrière, les leds s'allument en orange, puis en rouge. Pour retrouver la bonne position, le dispositif indique dans quel sens il faut incliner l'appareil. Rappelons que BvL propose trois modèles de désileuses découpant des blocs de 1,65 à 3,6 m³, qui peuvent s'atteler sur le relevage arrière du tracteur ou sur un engin de manutention.



BvL

Emily L'automoteur à logettes plus puissant

L'automoteur à logettes AM325 d'Emily, d'une puissance de 25 ch, remplace le modèle AM317 qui développe 17 ch. Cet appareil compact à trois roues motrices s'utilise pour l'entretien des couchages et le raclage des couloirs de stabulation. Il est capable d'épandre différents produits, tels que la paille broyée, la farine de paille, la sciure, les copeaux… Il bénéficie d'une nouvelle disposition de son bloc de refroidissement, afin d'en éviter l'encrassement. Ainsi, le radiateur a été déplacé à l'arrière et profite désormais d'un tamis amovible pour simplifier le nettoyage. L'accès aux points d'entretien gagne en facilité. L'AM325 affiche un rayon de braquage de 1,35 m et conserve sa faculté à grimper des marches mesurant jusqu'à 20 cm de haut. Son châssis arrière rehaussé facilite les demi-tours entre les logettes.



Emily

Kuhn Des mélangeuses pailleuses compactes à fort coefficient de remplissage.

La gamme de mélangeuses avec turbine de paillage Profile 2.DM à deux vis verticales offre des capacités de 18 à 25 m³. Développées pour les rations fibreuses, ces machines se caractérisent par leur caisse Médium dont le rapport hauteur/largeur leur confère un bon coefficient de remplissage. Le châssis intégré, à pesée programmable, permet de proposer un modèle de 20 m³ à moins de 3 m de hauteur et 25 m³ à seulement 3,38 m de hauteur. L'usure due à l'abrasion et à l'acidité des ensilages est particulièrement prise en compte. Ainsi les vis de mélange sont conçues avec la technologie K-Nox, un alliage de chrome et de ferrite qui améliore la longévité et la résistance aux contraintes de poids. Le constructeur annonce une durée de vie 6 fois plus importante. De même, les couteaux sont proposés en carbure de tungstène pour un maintien tranchant du biseau. Le dispositif breveté Ventidrive, obtenu par la forme asymétrique de la trappe de paillage, permet l'accélération du flux de paille jusqu'à 158 kg/mn. La distribution s'effectue par des trappes à géométrie brevetée C-Drive qui garantit un cordon d'alimentation régulier et homogène. Pour les gros troupeaux, la série L monte à 34 m³, toujours en 2 vis et à 45 m³ en 3 vis.



SILOFARMER
AGRICULTURAL MACHINERY
KONGSKILDE
UNE GAMME COMPLÈTE



Des pailleuses jusqu'à 20 m³.



Des bols de 18 à 32 m³.

POUR VOTRE ÉLEVAGE

Ets LÉVÊQUE 21 Saffres 03 80 49 63 86

MACHINISME

Faresin Une désileuse automotrice pour les exploitations individuelles

La nouvelle gamme de mélangeuses automotrices Faresin Leader PF Classic a été conçue pour les petites et moyennes exploitations souhaitant s'équiper pour une utilisation exclusive. Sa faible hauteur et sa voie réduite conviennent aux petits bâtiments. Proposée en capacités de 12, 14 et 16 m³, elle dispose d'une fraise de 2 m de large et 60 cm de diamètre d'une puissance de 120 ch désilant jusqu'à 5,90 m de haut. Abritant un moteur Deutz de 143 ch, elle s'appuie sur un train roulant à quatre roues directrices et à essieu avant suspendu hydrauliquement animé par une transmission évoluant jusqu'à 30 km/h. Les Leader PF Classic héritent de la cabine des versions Ecomix et Ecomode, intégrant un terminal tactile de 7 pouces subdivisé en différents écrans.



Faresin

Spread-a-Bale La pailleuse Micro ultralégère

La pailleuse Micro du constructeur britannique Spread-a-Bale est conçue pour les petits engins de manutention, comme les valets de ferme et les skid-steer. Dotée de tôles ajourées pour optimiser le poids (595 kg à vide), cette machine accepte des balles rondes jusqu'à 1,50 m de diamètre ou encore des balles cubiques partielles. Le système d'épandage se compose pour le moment d'un hérisson horizontal projetant à une distance de 8 à 15 m sur 1 à 2 m de large. Un modèle à hérissons verticaux est annoncé. La pailleuse Micro nécessite un engin de manutention d'une capacité de levage d'au moins 1 000 kg et affichant un débit hydraulique minimum de 55 l/mn.



Spread-a-Bale

Euromark La pailleuse TX27HD redessinée

Identifiable à son design arrondi, la pailleuse portée TX27HD d'Euromark remplace la TX27XL. D'une capacité de 2,5 m³, elle bénéficie d'un attelage redessiné réduisant le porte-à-faux. Cette machine est disponible avec une goulotte latérale ou pivotante (rotation de 320 degrés), paillant respectivement sur 24 et 18 m. Acceptant tous les fourrages y compris l'enrubannage, elle dispose de l'entraînement du démêleur débrayable (courroie) doté de 40 sections. Sa porte arrière redessinée est plus longue de 30 cm et adopte une barre de retenue articulée facile à manipuler. Conservant le carter boulonné en Inox, la turbine a été abaissée par rapport au fond mouvant, afin d'améliorer son alimentation et d'augmenter le débit. La TX 27 HD se décline également avec un démêleur à entraînement hydraulique, ainsi qu'en version semi-portée pour permettre une utilisation avec un tracteur de faible puissance de relevage.



D. Laisney

Lely Des rations plus fines sur les robots d'alimentation Vector

Sur les robots d'alimentation Lely Vector, lorsqu'une même ration est donnée sur plusieurs zones de l'élevage, l'agriculteur peut, à l'aide du logiciel Horizon, définir un poids minimum de ration à préparer et réaliser des plus gros bols qu'il divisera entre les différentes zones. Il anticipe ainsi les distributions même si le laser de mesure dans l'auge détecte un niveau de ration supérieur au seuil minimal défini. Sur ce même logiciel, l'éleveur peut modifier le taux de matière sèche des composants de la ration, notamment à la suite d'analyses lors de changement de fourrage. Enfin, la trémie à minéraux évolue avec un agitateur qui se déplace de bas en haut, entraîné par la vis, évitant la formation de voûte.



Lely

Teagle Les pailleuses Tomahawk pilotées avec précision

Remplaçantes des séries 7100 et 8100, les pailleuses distributrices Tomahawk 8200 et pailleuses broyeuses 8250 (avec grille de calibrage) de l'anglais Teagle profitent d'une nouvelle conception dite monocoque permettant de les décliner chacune en modèles porté et semi-porté. Cette dernière déclinaison répond à une homologation européenne à 40 km/h. Ces machines inaugurent un boîtier de commandes sans-fil Bluetooth, qui contrôle notamment le nouveau peigne régulateur hydraulique associé au démêleur. Ce peigne s'accompagne de deux nouvelles fonctions. Le Stop & Start permet de limiter la puissance nécessaire au démarrage en mettant le peigne en position basse pour éviter le contact du fourrage avec le démêleur. Il régule également le flux de paille en sortie de goulotte. Seconde fonction, le Cruise Bedding offre deux modes de travail régulant automatiquement la position du peigne en fonction de la vitesse du tapis. La caisse de ces machines peut accueillir deux balles rondes de 1,50 m de diamètre ou une balle cubique. La distance de paillage de leur nouvelle turbine atteint 25 m.



Teagle

RMH Les bols mélangeurs Magnum moins sensibles à l'usure

Arborant une cuve grise et un châssis rouge (couleurs inversées par rapport aux machines habituelles), le bol mélangeur Magnum à une (12 à 16 m3) ou deux vis (18 à 26 m3) verticales de RMH vise les applications intensives. Il se démarque du modèle Mixell, dont il est dérivé, par l'emploi d'acier plus épais pour la construction du fond et des côtés de la cuve, ainsi que de la vis. Cette mélangeuse profite aussi d'un bol élargit à la base et accueille une plus grande porte débouchant sur un tapis de déchargement d'un mètre de large animé par deux moteurs hydrauliques.



RMH

Trioliet Un bol mélangeur de 36 mètres cubes en simple essieu

La firme néerlandaise Trioliet ajoute à son offre une remorque mélangeuse de type bol de 36 m³ au gabarit contenu. Cette machine à double vis, baptisée Solomix 2 3600 VLL-B, se caractérise par l'utilisation d'un seul essieu encastré dans la cuve. D'une hauteur de 3,45 m et d'une largeur de 2,97 m, elle présente une charge utile de 12 800 kg et demande 135 ch à la prise de force. Ce bol mélangeur dispose à l'avant d'un tapis transversal en PVC pour la distribution, remplacé en option par un tapis à chaînes et barrettes avec déport latéral pour distribuer dans des auges jusqu'à 1,17 m de haut. Il accède également au réducteur automatique Shifttronic à deux ou trois vitesses, dont le rapport powershift change automatiquement en fonction du poids en cuve (donnée paramétrable par l'utilisateur).



Trioliet

FERME OUVERTE

Chez Gaec DARBOIS
21150 Frolois

30 janvier
14h00 - 17h00



- Robot V310
- 65 brunes en circulation libre
- Circuit de refroidissement du lait
- Repousse fourrage
- Silo de chargement au godet
- Ventilateurs

LE SEUL ROBOT CAPABLE D'INFORMER
- 36 h. avant le moment optimal d'inséminer
- Confirmation de gestation
- Raisons des problèmes de reproduction

CHAPUIS FRÈRES
Renseignements : 07 78 87 26 57 - 03 80 93 22 28
DeLaval

// 19E OVINPIADES

58 Un défi important

Romain Rogemont, Nivernais de 19 ans, est sélectionné pour la finale nationale des 19e Ovinpiades des jeunes bergers qui se déroulera au Salon international de l'agriculture à Paris le 24 février.

Romain Rogemont participera aux 19e Ovinpiades des jeunes bergers lors du Salon international de l'agriculture le 24 février à Paris. *« C'est une chance et une fierté »* sourit humblement ce Nivernais de 19 ans, élève en BTS PA au Legta de Challuy, avant d'ajouter : *« participer est une belle expérience »*. Ce concours n'est pas une première pour lui puisqu'il s'était déjà rendu à Charolles en décembre 2022 lors de la sélection régionale. Arrivé au 6e rang lors des 18e Ovinpiades (sélection régionale), il s'est préparé pour l'édition 2024 et précise : *« preuve en est, je suis arrivé 1er à Charolles (71) durant la sélection régionale ! »*. Pour mémoire, la région Bourgogne Franche-Comté sera représentée à Paris par quatre élèves qui devront se démarquer face aux 36 autres candidats.



Romain Rogemont, 19 ans, est en deuxième année de BTS PA au Legta de Challuy.

L'origine de tout

« Je côtoie des ovins depuis tout petit car mes parents, Laure et Stéphane, ont une troupe (Mouton Charollais à Alluy) en double activité. Au fil du temps, j'ai appris les gestes de manipulation, ce qui est devenu presque naturel aujourd'hui ». Si la pratique n'est donc pas un souci pour Romain, il a concentré ses efforts sur la théorie : *« J'ai fait un Bac général avant mon BTS. Je n'ai donc pas le même bagage que mes collègues ayant déjà opté pour des filières agricoles à ce moment-là. Cela étant, ce bac général m'a apporté une certaine rigueur et une ouverture d'esprit indéniable. Avec l'aide de notre enseignante de zootechnie de Challuy, Madame Da Costa, moi et les 12 autres élèves du groupe de travail formé pour les Ovinpiades, nous avons tout révisé scrupuleusement. Connaissant mes atouts et mes points faibles, j'ai donc pu cibler ma révision de façon pertinente. C'est sans doute une des raisons de l'amélioration de mon score. Rien que pour cela, je trouve que participer à ce type de concours est bénéfique ; car on se perfectionne, mais cela n'est pas l'unique raison »*.

L'amour de la sélection

En effet, pour Romain, les Ovinpiades sont aussi le moment de montrer ses compétences aux professionnels : *« Je souhaite m'installer tout en étant conseiller en sélection ovine. De ce fait, je pense que gagner les Ovinpiades est un bon moyen pour asseoir ses qualités et se faire remarquer »*. Cet amour de la sélection, et du salon international de l'agriculture, Romain l'évoque avec passion : *« Le cheptel de mes parents est entré en sélection aux alentours de 2011. Trois ans plus tard, un agneau né dans l'exploitation a été sélectionné pour participer au Salon de l'agriculture ; cela m'a marqué. Le Salon et les concours en général ont une ambiance particulière qui me plaît énormément. Pour moi, ils sont l'expression de la sélection génétique qui est le début de toute la filière et qui permet de proposer à la vente des animaux à haut potentiel. Et, à mon sens, le Mouton Charollais est une race tout à fait adaptée à notre territoire tout en regroupant de superbes qualités maternelles et bouchères. Mais, dans tous les cas, il faut avoir un cheptel de taille adaptée afin d'arriver à atteindre une certaine excellence, mais aussi pour maîtriser d'autres enjeux plus facilement »*.

Avenir à ajuster

Parmi ces autres problématiques, il évoque celle de la prédation : *« avec des attaques de plus en plus fréquentes dans notre département et les zones d'élevage difficilement protégeables, je pense qu'il est nécessaire d'avoir une troupe réduite. Ainsi, la surveillance est plus simple pour l'éleveur. Dans ce contexte, la double activité est indispensable pour avoir un revenu assuré. De plus, les conséquences post-attaques sont plus rattrapables avec un cheptel à taille humaine, même si les enjeux restent très importants (avortements, problèmes comportementaux, etc.). Même si mon désir d'installation est inébranlable, cette situation force à réfléchir aux conditions dans lesquelles on souhaite faire son métier »*. Afin de se préparer au mieux à l'avenir, Romain désire poursuivre ses études en entrant dans une école d'ingénieur : *« Je veux pouvoir mettre en résonance les connaissances pratiques afin d'avoir un système viable sous tous les aspects »*. Pour encourager Romain, retrouvez-le le 24 février pour les 19e Ovinpiades (de 9 h à 17 h au grand ring, Pavillon 1) lors du Salon international de l'Agriculture (Porte de Versailles à Paris). Romain participera également aux journées portes ouvertes du Legta de Challuy le 20 janvier.

Chloé Monget

// LYCÉE LA BAROTTE

21 Ils mettent la barre haut

Près de 80 Barottins adhèrent à l'association sportive de leur lycée, en plus de leur traditionnel programme d'EPS. Leurs résultats en compétition sont parfois spectaculaires.

Il fait bon vivre au lycée agricole La Barotte de Châtillon-sur-Seine. *« En dehors des cours, il est possible d'adhérer à notre association sportive et prendre part à de nombreuses disciplines »*, indique Joffrey Duthu, professeur d'EPS. Des entraînements, de la compétition et différentes sorties sont au programme pour les quelque 80 adhérents, scolarisés de la troisième jusqu'au BTS. *« Pour le choix des activités, nous nous adaptons bien sûr aux souhaits de chacun »*, poursuit Joffrey Duthu, *« de belles infrastructures sont à disposition : celles de notre établissement et plusieurs appartenant à la ville de Châtillon-sur-Seine. En termes de sorties, les plus récentes ont été des matchs de la JDA à Dijon, de volley à Chaumont et de football à l'AJ Auxerre ! »*.

Le foot en numéro 1

Le ballon rond est le sport le plus pratiqué cette saison au sein de l'association, des compétitions de futsal sont notamment au programme en ce début d'année civile. *« Le cross-country a aussi la cote, nous étions d'ailleurs 35 lors des derniers championnats départementaux UNSS, c'était un record pour nous »*, poursuit le professeur de sport, ravi de la performance de son équipe avec un titre obtenu dans la catégorie des lycées professionnels. Le groupe composé de Léa Blanchart, Juliette Bonbon, Alicia Legrand, Maxence Mocaër, Paul Chauvirey et Alix Floreau défendra les couleurs de la Barotte au mois de mars lors de la finale nationale. L'équitation est le troisième sport le plus plébiscité au sein de l'association sportive : *« la Barotte avait obtenu le titre de champion de France UNSS en 2016 »*, rappelle Joffrey Duthu, *« il y a deux ans, nous avions remporté le championnat académique. Les France ne s'étaient malheureusement pas tenus par la suite. À noter que deux de nos anciens adhérents évoluent en épreuve pro national : il s'agit de Robin Bretault et de Nicolas Dos Santos »*. Le « top 5 » des sports de l'association est complété par le badminton et la musculation : *« pour cette dernière, nous disposons de notre propre salle. Mi-février, nos jeunes participeront pour la toute première fois aux championnats UNSS, avec du circuit training »*.

Recherche de sponsors

Joffrey Duthu, aidé dans ses fonctions par son collègue Paul Bonnisseau, rappelle les atouts de l'association : *« les bienfaits du sport ne sont plus à démontrer, ils sont bien évidemment nombreux sur la santé. Ici, le sport se pratique aussi bien en loisir qu'en compétition. L'adhésion est proposée à moindre coût, seulement 20 euros par an ! Beaucoup d'élèves sont internes à la Barotte : le sport leur permet de se défouler, de se confronter d'une manière ludique avec des camarades de classe et/ou des homologues d'autres établissements. L'ambiance est à chaque fois très bonne. L'activité physique et sportive est très importante pour des lycéens : à cet âge-là, le sport en club est souvent mis de côté »*. L'association recherche, en outre, des partenaires et des sponsors pour financer ses différents déplacements, toujours plus onéreux avec l'inflation et les bons résultats de ses troupes.

AG

Pages Facebook « Association Sportive La Barotte » et Instagram « AS La Barotte ».



Un titre de champion académique a été décroché en cross-country le mois dernier à Nevers. Juliette Bonbon, Léa Blanchart, Alix Floreau, Alicia Legrand, Maxence Mocaër et Paul Chauvirey se sont qualifiés pour les championnats de France qui se disputeront en mars en Bretagne.

// JUGEMENT DE BÉTAIL DES JA DE CHÂTEAU-CHINON

Être entendu

Xavier Girard (Les Grains à Château-Chinon) accueillait le jugement de bétail des JA du canton, le 6 janvier.



JA de Château-Chinon

Les 17 participants ont évalué les qualités des bovins présentés.



JA de Château-Chinon

La rencontre fut accueillie par Xavier Girard (Les Grains à Château-Chinon).

Après quelques déboires pour trouver un lieu pour leur jugement de bétail 2024, les JA de Château-Chinon ont été accueillis par Xavier Girard (les Grains) le 6 janvier : *« Nous le remercions grandement »* insiste Baptiste Flory, président des JA du canton.

Pour cette édition, près d'une centaine de visiteurs se sont pressés pour apprécier le jugement des 17 participants. *« Comme Monsieur Girard n'a pas de troupe ovine, seuls les bovins étaient à évaluer »*, précise Baptiste Flory. Avec une moyenne d'âge des participants comprise entre 12 et 18 ans, Baptiste Flory souligne : *« c'est très motivant pour l'avenir car cela prouve que des jeunes s'intéressent encore à nos métiers. On en retrouve certains d'année en année ; c'est sympa. Cela nous motive à continuer nos actions en essayant d'inclure le plus grand nombre »*. Outre les participants et les visiteurs, il remercie les maires et représentants d'organismes agricoles de leurs venues à ce rendez-vous. Malgré tout, il garde un goût amer.

Dommage

En effet, il regrette *« qu'aucun élu politique invité n'ait pris la peine de venir »*. Baptiste Flory nuance : *« je comprends que la date ne soit pas opportune pour certains car elle tombe pendant les vacances, mais nous n'avons que deux rendez-vous annuels (jugement de bétail et concours de labour) où nous pouvons faire passer des messages directement… Et, cette année, nous avions beaucoup d'éléments à faire remonter »*. Parmi ces derniers, il évoque la prédation sur les troupeaux (bovins et ovins), la mauvaise gestion des fonds Feader, et le manque de vétérinaires sur le territoire de Château-Chinon. *« L'unique cabinet de la ville a fermé fin 2023. Les éleveurs se sont sentis délaissés car aucune solution viable n'a été proposée par l'ancien cabinet ou les élus de notre canton. Les éleveurs du canton ont été répartis sur neuf cabinets, ce qui n'est pas vivable à long terme pour notre bassin d'élevage »*. Il conclut : *« Il est dommage que les élus ne semblent pas prendre conscience de l'importance de toutes ces situations. À mon sens, il est indispensable qu'ils tendent sérieusement l'oreille, s'ils ne souhaitent pas avoir à leurs portes des manifestations plus musclées que celle qui s'est déroulée le 15 décembre à Dijon. L'avenir nous dira si, malgré tout, nos messages seront pris en compte, car pour le moment nous avons vraiment le sentiment de ne pas être considérés »*.

Chloé Monget

Classement

1. Grégoire Bazot, 2. Sylvain Trinquet, 3. Clémentine Bonnet, 4. Léonie Desfontaines, 5. Lucas Courault, 6. Alexis Courault, 7. Maxence Prévotat, 8. ex-aequo Benoît Buchli et Maxime Prévotat, 10. Julie Gauthier, 11. Simon Séguinier, 12. Antoine Boulenger, 13. Théo Marquis, 14. Yanis Durand, 15. Raphaël Séguinier, 16. Mathieu Prévotat, 17. Adrien Devoucoux.

// JUGEMENT DE BÉTAIL DES JA DE CORBIGNY

La relève est assurée

Le 6 janvier, les JA de Corbigny organisaient leur jugement de bétail à Chitry-les-Mines. Un rendez-vous traditionnel marqué, cette année, par la participation des très jeunes.



Camille Deroche

Les gagnants du jugement de bétail orchestré par les JA de Corbigny ont participé à la traditionnelle photo de groupe.



Camille Deroche

Une cinquantaine de visiteurs ont fait le déplacement pour assister au jugement de bétail.

« Ce fut une superbe journée » évoque Jean-Claude Bourland, président des JA de Corbigny pour la tenue du traditionnel jugement de bétail du canton qui s'est déroulé le 6 janvier au Gaec Dubuis à Chitry-les-Mines.

Jean-Claude Bourland pointe d'ailleurs : *« Le Gaec avait déjà chaleureusement accueilli le jugement en 2010 pour la finale départementale mais aussi le 1er jugement cantonal en 1989 !!! »*. Si comme à l'accoutumée l'ambiance conviviale fut au rendez-vous, il pointe un élément nouveau : *« nous avons une majorité de très jeunes participants »*.

Motivation renouvelée

En effet, il estime la moyenne d'âge des participants (7 en ovins et 11 en bovins) à environ 14 ans. *« Cela fait plaisir de constater que ce genre d'événements attirent les plus jeunes car ce point prouve que nos métiers sont attractifs pour la nouvelle génération. Pour moi, la relève est assurée, et j'en suis heureux »*. Il ajoute en souriant : *« Cela étant, l'âge des participants n'aide pas à sélectionner ceux pouvant aller en finale, car il faut avoir 18 ans. Mais, finalement qu'importe. L'important reste de passer un bon moment »*. Au-delà de la joie que la présence des jeunes peut lui apporter, il insiste : *« cette mobilisation donne un nouveau souffle à notre engagement en nous motivant encore un peu plus pour organiser des actions de ce type permettant de faire connaître nos professions à tous »*. Au total, près de 50 visiteurs sont venus assister à l'événement *« toujours en famille »* se réjouit Jean-Claude Bourland.

Chloé Monget

Classement

Ovins : 1. Emma Évrard, 2. Antoine Cornu, 3. Loïs Camuzat, 4. Simon Gauche, 5. Charles Perreau, 6. Agathe Bouché-Pillon, 7. Blanche Bouché-Pillon.
Bovins : 1. Simon Gauche, 2. Lucas Seutin, 3. Maxime Seutin, 4. Mathieu Mathéo, 5. Emma Évrard, 6. Loïs Camuzat, 7. ex aequo : Antoine Laroche et Antoine Cornu, 9. Agathe Bouché-Pillon, 10. Charles Perreau, 11. Blanche Bouché-Pillon.

TABLEAU DE BORD

LES FORMATIONS

CÔTE D'OR

// Booster ses ventes en circuits courts !

• 22 janvier à Bretenière

Corine Garnier Penning, CA21 - 03 80 68 66 28 - corine.garnierpenning@cote-dor.chambagri.fr

// Choisir les bons compléments minéraux pour ses bovins

• 23 janvier à Créancey

Céline FAUBLADIER, CA21 - 03 80 90 68 76 - celine.faubladier@cote-dor.chambagri.fr

// Couple associé : double défi !

• 23 janvier et 7 février à Bretenière

Corine GARNIER PENNING, CA21
03 80 68 66 28
corine.garnierpenning@cote-dor.chambagri.fr

NIÈVRE

// CAP opérateur conducteur de scierie

• Jusqu'à fin janvier

L'école de production du Morvan 58 (EDPM 58) a ouvert un CAP d'opérateur conducteur de scierie le 20 novembre à Biches. Si vous avez entre 15 et 18 ans, êtes sans solution de formation et motivés pour rejoindre une formation qualifiante dans des métiers d'avenir, contactez l'EDPM58 pour rejoindre ces effectifs. Pour mémoire un internat est disponible.

Renseignements ou candidatures : contact@edpm58.fr ou au 07 64 08 58 58.

// Réussir l'élevage de chevrettes

• Le 23 janvier

Assurez le renouvellement de votre troupeau caprin ! Conduire l'élevage des chevrettes pour assurer une production laitière à 13 mois. Lieu en fonction des stagiaires.

Plus d'infos : Chambre d'agriculture de la Nièvre – centre de formation : 03 86 93 40 37

// Soin du pied & initiation au parage

• Le 25 janvier

Les boiteries sont une des principales cause de réforme en élevage bovin. Celles-ci sont de plus en plus fréquentes dans les élevages nivernais et les éleveurs sont parfois démunis face à cette pathologie qui impacte le fonctionnement du troupeau. Lieu en fonction des stagiaires.

Plus d'infos : Chambre d'agriculture de la Nièvre – centre de formation : 03 86 93 40 37

YONNE

// MesParcelles : solution internet pour piloter mes cultures (2 jours)

• Mardi 23 et mardi 30 janvier

À la Chambre d'agriculture de l'Yonne, à Auxerre.

Contact : Catherine Bonin (Chambre d'agriculture de l'Yonne) au 03 86 94 28 42.

// Serein face aux évolutions réglementaires avec MesParcelles

• Jeudi 25 janvier

À la Chambre d'agriculture de l'Yonne, à Auxerre.

Contact : Catherine Bonin (Chambre d'agriculture de l'Yonne) au 03 86 94 28 42.

L'AGENDA PRO'

CÔTE D'OR

// Semaine commerciale charolaise

• Lundi 22 au samedi 27 janvier

Le comité d'agriculture de Semur-en-Auxois organise une nouvelle édition de sa semaine commerciale. Cette dernière se déroulera dans les élevages présents sur le dernier concours ainsi que sur les exploitations des membres du comité, du lundi 22 au samedi 27 janvier. Plus de 400 reproducteurs seront disponibles à la vente, issus d'une quinzaine élevages en provenance des départements de Bourgogne (garanties sanitaires et inscrits HBC).

Renseignements : 03 80 90 68 80, lydie.perrin@cote-dor.chambagri.fr

// Recruter, accueillir et fidéliser ses salariés

• Mardi 23 janvier

Une journée dédiée aux exploitants horticoles dont le thème est « recruter, accueillir et fidéliser ses salariés » est organisés par l'Anefa à la Maison de l'agriculture, à Bretenière, de 9 h 30 à 16 h 30. Au prgramme, notamment, deux ateliers pour savoir présenter son entreprise et le poste, et savoir accueillir et intégrer un salarié dans l'entreprise.

Contact : 07 80 96 21 96

// Assemblée générale de l'Association des chevriers et producteurs de fromages fermiers de Côte-d'Or

• Mercredi 24 janvier

Va se tenir à partir de 9 h 30 à Pouilly-en-Auxois, à la salle Dijon Céréales, 10 rue de la Coopérative.

// Se former à la conduite d'engins agricoles

• Jeudi 25, mercredi 31 janvier et lundi 5 février

Groupama Grand Est organise des formations pour la conduite de tracteurs et de machines agricoles, en partenariat avec le centre Centaure Grand Est de Gevrey-Chambertin, en Côte-d'Or. La formation dure une journée. Les prochaines vont se tenir jeudi 25 et mercredi 31 janvier, ainsi que lundi 5 février. Les pré-requis sont : savoir conduire un engin agricole, être âgé d'au moins 16 ans, pour les participants âgés de 16 à 18 ans, avoir validé l'Apprentissage anticipé de la conduite (AAC) et être rattaché à une exploitation agricole ou forestière, pour les participants âgés de 18 ans et plus, être rattaché à une exploitation agricole ou forestière et / ou être titulaire d'un permis de conduire en cours de validité.

Grand-est.centaure.com

NIÈVRE

// Journées Portes ouvertes

• le 20 janvier

Les formations post Bac des EPLEFPA seront présentées le 20 janvier, de 9 h à 17 h au Legta de Challuy.

Renseignements : legta.nevers(at)educagri.fr ou au 03 86 21 66 00

// Métiers de la vigne et du vin

• le 30 janvier

Le 1er infométier de l'année, orchestré par le GIEQ viti Nièvre et Cher, se déroulera le 30 janvier de 10 h à 12 h au domaine Marielle Michot, 2 rue du Mont Beauvois à Saint-Andelain. Cet événement à pour but de faire découvrir les métiers de la vigne et du vin aux curieux via une visite d'un domaine viticole.

Renseignements : Aurélie Pradeau, directrice du GIEQ viti Nièvre et Cher à apradeau.geiq@outlook.fr ou au 07 85 32 60 68.

YONNE

// Journée Innov'action

• Mercredi 24 janvier

La Chambre d'agriculture de l'Yonne organise une journée Innov'action, de 14 heures à 17 heures, au domaine Dominique Gruhier, à Épineuil. Cette journée mettra l'accent sur l'écopâturage dans les vigne.

// Assemblée générale cantonale de la FDSEA

• Mercredi 24 janvier

La FDSEA organise l'assemblée générale cantonale du canton de Villeneuve-l'Archevêque, à 9 h 30, à Villeneuve-l'Archevêque.

• Vendredi 26 janvier

La FDSEA organise l'assemblée générale cantonale des canton de Saint-Sauveur-en-Puisaye et Toucy, à 9 h 30, (lieu à définir).

• Mardi 30 janvier

La FDSEA organise l'assemblée générale cantonale du canton de Chéroy, à 9 heures, à Le Mériot (Aube).

• Mercredi 31 janvier

La FDSEA organise l'assemblée générale cantonale des cantons de Brienon, Cerisiers, Saint-Florentin et Flogny nord, à 9 h 30, à Saint-Florentin.

// Portes ouvertes de l'EPL des Terres de l'Yonne

• Samedi 27 janvier

L'EPL des Terres de l'Yonne, regroupant le lycée agricole d'Auxerre La Brosse, le CFPPA d'Auxerre La Brosse et le CFA agricole de l'Yonne, organise ses portes ouvertes, de 9 heures à 16 heures, sur le site de La Brosse, à Venoy.

Vos repères

SALAIRES ET COTISATIONS

// GRILLE DE SALAIRES

Un nouvel accord sur les salaires minima pour les entreprises de la production agricole et les Cuma

Afin de prendre en compte la dernière augmentation du SMIC de 2,2%, soit 11,52 €, au 1er mai, la FNSEA, la FNCUMA et l'ensemble des organisations syndicales de salariés sont parvenus à un accord sur l'évolution de la grille nationale des salaires minima pour les entreprises agricoles de la production et des CUMA. Il s'agit de l'avenant 7 du 25 mai 2023 à la convention collective national de la Production agricole et des Cuma du 15 septembre 2020.

Coefficient	Palier	Taux horaire (en €)
9 - 11	1	11,52
12 - 16	2	11,61
17 - 24	3	11,78
25 - 35	4	12,03
36 - 51	5	12,56
52 - 73	6	13,15
74 - 104	7	13,92
105 - 143	8	14,88
144 - 196	9	16,11
197 - 270	10	17,84
271 - 399	11	20,30
400	12	23,20

INDICES DES FERMAGES

Depuis la loi de modernisation de l'agriculture de 2010, l'indice national des fermages est fixé par arrêté ministériel chaque année. Il s'applique pour toutes les échéances annuelles du 1er octobre 2022 au 30 septembre 2023 sur l'ensemble du territoire français et pour toute production. Cet indice sert à réévaluer le prix de location des terres.
Pour la campagne 2022-2023 l'arrêté du 13 juillet 2022 paru au Journal officiel du 16 juillet 2022 a fixé l'indice national des fermages à **110,26**. L'indice progresse de 3,55 % par rapport à la campagne précédente.
Cet indice repose à 60 % sur l'indice d'évolution du revenu brut d'exploitation agricole (RBEA) à l'hectare national des cinq dernières années et à 40 % sur l'évolution du niveau général des prix correspondant au prix intérieur brut de l'année précédente.

Pour calculer le montant des loyers des terres agricoles entre le 1er octobre 2022 et le 30 septembre 2023, la formule est la suivante :

$$\frac{\text{Montant du loyer par hectare N-1 x 116,46 (indice 2023)}}{\text{110,26 (indice 2022)}}$$

Pour rappel, voici les indices de fermage depuis 2010 :

Année	Indice	Variation
2010	98,37	-1,63 %
2011	101,25	+2,92 %
2012	103,95	+2,67 %
2013	106,68	+2,63 %
2014	108,3	+1,52 %
2015	110,05	+1,61 %
2016	109,59	-0,42 %
2017	106,28	-3,02 %
2018	103,05	-3,04 %
2019	104,76	+1,66%
2020	105,33	+0,55%
2021	106,48	+1,09%
2022	110,26	+3,55%
2023	116,46	+5,63%

COURS ET MARCHÉS

MARCHÉS LOCAUX *Bovins*

// SICAFOME (MOULINS-ENGILBERT, 58)

16/01/2024

BROUTARDS 6-12 MOIS (€/kg vif) — *Effectif : 604 - Vente : 95 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
M	U	250-300	3,54	3,90	3,71	0,07
		300-350	3,59	3,69	3,63	0,01
		350-400	3,50	3,64	3,57	0,10
		400-450	3,41	3,62	3,50	
		450-500	3,24	3,58	3,44	
F	U	250-300	3,49	3,51	3,51	-0,04
		300-350	3,52	3,55	3,54	0,02
		350-400	3,40	3,53	3,43	-0,11
	R	300-350	3,18	3,41	3,32	

BOVINS MAIGRES 12-18 MOIS (€/kg vif) — *Effectif : 45 - Vente : 100 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
F	U	350-400	3,20	3,24	3,21	-0,02

BOVINS MAIGRES +18 MOIS (€/kg vif) — *Effectif : 301 - Vente : 100 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
M	U	+ 500 kg	2,42	2,56	2,46	0,21
	R	+ 500 kg	2,26	2,39	2,31	
F	E	24 à 36 mois	3,23	3,86	3,47	-0,03
	U	24 à 36 mois	2,89	3,27	3,00	-0,12
		- 5 ans	2,75	3,16	2,88	0,03
		5 à 10 ans	2,68	3,05	2,84	0,03
		+ 10 ans	2,50	2,79	2,63	0,03
	R	24 à 36 mois	2,71	2,89	2,79	-0,06
		- 5 ans	2,48	2,74	2,64	
		5 à 10 ans	2,34	2,74	2,61	-0,04
		+ 10 ans	2,39	2,57	2,50	0,07

OBSERVATIONS

Effectif global : 950 - Taux de vente : 96 %

Broutards : L'offre ne couvre pas les besoins. La vente est rapide et totale à des cours qui progressent. Broutards de 504 à 549 kg : 1 670 € à 1 790 € (3,26 à 3,40).
Laitonnes : Forte demande et cours facilement reconduits. Pas d'invendu.
Vaches / génisses 30 mois : Marché fourni. Les acheteurs repondent présents également au rendez-vous. La demande est toujours aussi bonne que la semaine passée voir même supérieure selon les catégories lorsque l'on observe les cotations. Très peu de relève.
Taureaux : Des apports corrects avec une vente active.

// SICAGEMAC (CORBIGNY, 58)

15/01/2024

Effectif : 565

Broutards :	(325 - 395 kg)	1100 - 1420	3,40 - 3,59
Broutards :	(400 - 490 kg)	1400 - 1610	3,20 - 3,55
Laitonnes :	(210 - 345 kg)	730 - 1170	3,20 - 3,44
Génisses 24 - 36 mois :	(475 - 790 kg)	1300 - 450	2,73 - 3,53
Vaches légères :		125 - 1350	
Vaches entre deux :		1600 - 1850	
Vaches lourdes :		1860 - 2500	

Vente rapide et totale en broutards, pas de relève.
Demande toujours présente en femelles. Vente globale.
Commerce actif en vaches et plus particulièrement en vaches maigres à des tarifs porteurs. Cours stables en vaches lourdes et viandées. Vente globale.

Bovins gras : 20
Vaches de viande : 5,14 à 5,36 € kg de viande.

Vente globale en sujets gras à des tarifs plus soutenus.

MARCHÉS VOISINS *Ovins*

// SICAGEMAC (CORBIGNY, 58)

08/01/2024

Effectif : 22

Agneaux	185 - 202	(3,08 - 3,81)

Peu d'apports. Cours reconduits en bons agneaux.

MARCHÉS LOCAUX *Ovins*

// SICAFOME (MOULINS-ENGILBERT, 58)

08/01/2024

AGNEAUX DE BOUCHERIE (€/kg vif) — *Effectif : 224 - Vente : 99 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
	U	de 32 à 38 kg	4,55	4,55	4,55	0,36
		de 38 à 44 kg	4,00	4,74	4,43	0,35
		de 44 à 50 kg	4,06	4,42	4,25	0,13
		+ de 50 kg	3,57	3,88	3,74	-0,35
	R	de 32 à 38 kg	3,44	4,48	3,94	0,12

OVINS DE BOUCHERIE + 1an (€/kg vif) — *Effectif : 66 - Vente : 98 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
M			1,16	1,47	1,32	-0,16
F	U	+ de 60 kg	1,36	1,46	1,41	-0,04

AGNEAUX LAITONS — *Effectif : 92 - Vente : 100 %*

Catégorie		Poids	Min	Maxi	Moyen	Variation
	U	de 38 à 44 kg	4,36	4,69	4,50	0,23

AGNEAUX MAIGRES — *Effectif : 14 - Vente : 100 %*

Catégorie		Poids	Min	Maxi	Moyen	Variation
	R	25 - 35 kg	70	100	89	-3,00

OBSERVATIONS

Effectif global : 396 - Taux de vente : 99 %

Marché de reprise. 99,50 % de vendus.
Bonne demande et vente rapide dans toutes les catégories d'agneaux et de brebis.

MARCHÉS VOISINS *Bovins*

// SA DES GRIVELLES (SANCOINS, 18)

10/01/2024

BOVINS MAIGRES + 18 MOIS (€/kg vif) — *Effectif : 124 - Vente : 93 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
F	U	- 5 ans	2,72	3,00	2,89	
		5 à 10 ans	2,66	3,09	2,79	

OBSERVATIONS

Effectif global : 173 - Taux de vente : 93 %

Broutards : Le volume présenté ne permet pas d'établir une cotation cette semaine.
Vaches : L'offre est de bonne qualité en ce marché de reprise et les cours plutôt satisfaisant.

MARCHÉS VOISINS *Ovins*

// SA DES GRIVELLES (SANCOINS, 18)

10/01/2024

AGNEAUX DE BOUCHERIE (€/kg vif) — *Effectif : 309 - Vente : 92 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
	U	de 32 à 38 kg	4,34	4,63	4,51	-0,15
		de 38 à 44 kg	4,31	4,66	4,48	-0,24

OVINS DE BOUCHERIE + 1an (€/kg vif) — *Effectif : 128 - Vente : 85 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
F	U	- de 60 kg	1,77	2,21	1,88	
		+ de 60 kg	1,78	2,14	1,92	-0,01

CAPRINS (€/tête) — *Effectif : 113 - Vente : 94 %*

Catégorie		Poids	Min	Maxi	Moyen	Variation
F		Première qualité	22	110	79	11,00

OBSERVATIONS

Effectif global : 583 - Taux de vente : 92 %

Agneaux : La qualité des agneaux cette semaine est beaucoup plus hétérogène, les cours s'en ressentent indéniablement.
Brebis : Les bonnes brebis sont recherchées, cours reconduits vente rapide et quasi totale.

Retrouvez-nous sur
agribourgogne.fr
L'information vous accompagne partout !
Ordinateur - Tablette - Smartphone



ANALYSES ET TENDANCES

TABLEAU DE BORD FNB *Viande bovine*

15 Janvier 2024

TABLEAU DE BORD DE LA SEMAINE

MARCHÉ

Gros bovins finis : Conséquence de la baisse des effectifs sur l'ensemble des catégories, marché ferme en animaux allaitants. Demande dynamique également sur les animaux laitiers.

Bovins maigres : La demande est dynamique permettant une tendance haussière des cours des mâles. Reconduction de la bonne tendance sur les femelles.

POLITIQUES

N'oubliez pas que la campagne de déclaration des aides bovines 2024 est d'ores et déjà ouverte sur le site TéléPAC.
Le solde des aides bovines UGB pour la campagne 2023 devrait être versé début février, et permettra donc de connaitre le montant définitif de l'aide unitaire (pour rappel, le montant provisoire est de 98 €/UGB pour le niveau supérieur), mais aussi de connaitre le nombre d'UGB qui auront été primés individuellement !

SANITAIRE

Lors de ses vœux, le 9 janvier 2023, le président de l'Ordre des vétérinaires Jacques Guérin a pressé les autorités de faire avancer la réforme du **Suivi Sanitaire Permanent (SSP)** sur les textes à paraître, et notamment un décret portant sur la prescription, la délivrance et la détention de médicaments vétérinaires. La FNB tient à rappeler que cette réforme n'est qu'une manière de plus de durcir la législation et de contraindre encore une fois les éleveurs. L'identification des animaux sur l'ordonnance reste un point sur lequel la FNB s'oppose.

APPLICATION DE LA LOI EGALIM 2 EN FILIERE VIANDE BOVINE

Depuis le 1er janvier 2024, en application de la loi Climat et Résilience, les objectifs d'approvisionnement en matière d'alimentation durable et de qualité dans le secteur de la restauration collective sont renforcés et élargis à l'ensemble des opérateurs publics et privés. Cette loi, vient compléter les lois EGalims sur le secteur de la restauration.
A noter que tous les responsables ou gestionnaires d'un restaurant collectif public ou privé, ont l'obligation de renseigner leurs données d'achat en denrées alimentaires relatives à l'année 2023 sur la plateforme numérique « ma cantine » avant le 31 mars 2024, et donc de mentionner l'atteinte ou non de l'objectif des lois EGalim et Climat et Résilience !!

FAIT DE LA SEMAINE

La section veau d'Interbev a organisé une conférence de presse ce jeudi 11 janvier pour présenter son nouveau temps-fort de communication : la fête des grand-mères. Si la production a reculé nettement en 2023 (-6%tec/2022) et ce pour la deuxième année consécutive, l'objectif de la filière est de séduire les jeunes en axant la communication sur la transmission culinaire, soit associer le capital sympathie des grand-mères à la viande de veau, pour tenter de stabiliser la production et la consommation en 2024.

FOCUS

Après plusieurs mois où l'écart entre le prix de revient et les cotations sur le segment Label Rouge était au plus fort, les cotations publiées en SIQO hors bio à fin décembre 2023 sur ce segment de marché confirme la tendance : avec un écart de 0.73€/kg, la commercialisation d'une vache allaitante Label Rouge, certes, est toujours synonyme de vente à perte pour l'éleveur, mais cette perte est aujourd'hui similaire à une vache allaitante du segment conventionnel (écart mesuré sur ce segment à 0.77€/kg, à fin décembre)…

CHIFFRE A RETENIR

262€/place

C'est l'indicateur de coût de production pour l'année 2022 calculé par l'IDELE selon la méthode nationale des réseaux d'élevage Inosys permettant la rémunération de l'éleveur à hauteur de 2 SMIC, adaptée à la production de veaux de boucherie. Ce coût de production est en augmentation d'1€ par place en 2022 par rapport à 2021, alors que les produits sont en baisse de 5€/place (Baisse de la prestation est des aides PAC).

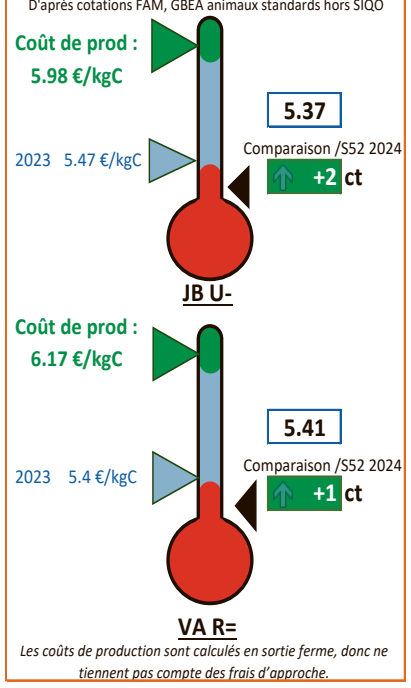
EN REGION

La FNB, à la demande du département du Rhône, participera à leur Section Bovine ce mardi 16 janvier. A l'ordre du jour, la conjoncture en viande bovine, mais surtout la relance de la démarche Eleveur et engagé au sein du département, notamment dans le cadre du partenariat entre la FNB et METRO France. Débuté en 2019, sur les Halles de Lyon, le Covid avait coupé l'élan porté en département! A nous, maintenant, de réenclencher un nouveau souffle à ce partenariat, sur le terrain !

INDICATEUR DE MARCHÉ FNB *Viande bovine*

Cotations françaises gros bovins entrée abattoirs standards

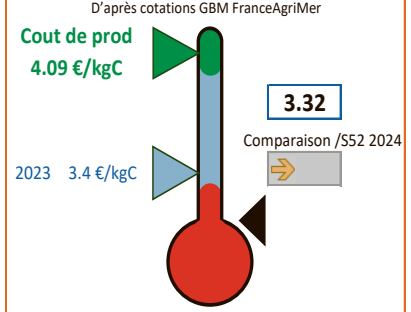
D'après cotations FAM, GBEA animaux standards hors SIQO



Les coûts de production sont calculés en sortie ferme, donc ne tiennent pas compte des frais d'approche.

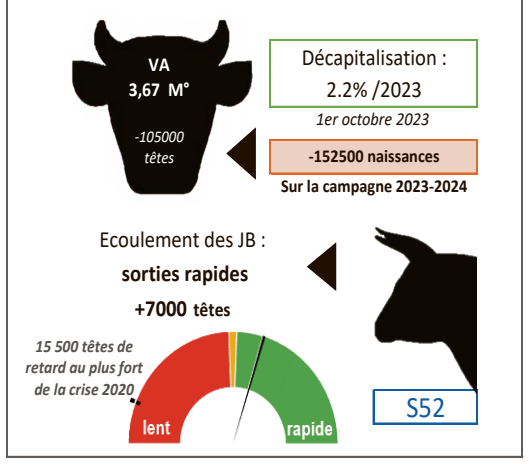
Cotations françaises maigre

D'après cotations GBM FranceAgriMer



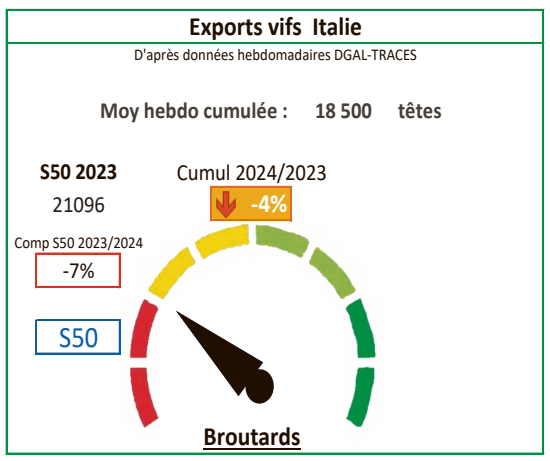
Effectifs d'animaux

GEB-Idele d'après BDNI-SPIE-Normabev, projet Modemo



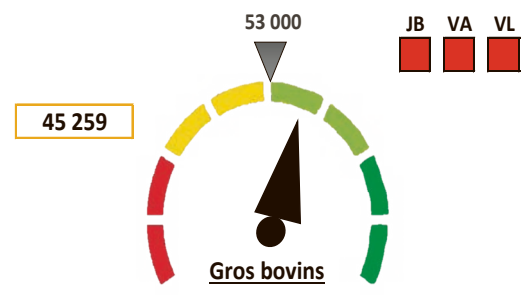
Exports vifs Italie

D'après données hebdomadaires DGAL-TRACES



Abattages hebdo gros bovins

D'après données hebdomadaire Normabev (concernant les abattoirs de plus de 1500 tec/semaine)



Indicateurs de prix de revient

D'après l'accord interprofessionnal INTERBEV

6.17	Vache Charolaise R = (€/kg éc.)
6.75	Génisse R + (€/kg éc.)
5.98	Jeune Bovin U - (€/kg éc.)
4.09	Broutard 400 kg (€/kgvif)

1er semestre 2023

Le ciseau des prix….

D'après INSEE - GEB-Idele et FranceAgriMer

En 25 ans…

+100%	Sur les prix à la consommation
+105%	Sur les charges en élevage
+80%	Sur les prix payés aux poducteurs

* Sources : Normabev, DGAL-TRACE, GEB-Idele d'après INSEE et BDNI et SPIE-Normabev-Bovex (projet Modemo), cotations FAM, cotations Modène, INSEE, INTERBEV

TENDANCES

Synthèse générale

Tendances des Marchés aux Bestiaux
Semaine 03
du 15 au 21 janvier.

Cette synthèse nationale sur le commerce de bétail vous est proposée par la FMBV, d'après les cotations relevées sur les marchés de bétail vif et les dires d'experts des gestionnaires et chefs des ventes des marchés.

Broutard(e)s : Les volumes retrouvent un niveau satisfaisant dans une ambiance commerciale très active. Les broutards lourds sont très recherchés et peinent à satisfaire les besoins même s'ils sont plus nombreux à être proposés à la vente cette semaine, après la trêve. La vaccination FCO ou le dépistage MHE sont déterminants pour sécuriser les acheteurs et raffermir les cours. Les tarifs sont globalement réajustés à la hausse dans les plus de 350 kg. Dans la marchandise moyenne, le placement reste plus compliqué et discuté. En femelles, les bons lots restent recherchés.

Gros bovins maigres : Les acheteurs sont nombreux et bien présents aux achats face à des volumes toujours modérés. Les transactions sont rapides en sujets jeunes bien démarrés, et les tarifs progressent. Les achats sont plus prudents en vaches maigres ou déjà âgées et les tarifs restent discutés.

Boucherie : Les apports sont toujours limités, ce qui aide à conforter les prix. L'ambiance est globalement bonne en toute catégorie : les races à viande supérieures trouvent facilement preneurs à des prix stables, les allaitantes d'entrée de gamme ainsi que les mixtes et laitières regagnent encore quelques centimes.

Veaux : Les sorties se calment dans une ambiance commerciale plutôt bonne, ce qui permet un écoulement facile et un raffermissement des tarifs en toute catégories. Les veaux de qualité trouvent rapidement preneurs. En revanche, les sujets légers sont toujours triés et compliqués à placer. En veaux gras, le marché est toujours actif à des tarifs globalement en hausse.

Ovins : Les achats sont plus prudents cette semaine, face à des volumes également en retrait et de qualité hétérogène. Les cours reculent en agneaux laitiers ainsi qu'en agnelets. En allaitant, les bons lots et les laitons restent recherchés et s'échangent à des cours encore satisfaisants, tandis que les agneaux moyens sont triés. En brebis, les achats restent fermes dans les bons lots.

PETITES ANNONCES

Matériel

Tracteur

38 - Vends tracteur Ford 7910 2rm BE ; Tracteur Renault d22 BE 2000 euros.
✆ 06 75 04 60 70

38 - Vends tracteur New Holland 8160 105 ch 4 roues motrices avec clim 7279h année 1997 en bon état pneus neufs 37 km heures exo de TVA 17000 euros cause retraite.
✆ 04 74 84 73 84 h repas

38 - Vends cause cessation Tracteur FORD 5610 4 RM de 1989 dual power, cabine ultra, 8250h, pneus, batterie, siège, vérin de portes et vitres neuf 1ère Main, parfait état Prix 15500 euros.
✆ 06 83 48 17 25

38 - Particulier recherche tracteur Deutz 4 roues motrices 100 cv environ DX85 92 6.05.
✆ 06 73 77 56 17

58 - Recherche tracteur Renault 103-14, 4 X 4 (0202)
✆ 06 64 69 07 65

71 - Vends tracteurs MF 3080 2 RM, MF 4335 2 RM, MF 5435 4 RM, presse BR Deutz Fahr + MF 1450.
✆ 06 77 03 68 84

Travail du sol

69 - Vends Chisel 1 poutre de 6 dents avant ou arrière DAG 90 cm. TBE avec 2 roues prix 3500 euros exo TVA élévateur derrière tracteur maxi 500 kg. avec fourche.
✆ 06 07 06 77 50 HR

Récolte

26 - Cessation, vend faucheuse AV avec conditionneur à rouleaux Krone F320GR 2019, 16 000 euros HT. Pailleuse distributrice Luka Castor état neuve 20 000 euros HT.
✆ 07 50 35 27 88

26 - 26 - Vends presse balle ronde Claas 360, faucheuse Lely 280, tracteur MF 6465, 3 300 euros.
✆ 06 75 88 95 51

38 - Vends andaineur Vicon 3.80m année 1998 bon état prix 1200 euros à débattre.
✆ 06 60 61 88 78

38 - Vends presse balle ronde Gallignani GAV6B de 2007, chambre variable éjecteur de balle liage ficelle et filet 6500 euros.
✆ 06 77 76 72 77

42 - Vends petites bottes de foin, moyenne densité. Semoir Goyer 13 rangs à sabots.
✆ 07 67 32 60 36

58 - Urgent, je suis à la recherche d'une moissonneuse-batteuse New Holland, 8070, 8060, ou éventuellement 8080. Peu importe l'état ou la région, je me déplace.
✆ 06 21 49 50 89

Epandage

69 - Vends semoir Amazone ZG 5000 Trainer rampe de 6 m. pour chaux, bon état.
✆ 06 07 06 77 50 HR

Divers

07 - Vends piquets de clôture en châtaignier : 1m 80 2,20 euros, 1m60 2 euros, 2m 2,50 euros TTC.
✆ 07 87 05 20 20

21 - Recherche tracteurs , - mois. bat., - presses, - chariots élévateur, - télescopiques, - charrues, - bennes, - épandeurs et autres machines agricoles (0305)
✆ 06 30 11 59 25

23 - Vends faneuse Potinger 69N de 2006 bon état 1500 euros à prendre sur place.
✆ 06 84 04 51 29

26 - Vends cause retraite remorque fruitière - herse cultivateur - chariot Fenwick + chargeur - irrigation complète 1 hectare tuyaux 9 m.
✆ 06 74 40 59 63

38 - Vends pulvé Berthoud 1000l et 15-16m hydro toutes options 1950 euros ; Presse R.Casalis rc42 peu servi ; Char 4 roues fer 5m 580 euros.
✆ 06 14 47 49 53

38 - Vends épandeur engrais Bogballe 1600s dpa ; semoir maïs pnu 4 rangts micro disc tourne faucheuse conditionneuse H447 2,20m.
✆ 06 83 48 17 25

38 - Vends andaineur Kuhn GA4321 2013 TBE peu servi toujours stocké à l'abri prix 5000 euros exo de TVA.
✆ 06 81 57 03 34

38 - Vends pulvérisateur Hardy 1000 litres rampe 21 mètres hydraulique prix 3200 euros HT.
✆ 06 15 80 14 04

38 - Vends déchaumeur à dent disque et rouleau en 4m repliable Kongskilde vibro flex 7400 BE.
✆ 06 72 75 29 27

38 - Vends épandeur engrais Vicon double plateau commande réglable électrique capaci 1-2 sacs 1500 euros TBE pneumasem 2 Nodet 4-5 rangs maïs tournesol sorgho 500 euros BE.
✆ 06 21 64 09 66 h. repas

38 - Vends combiné 3m Lemken/Sulky ; vibro + rouleau avant ; charrue Huard 5 corps multi ; faneuse Claas 8m70 volto ; faucheuse Lely 5m50 trainée.
✆ 06 12 05 40 97

69 - Vends essieu pour remorque agricole 3 tonnes freiné. Carré 50 mm., voie de 1.6 m. - Pneu en bon état - 200 €
✆ 06 13 52 27 12

69 - Site Villefranche 01/01/24 au 31/03/24 Gravier recyclé 0/30 : 3 euros ht/tonne 0/50 : 5.5 euros ht/tonne Rabotage enrobé 0/30 : 4.4 eros ht/tonne Enlèvement s/place ou livraison 6x4/semi
✆ 04 74 60 05 30

69 - Vends charrue Huard BRE 65 NSH bon état 1300 €
✆ 06 80 57 68 31

69 - Vends petit char de 4 roues bon état, tout refait. Peut servir pour le débardage du bois.
✆ 06 13 52 27 12

Elevage

03 - Vends tank à lait 2000L remorque basculante 4T5 cherche vache à pension ou à mi fruit.
✆ 06 46 12 39 14

71 - Projet petit abattoir CE Volailles-lapins, secteur 71330, cherche partemaires - client occasionnel ou régulier, pro ou privé.
✆ 06 71 38 00 30

Véhicule

Utilitaire

26 - Vends 4 jantes Land Rover 5 trous bon état 120 euros les 4.
✆ 06 89 99 42 88

34 - Achète Toyota à partir de 1980 dans l'état, même sans CT + tous pick-up.
✆ 06 42 69 14 31

Tourisme

01 - Vends Clio 3 - 1,5 L DCI - 2010 - 205 000 km - 5500 euros.
✆ 06 33 78 34 25

25 - Achète voitures anciennes 203, 2 CV, ID, traction et autres.
✆ 06 85 94 20 51

Achat-Vente

Récolte

01 - Vends cause cessation élevage : foin, paille, enrubannage ray-grass 1ère coupe 2023.
✆ 06 40 18 07 28

01 - Vends piquets acacia à partir de 1m80. Possibilité de livraison.
✆ 06 03 12 27 73

01 - Vends piquets acacia en 2m appointés 3 euros HT l'unité.
✆ 06 16 25 39 34

67 - Vends foin 2023 TB qualité, balles carrées 120X90X220, possibilité de livraison.
✆ 06 74 56 94 18

Plants, pépinière

71 - Vends bois de chauffage sur pied (acacia, frène, charme, Chêne etc) 71330, visite - info :
✆ 06 71 38 00 30

Fourrage

19 - AV foin bio et conventionnel bottes rondes (160) 200 tonnes, TB qualité.
✆ 06 81 48 93 26

23 - Vends paille de miscanthus, liv vrac fond mouv. départ 23 + litière bovins volailles.
✆ 06 42 41 79 20

39 - Vente de fourrage, paille et foin rendus et livrés.
✆ 06 73 92 81 55

42 - Vends foin et enrubannage bio, année 2023.
✆ 06 83 22 77 54

52 - Donnez des betteraves fourragères toute l'année : pensez aux chips de betteraves enrubannées. Aussi disponible : luzerne et trèfle enrubannés, farines de pailles de 2 à 22 big-bags.
✆ 07 71 20 82 96

63 - AV foin bio et conventionnel bottes rondes (160) 200 tonnes, TB qualité.
✆ 06 81 48 93 26

69 - Vend foin 50 bottes carrées de 500 kg l'unité.
✆ 06 87 04 96 54

21 - Vends paille, blé & orge de qualité ou déclassé à petit prix en Bourgogne
Transport en plus suivant km
Tél. : 06 75 39 31 86 - 06 85 73 22 68

Propriété

25 - Particulier achète comptant bergerie, fermette hors village, travaux possibles, dép. 25/39.
✆ 06 72 60 89 69

Recherche exploitations
Indépendant spécialisé en transmissions d'exploit.
Nous vous accompagnons auprès de : SAFER-DDT-Notaire-etc.
C2F-Agri 04 70 58 32 82

Terrain

26 - Pour installation Cherche foncier agricole Etudie toute proposition.
✆ 06 26 33 00 21

69 - Vends vignes en Beaujolais cru Fleurie (11 ha) et cru Chiroubles (4 ha) (0306)
✆ 06 10 43 35 81

Location

Chasse, Etangs

45 - Spécialiste lapin de garenne repris parc sur herbe, qualité extra repeuplement, garanties sanitaires, livraison, documentation sur demande.
✆ 06 82 28 12 19

69 - Chasse Côte d'Or propose week-end découverte postés traqueurs pour préparer saison 2024-2025 600 Ha 20 cervidés 50 sangliers 20 chevreuils les 20-21/01/24 3-4/02/24 10-11/02/24 24-25/02/24.
✆ 06 19 43 19 97

// PETITES ANNONCES // RESERVEES AUX PARTICULIERS //

3, 10 OU 27 DÉPARTEMENTS // LE JOURNAL ACCEPTE LES PETITES ANNONCES JUSQU'AU LUNDI 12 H

1 REMPLISSEZ VOTRE GRILLE (en lettres capitales lisibles, une par case, une case blanche entre chaque mot)

La ligne supplémentaire : 3,05 €TTC

❑ Annonce encadrée : 3,05 €TTC ❑ Annonce domiciliée au journal : 4,57 €TTC

2 COCHEZ LA ZONE DE DIFFUSION DE VOTRE CHOIX ET LE NOMBRE DE PARUTION(S)

❑ **RÉGIONALE - 3 DÉPARTEMENTS**
(Côte d'Or, Nièvre, Yonne)
❑ 1 parution : 10 €TTC
❑ 2 parutions : 15 €TTC
❑ parution supplémentaire : 5 €TTC
(identiques et consécutives)

❑ **VALLÉE DU RHÔNE & BOURGOGNE - 10 DÉPT.**
(Ardèche, Côte d'Or, Drôme, Gard, Isère, Nièvre, Rhône, Saône & Loire, Vaucluse, Yonne)
❑ 1 parution : 17 €TTC
❑ 2 parutions : 26 €TTC
❑ parution supplémentaire : 10 €TTC
(identiques et consécutives)

❑ **GRANDE RÉGION - 27 DÉPARTEMENTS**
(Ain, Allier, Ardèche, Cher, Corrèze, Côte d'Or, Creuse, Doubs, Drôme, *Gard*, Isère, Jura, Loire, Haute-Loire, Meurthe & Moselle, Meuse, Moselle, Nièvre, Puy de Dôme, Bas-Rhin, Rhône, Saône & Loire, Haute-Saône, Savoie, Haute-Savoie, Vosge, Territoire de Belfort, Yonne)
❑ 1 parution 29 €TTC - ❑ 2 parutions 43 €TTC - ❑ parution supplémentaire 15 €TTC (identiques et consécutives)

3 COCHEZ LA RUBRIQUE DE VOTRE CHOIX

❑ Tracteurs
❑ Matériels de travail du sol
❑ Matériels de récolte
❑ Matériels de traitement
❑ Matériels arbo-viti
❑ Matériels de distribution
❑ Matériels d'épandage
❑ Matériels d'irrigation
❑ Matériels forestiers
❑ Matériels travaux publics
❑ Matériels de cave
❑ Matériels de manutention
❑ Matériels de station
❑ Matériels de taille
❑ Matériels agricoles divers
❑ Véhicules utilitaires
❑ Véhicules tourisme
❑ Ventes/achats de récoltes
❑ Cultures sous abris
❑ Plants/pépinières/droits à produire
❑ Bâtiments professionnels
❑ Propriétés achat/ventes
❑ Terrains
❑ Locations agricoles
❑ Locations autres
❑ Offres d'emplois
❑ Demandes d'emplois
❑ Propositions commerciales
❑ Offres de service
❑ Mariage-rencontres
❑ Divers
❑ Animaux divers
❑ Bovins
❑ Caprins
❑ Ovins
❑ Porcins
❑ Équins
❑ Volailles/lapins
❑ Chiens
❑ Chasse/gibier

4 JOIGNEZ VOTRE RÈGLEMENT ET ENVOYEZ LE TOUT À TERRES DE BOURGOGNE

Nom :
Prénom :
Adresse :
.....
Code postal : Ville :
❑ Je joins un chèque de €TTC
à l'ordre de Terres de Bourgogne.
❑ Je règle par CB la somme de €TTC
carte n° I_I_I_I_I I_I_I_I_I_I I_I_I_I_I_I I_I_I_I_I
expire fin I_I_I / I_I_I Signature :
Banque :

Terres de Bourgogne
1, rue des Coulots
CS 80075 - 21110 Bretenière
Tél. : 03 80 78 90 40 - Fax : 03 80 70 08 02

Votre justificatif comptable

À découper et à conserver

parue le :
Nom :
Prénom :
Adresse :
.....
.....

Collez ici votre annonce parue dans le journal

Montant : € TTC
(dont TVA 20 % soit €)

PETITES ANNONCES

Emploi

Offre

01 - Rech. salarié(e) ag. à tps plein, CDI, permis exigé, sur exploit. polyculture élevage au service de remplacement canton de Pont de Vaux.
✆ 06 73 43 74 67

01 - Exploitation maraîchère 01 recherche salarié agricole, tps plein, 35 h, CDI, après essai.
✆ 06 33 87 91 55

18 - Le Service de Remplacement du Cher recrute un(e) salarié(e) agricole polyvalent(e), ayant de la rigueur, une grande motivation et une capacité d'adaptation, pour intervenir dans un Groupe d'Emploi Partagé (GEP) sur le secteur de Lury-sur-Arnon. Travail à effectuer : traite, alimentation entretien et manutention des bovins laits/ bovins allaitants/ caprins, travaux en lien avec les grandes cultures (conduite d'engins agricoles, travaux du sol, semis, entretien du matériel…), travaux en lien avec l'activité viticole (taille des vignes, mise en bouteille …). Poste en CDD, à pourvoir actuellement – Connaissance du milieu agricole souhaité. Permis B et véhicule personnel obligatoire.
✆ 02 48 23 45 89
ou 06 03 46 99 42



Votre spécialiste en matériel d'élevage
SAS CHAPUIS Frères
21450 Saint-Marc-sur-Seine - 03 80 93 22 28
www.chapuis-freres.fr

«Plus qu'un emploi, Chapuis Frères vous offre une carrière ! »

RECRUTE UN TECHNICIEN DE MAINTENANCE (H/F)

MISSION : Assurer les montages, dépannages et l'entretien des machines à traire et robots des secteurs 21,10, 89.

COMPÉTENCES REQUISES : BAC+2 électrotechnique/électromécanique. Une formation ou expérience en maintenance (BAC ou BTS MEI/MAI) serait appréciée pour répondre aux exigences techniques de ce poste.

Poste à pourvoir immédiatement.
Salaire motivant à négocier selon diplômes et expérience.

DeLaval

Contactez Caroline ou Alexis : 03 80 93 22 28 - direction@chapuis-freres.fr

AGENT AGRICOLE SECTEUR TONNERRE (89)
RECHERCHE COMMERCIAL (H/F)

MASSEY FERGUSON

Pour vente de matériels agricoles
sur les secteurs : Yonne / Côte d'or / Aube
Poste en CDI

Missions : Développement du fichier client, conseil technique dans le choix du matériel, rédaction des devis et bons de commande
Mise à disposition : voiture,carburant,téléphoneportable,ordinateur portable, indemnisation frais de repas
Rémunération : fixe + commissions sur ventes

Envoyer CV + LM à lucas.fils@orange.fr
Contact téléphonique : 03 86 75 20 98

Coopérative d'élevage en production bovine et ovine recrute :
1 TECHNICIEN CONSEIL Bovins Viande h/f en CDI à temps complet

- Accompagner les adhérents dans l'amélioration de leur production.
- Apporter aux éleveurs des conseils technico-économiques en alimentation, santé, génétique, bâtiments,...
- Participer au développement commercial du service agrofournitures de la coopérative.
- Accompagner les adhérents dans leurs différents projets.

Profil : Bac+2 - expérience de 3 à 5 ans dans le domaine. - Département 89 et limitrophes

Envoyez votre candidature à l'adresse suivante :
contactrh@sicarev.com

BOucheron TRACTEURS ET MATÉRIELS AGRICOLES
FENDT JCB

Recrute pour son site de Ménétreux-le-Pitois (21)

Un CHEF D'ATELIER (H/F)

Contactez-nous au **03 80 97 01 50**
06 21 43 72 95 - jfboucheron@boucheronsas.fr

18 - Le Service de Remplacement du Cher recrute un(e) salarié(e) agricole polyvalent(e), pour être l'agent de remplacement de 6 exploitations, sur le secteur de Vailly-sur-Sauldre. Missions : traite, soins et alimentation des animaux (caprins, bovins laits, brebis laitières, bovins allaitants), travaux dans les champs, conduite de matériels. Durée : 35h/semaine, week-ends possibles. Rémunération (de départ) : 12.03€ (brut)/heure + 10% prime précarité + 10% congés payés. Kilomètres indemnisés. Poste en CDD du 02/01/2024 au 28/06/2024. (pouvant déboucher sur un CDI). Connaissances du milieu agricole vivement conseillées. Permis B et véhicule personnel obligatoire.
✆ 02 48 23 45 89
ou 06 03 46 99 42

Suivez-nous sur notre page Facebook

18 - Le Service de Remplacement du Cher recrute un(e) salarié(e) agricole pour intervenir au sein d'une exploitation ayant de la Viticulture et des Grandes- Cultures, sur la commune de Soulangis (située au nord-est du département). Dates : du 22 janvier 2024 au 05 novembre 2024 en temps plein. Missions: travaux liés à la viticulture (tailles de vignes, ébourgeonnage …) + conduite d'engins agricoles pendant la moisson Rémunération: 12.03€ (brut)/heure + 10% de congés payés + 10% prime précarité. Kilomètres indemnisés.
✆ 02 48 23 45 89
ou 06 03 46 99 42

73 - Formateur agroéquipement CAPa, Bac Pro, BTsa. Temps plein, partiel ou vacation. CFPPA Savoie
✆ 04 79 25 42 02

Divers

38 - Vends bois chauffage sec coupé 50 cm, refendu pris sur place 60 euros/stère. Livré mini 5 stères 65 euros/stère.
✆ 06 83 48 17 25

38 - Vends cuisinière Gaudin bois bon état ; foin prairie 2023 bonne qualité ; 1 pneu 480/70/38 ; 1 remorque Jeep; 1 bétaillère 2 bêtes.
✆ 06 01 32 73 20

71 - Vends 1.500 piquets acacia appointés longeur 1,50 m, 2,50 euros pièce.
✆ 06 74 51 03 29

Mariage

69 - Jeune homme fraîchement célibataire 31 ans recherche femme 40-50 ans, rondeur acceptée aimant la nature. Pratique de la pêche est un atout.
✆ 06 25 53 82 59

Animaux

Bovin

01 - Vends cause retraite vaches Holstein au lait et taries + Holstein croisées Vosgienne.
✆ 06 16 33 36 94

03 - Elevage Lena Olivier 03360 Urçay vend reproducteurs limousins de 15 – 16 mois et 2 taureaux de 2 ans fils de Lano (RRE), Loustick (RRE), Magistral (RRVS), TGS. (4903)
✆ 06 28 02 04 05

15 - Prends en pension bovins dociles du 1/05 au 1/11.
✆ 06 75 35 43 31 ou HR
04 71 45 95 35

18 - Vends reproducteurs charolais HBC, 12 à 24 mois, vêlage facile, bonne origine. GAEC de Turcy (Fleurier).
✆ 06 23 16 10 19

21 - Elevage charolais Baudot 21140 Pont et Massène Propose à la vente 40 taureaux de 2 ans et choix important de veaux d'un an. Le tout apte de suite à la saillie. Garanties sanitaires. Elevage ayant sélectionné le vêlage facile. Sélection rigoureuse de père en fils depuis longtemps,livraison toutes distances. (5110)
✆ 06 07 75 59 74 Jean-Luc
06 67 58 18 03 Michel
06 74 69 62 41 Bertrand

21 - Elevage charolais HBC vend taureaux reproducteurs 13 à 15 mois, prêt à saillir, vêlage facile, IND IBR, BVD, livraison assurée. EARL Guenot Nicolas 21230 Allerey (0201)
✆ 06 31 23 56 01

21 - Vends reproducteurs charolais HBC, 13 à 15 mois dont certain pour génisses, - taureaux adultes, vêlage facile. IND ATAXIE. TGS, livraison assurée.GAEC Choubley -21210 La Motte Ternant. (0307)
✆ Laurent : 06 76 65 35 98 -
Baptiste : 06 37 23 32 07

38 - Urgent vends génisses prêtes à vêler début d'année Holstein.
✆ 06 37 41 18 18

38 - Vends génisse montbéliarde née le 28/05/2021, vêlage prévu le 08/02/2024, docile, étable indemne IBR, papiers.
✆ 06 04 18 92 01

58 - Vends reproducteurs 2 ans, très bonnes origines, TGS. EARL DU CHAMP MORIN - 58250 Saint Seine (5102)
✆ 06 78 59 03 92

58 - Vends grand choix de taureaux HBC 1 et 2 ans SC, hétéros et homozigotes, génotypés, vêlage facile, convient sur génisses, bonne qualité maternelle, GS, livraison assurée. EARLColmont. (0205)
✆ 06 08 78 05 01
ou 06 99 25 33 53

58 - Elevage reproducteur Limousin vend veaux de l'année modèle mixte à mixte viande ainsi que des sans cornes, le tout de père qualifié. TGS. David Thoulé - Diennes Aubigny (0303)
✆ 06 10 09 65 69

CHAROLAIS CROISSANCE
VENTES aux ENCHÈRES de reproducteurs charolais
les 31 JANVIER et 7 FÉVRIER 2024
STATION de CHARMOY (89)
Garanties sanitaires et de reproduction
UNION CHAROLAIS CROISSANCE
06 09 82 85 46 - www.charolaiscroissance.fr

58 - Vends veaux reproducteurs HBC, IBR A, père vêlage facile et SC. Charetier - Anlézy (0301)
✆ 06 37 43 86 56

69 - Vends mâles reproducteurs Limousins HBL, très bonnes origines et docilité.
✆ 06 71 61 73 16

71 - Vends au choix bons taureaux HBC 2 et 3 ans, mixte, sans corne, vêlage facile, TGS, Ducert Claude Martigny-le-Cte.
✆ 06 07 75 81 61

71 - Vends veaux reproducteurs limousins 12 mois, type viande et élevage indemne IBR, BVD, FCO. Bernigaud, St-Yan.
✆ 06 85 54 80 24

89 - Elevage charolais HBC vend taureaux reproducteurs prêts à saillir, 40 mâles - vaches,- génisses. Vente permanente femelles et reproducteurs. Livraison posible. GAEC Cadoux Père et Fils -89420St André en Terre Plaine (0204)
✆ 06 89 18 05 87 -
06 79 50 15 71
GAEC CADOUX

89 - Disponible à la vente reproducteurs charolais sans cornes 16 - 18 mois HBC, facilité de naissance, bon index, prêt à saillir, TGS, livraison assurée. Acceuil permanent. SCEA de Tameron - Montillot (0304)
✆ Mandron Laurent :
06 87 16 54 66 -
Maxime : 06 42 67 44 29

Ovin

38 - Cherche bélier ou agneau mâle bonne conformation.
✆ 06 07 12 23 73

42 - Achète brebis, chèvres réforme, agneaux toutes catégories, paiement comptant.
✆ 06 07 96 23 40

71 - Vends agnelles charollaises, pré-inscrites, TGS, bonne origine, liv. possible.
✆ 06 71 20 13 94

Chien

01 - Vends chiots Epagneul Breton nés le 29 Nov. 2023, 3 mâles, tatoués, vaccinés., mère marron et blanc, 250269811808049.
✆ 06 26 53 52 86 HR

Des professionnels à votre service

PRESTATIONS DE SERVICES
Travail soigné
Gestion de domaine
Travaux de la taille aux vendanges
Personnels qualifiés et compétents
Devis gratuit sans engagement
20 ans d'exp.
Tél. : 06 22 49 59 93 / 06 17 62 46 81
Email : cdp.societe@gmail.com

Vous souhaitez figurer dans cette rubrique ? 03 80 78 90 35

07 - Vends 7 chiots Beaucerons non LOF. Les parents sont des chiens de ferme. Ils seront à céder à 8 semaines. Numéro siren 442323465. Numéro de la mère 25029608787296.
✆ 06 84 09 67 13

58 - Donne chiots 2 F. et 1 M. croisés Berger des Pyrénnées, mère extra troupeau, n° mère : 25809106811356, n° siret : 43499794600018 (0302)
✆ 06 14 26 16 97

69 - A réserver 3 chiots Berger Allemand non lof nés le 21/11/2023, parents visibles, bon berger, bon gardien. Mère 250269608961805 SIREN 390880888.
✆ 06 38 48 43 90

Gibier

67 - Cause cessation vend élevage de daims.
✆ 06 83 13 81 72

42 - Cse cess. mâle Border Collie, 4 ans, lof - dressé sur ovins, n° 250269802876934 - N° de Siret 47881845300019
✆ 06 29 05 22 24

RECHERCHONS
CHAUFFEUR MÉCANICIEN POLYVALENT H/F

Groupement d'employeurs recherche pour une CUMA un chauffeur mécanicien polyvalent (H/F). SECTEUR ARBOIS

MISSIONS : vous intervenez en autonomie sur six domaines viticoles pour la conduite du matériel viticole (travail du sol, traitements, tracteur vigneron, enjambeur), dans le respect des règles de sécurité. Vous assurez l'entretien du matériel de la CUMA (révision annuelle, nettoyage, graissage, soudure, changement des pièces d'usure). Selon les impératifs de production et la météo, vous pourrez être amené à intervenir ponctuellement sur les travaux manuels dans les vignes et en cave.
Vous êtes en lien avec le responsable salarié de la CUMA pour le planning et les viticulteurs pour les tâches à réaliser sur les domaines.

PROFIL : vous savez vous adapter à des méthodes de travail différentes et prendre des initiatives. Vous êtes autonome, rigoureux, organisé. Vous savez rendre compte. Vous êtes investi et restez à l'écoute des évolutions liés à votre métier.

CONDITIONS : CDI temps plein annualisé. Permis B et Certiphyto indispensables. Rémunération à négocier selon compétences et expérience (1700 € à 1900 € net). Déplacements indemnisés. Poste à pourvoir dès maintenant.

LES PETITS + :
Un accompagnement à la prise de poste.
Des missions diversifiées.
Un local pour les pauses repas et des sanitaires (WC, douche) à disposition.
Un équipement de travail fourni.
Le travail est saisonnier et adaptable avec une autre activité hivernale. Possibilité de prendre une personne débutante et mettre en place des formations.

Poste à pourvoir dès que possible. CV et lettre de motivation en précisant le numéro de l'offre OFR-583102 à :

Soelis Votre ressource pour l'emploi
Maison des agriculteurs
455 rue du Colonel de Casteljau - BP 420
39006 Lons-le-Saunier CEDEX
Tél. 03 84 35 14 51 - E-mail : accueil@soelis.net



ANNONCES LÉGALES

CÔTE D'OR

// MODIFICATION

CHANGEMENT DE GÉRANT

SOCIETE CIVILE PROFESSIONNELLE DE CHIRURGIENS DENTISTES GLODINON MAUBERT ET AUTRES

SCP au capital de 12195,84 €
Siège social : les Meix Fleuris
21110 Genlis
305 331 902 RCS de Dijon

L'AGE du 20/12/2023 a nommé gérants, à compter du 30/09/2023, M. MAUBERT Damien, demeurant 8 rue du Pasquier 39100 Gevry et M. CHERQI Pablo, demeurant 11 rue de METZ 21000 Dijon en remplacement de M. GLODINON Pierre-Yves, démissionaire au 30/09/2023.
Mention au RCS de Dijon

AL24011509

TRANSFERT DE SIEGE MÊME RESSORT

SARL CARREMENT BON

Société à responsabilité limitée
au capital de 34 200 euros
Siège social : 31, rue de Bruges
21000 DIJON
528767783 RCS DIJON

Aux termes d'une décision en date du 15 novembre 2023, l'associé unique a décidé :
- de transférer le siège social du 31, rue de Bruges - 21000 DIJON au 22 B RUE AU BOUCHET – 21000 DIJON à compter du 15 novembre 2023, et de modifier en conséquence l'article 3 des statuts. Pour avis. La Gérance.

AL24011545

TRANSFORMATION

SORDEN - ETIQUETTES

SARL au capital de 40 000 €
Siège social : 1 RUE DES CHAMPS AUX FEVES
21121 Fontaine-lès-Dijon
443 900 352 RCS de Dijon

Le 22/12/2023, l'associé unique, a décidé de transformer la société en SAS, sans création d'un être moral nouveau, à compter du 22/12/2023, et a nommé Président M. Jérôme MAJNONI D'INTIGNANO, demeurant 5 Route de Daix 21121 Fontaine-lès-Dijon à compter du 22/12/2023.
Accès aux assemblées et vote : chaque actionnaire a le droit de participer aux décisions collectives par lui-même ou par mandataire. Chaque action donne droit à une voix. Le droit de vote attaché aux actions est proportionnel au capital qu'elles représentent.
Transmission des actions : Les actions sont librement cessibles entre les associés. Les cessions d'actions au profit des tiers sont soumises à agrément de la collectivité des associés.
Modification du RCS de Dijon

AL24011563

NOMINATION DE CO-GÉRANT

SARL MAZOYER

SARL au capital de 1.278.130 €
Siège social :
8 RTE NATIONALE 21220 Brochon
378 053 490 RCS de Dijon

L'AGE du 31/05/2023 à compter du 03/05/2023 a nommé co-gérant Mme MAZOYER Anne, demeurant 42 route de Beaune 21220 L' Etang-Vergy en remplacement de M. RIVET David
Mention au RCS de Dijon

AL24011567

TRANSFORMATION

GROZ HOTEL

SAS au capital de 1000 €
Siège social :11 rue de Fretille
21420 Pernand-Vergelesses
821 053 006 RCS de Dijon

Le 30/09/2023, l'associé unique, a décidé de transformer la société en SARL, sans création d'un être moral nouveau, à compter du 30/09/2023. et a nommé gérant M. GROZ Armand, demeurant 11 RUE DE FRETILLE 21420 Pernand-Vergelesses.
Modification du RCS de Dijon

AL24011651

S.J.B. Société d'Avocats

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

L.G.R ; Société par actions simplifiée au capital de 30 000 € ; Siège social : 40 Rue de la Grand Velle, 21700 VOSNE ROMANEE ; 979 124 286 RCS DIJON ; Aux termes d'une décision en date du 19/12/2023, l'associée unique a décidé de transférer le siège social du 21 Voie Romaine, 21700 ST BERNARD au 40 Rue de la Grand Velle, 21700 VOSNE ROMANEE à compter de ce jour et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts. Pour avis, La Présidente

AL24011754

CCE Comptabilité Conseil aux Entreprises

NOMINATION DE CO-GÉRANT

GUILLOTEAU-ROUGET ; Société civile immobilière au capital de 30 000 € ; Siège social : 21 Voie Romaine - 21700 ST BERNARD ; 978 352 292 RCS DIJON ; Aux termes d'une délibération en date du 19/12/2023, la collectivité des associés a nommé en qualité de co-gérante la Société L.G.R, Société par actions simplifiée au capital de 30 000 €, ayant son siège social 40 Rue de la Grand Velle, 21700 VOSNE ROMANEE, immatriculée sous le numéro 979 124 286 RCS DIJON, représentée par la Société ROUGET GUILLAUME, sa Présidente, représentée par M. Guillaume ROUGET, son Président, pour une durée illimitée à compter de ce jour. Modification sera faite au Greffe du Tribunal de commerce de DIJON. Pour avis.
La Gérance

AL24011755

MODIFICATIONS MULTIPLES

LES SABLIERES DE BOURGOGNE

SCI au capital social de 3048.98 Euros
Siège social : 7 rue du Boulavesin
21560 ARC SUR TILLE
RCS DIJON

Aux termes d'une délibération de l'Assemblée Générale Ordinaire et Extraordinaire en date du 08 janvier 2024, il résulte que :
- Monsieur Emmanuel LORIN, demeurant 6 rue Claus Sluter 21000 DIJON, a été nommé en qualité de gérant pour une durée illimitée en remplacement de Monsieur Daniel LORIN.
L'article quinze des statuts a été modifié en conséquence par la suppression du nom de Monsieur Daniel LORIN sans qu'il soit procédé à son remplacement.
- le siège social a été transféré du 7 rue du Boulavesin, 21560 ARC SUR TILLE au 15 rue du Château, 21000 DIJON à compter du de ce jour et l'article quatre des statuts a été modifié comme suit :
Ancienne mention : 7 rue du Boulavesin, 21560 ARC SUR TILLE
Nouvelle mention : 15 rue du Château, 21000 DIJON
Modification sera faite au Greffe du Tribunal de commerce de DIJON.
Pour avis
La Gérance

AL24011760

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

Le 10.1.2024, l'associé unique de la SAS MJ3E, capital de 10.000 euros, siège social à DIJON (21000) 20, rue Charrue, 914 923 347 RCS DIJON a décidé de transférer le siège social à compter du même jour. ANCIENNES MENTIONS PUBLIEES : SIEGE SOCIAL : DIJON (21000) 20, rue Charrue - NOUVELLES MENTIONS : SIEGE SOCIAL : SAINT APOLLINAIRE (21850) 30, rue de la Redoute. Mention en sera faite au RCS de DIJON.

AL24011774

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

SJ CONSTRUCTION

Société par actions simplifiée
au capital de 25 000 euros
Siège social : 5 Rue de Gray - 21000 DIJON
837 925 072 RCS DIJON

La collectivité des associés a décidé de transférer le siège social de DIJON (21000) – 5 Rue de Gray à BEAUNE (21200) – 65 Route de Seurre et ce, à compter du 14 décembre 2023 et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts. Pour avis. Le Président.

AL24011782

CHANGEMENT DE PRÉSIDENT

BURGUNDY WINE BOND

Société par actions simplifiée
au capital de 150 000 euros
Siège social : 4 bis rue de Romelet, 21600 LONGVIC
903 889 996 RCS DIJON

Aux termes d'une décision unanime de la collectivité des associés en date du 29 décembre 2023, M. Antonin MICHEL, demeurant 238 cours Balguerie-Stuttenberg, 33300 BORDEAUX a été nommé en qualité de Président, avec effet au 1er décembre 2023, en remplacement de Mme Vicki FOURRIER, démissionnaire.
POUR AVIS
Le Président

AL24011786

CHANGEMENT DE COMMISSAIRE AUX COMPTES

G.R. CONSEIL

S.A.R.L. d'expertise comptable
au capital de 230 000 euros
Siège social : 6 Rue des Orfèvres
21240 TALANT
433 133 014 RCS DIJON

L'A.G.O. du 31/12/2022 a constaté que les mandats de la société CABINET D'AUDIT COLSON, Commissaire aux Comptes titulaire, et de Monsieur Eric GABORIAUD, Commissaire aux Comptes suppléant, sont arrivés à expiration et que la Société ne remplit plus les conditions imposant la nomination de Commissaires aux Comptes titulaire et suppléant. L'A.G.O. a donc décidé de ne pas procéder à la désignation de Commissaires aux Comptes.
Pour avis
La Gérance

AL24011795

AGIS
Maître Antoine CONVERSET
9 boulevard Rembrandt
21000 Dijon
3B rue du Miroir
39200 SAINT-CLAUDE
19 Avenue Jean Moulin
39000 LONS-LE-SAUNIER

CHANGEMENT DE GÉRANT

SCENES PLUS

Société à responsabilité limitée
au capital de 8 000 euros
Siège social : 2 Impasse Jean-François Crassin
21600 Longvic
353 407 976 RCS DIJON

Par délibérations en date du 10 janvier 2024, la collectivité des associés a pris acte de la démission de Monsieur Christian LAGNEAU de ses fonctions de gérant et a nommé en qualité de nouveau gérant Monsieur Quentin LAGNEAU, demeurant 2 rue de la Liberté 21170 SAINT-JEAN-DE-LOSNE, sans limitation de durée à compter du 10 janvier 2024.
Pour avis
La Gérance

AL24011798

MODIFICATIONS DES STATUTS

SRSG 20

Société à responsabilité limitée
Au capital de 1 000 euros
Siège social
10 Rue Lamartine
71100 CHALON-SUR-SAONE
884.520.446 RCS CHALON SUR SAONE

Personne habilitée à engager la Société : Sandrine SCHUTZ, gérante, demeurant à CHEVIGNY-SAINT-SAUVEUR (21800) 15 rue Monge.
Aux termes de l'AGE en date du 29/06/2023, il résulte que - le capital social a été réduit de 300 euros pour être ramené de 1 000 euros à 700 euros. - le siège social a été transféré à QUETIGNY (21800) 6 rue du Platane, à compter du même jour.
En conséquence, la Société qui est immatriculée au RCS de CHALON-SUR-SAÔNE sous le n° 884.520.446 fera l'objet d'une nouvelle immatriculation au RCS de DIJON.
Les statuts ont été modifiés en conséquence.
Capital - Ancienne mention 1 000 euros.
Nouvelle mention 700 euros.
Siège - Ancienne mention 10 rue Lamartine 71100 CHALON SUR. SAONE
Nouvelle mention : 6 rue du Platane - 21800 QUETIGNY.
Mention au RCS de DIJON.

AL24011812

CHANGEMENT DE DIRECTEUR

TRISON

Société par actions simplifiée
au capital de 127 500 euros
Siège social
Avenue de la Brenne
21540 SOMBERNON
378 814 776 RCS DIJON

Aux termes d'une délibération de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 22 décembre 2023, il résulte que Mme Céline POUZIN, demeurant 40 rue Auguste Brullé 21000 DIJON, a été nommée en qualité de Directeur Général.

AL24011816

MODIFICATION

DOMAINE DE LA GRANDE MAISON

SCI au capital de 33 539 €
Siège social : 6 rue Franche
21150 GRIGNON
393 762 802 RCS DIJON

Aux termes de l'AG du 14/08/2023, il a été décidé de nommer en qualité de Gérant, Mme Blandine SEBILLOTTE, 59 rue du FBG poissonniere, 75009 PARIS en remplacement de Mme Genevieve SEBILLOTTE, 11 avenue charles Garcia, 94120 FONTENAY SOUS BOIS à compter du 01/01/2024.
L'article 12 des statuts a été modifié en conséquence.
Mention en sera faite au RCS de DIJON.

AL24011820

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL ET DÉCÈS DU CO-GÉRANT

SCI LA DENT DU CHAT

Société civile Immobilière
Au capital de 1524,49€
21000 DIJON - 4 B rue de Colmar
RCS DIJON N°412279846

En date du 20/12/2023, le gérant a décidé le transfert du siège social au 3 rue du Bocage à FONTAINE LES DIJON (21121).
Mme Thérèse JANIN est seule gérante à la suite du décès de M. Denis SCHENIRER.
Le gérant.

AL24011823

NON DISSOLUTION

MC MASKALI

Société par actions simplifiée
au capital de 40 000 euros
Siège social : 30 Boulevard Gaston Bachelard,
21000 DIJON
RCS DIJON 843 153 214

L'Assemblée Générale Extraordinaire des associés réunie le 10 octobre 2022, statuant en application de l'article L. 225-248 du Code de commerce, a décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution de la Société.
POUR AVIS
Le Président

AL24011830

TRANSFERT DE SIEGE DANS LE MÊME RESSORT

EARL DU CHANOY, EARL au capital de 81 331,55 € ayant son siège : 21610 SAINT SEINE SUR VINGEANNE - RCS DIJON 398 409 565 : L'AGE du 12/01/2024 a décidé de transférer le siège social de SAINT SEINE SUR VINGEANNE (21610) au Lieu-dit «Bas de la Tuilerie» - 3 route de Rosières 21610 SAINT SEINE SUR VINGEANNE à compter du 12/01/2024. En conséquence l'article 4 des statuts a été modifié. Dépôt légal RCS DIJON. Pour avis. La gérance

AL24011834

DIRECTEUR GÉNÉRAL

SELFORME

SAS au capital de 3 000 €
Siège social : 19 Avenue Albert Camus,
21000 DIJON
535 347 587 RCS DIJON

Selon décisions du 12/01/2024, le Président a :
- pris acte de la démission de M. Gérard DELANGLE de ses fonctions de Directeur Général et décidé de ne pas pourvoir à son remplacement,
- décidé de révoquer M. Olivier KIRSCH de ses fonctions de Directeur Général sans procéder à son remplacement.
POUR AVIS
Le Président

AL24011850

// GÉRANCE

CESSION DE FONDS DE COMMERCE

Suivant acte sous seing privé signé par voie électronique les 18 et 23 décembre 2023, enregistré au Service de la Publicité Foncière et de l'Enregistrement de DIJON 1 le 09/01/2024, Dossier 2024 00000905, référence 2104P01 2024 A 00026, la société LOONIX, SARL au capital de 100.350 euros, dont le siège social est à BEAUNE (21200) 45 route de Verdun, immatriculée sous le n°500 200 654 RCS DIJON, a cédé à la société INFORGESTION, SAS au capital de 60 000 euros, dont le siège social est à Chalon-sur-Saône (71100) 112 rue du Bois de Menuse, immatriculée sous le n°343 399 143 RCS CHALON SUR SAONE, son fonds de commerce de conseil et formation en informatique, installation et maintenance de matériel informatique, développement d'applications et de sites internet, sécurité informatique, achat, vente de matériel se rapportant à l'activité neuf et occasion exploité à BEAUNE (21200) 45 route de Verdun, immatriculée sous le n°500.200.654 RCS DIJON, moyennant le prix de 150.000 euros, s'appliquant aux éléments incorporels pour 149.000 euros et aux éléments corporels pour 1.000 euros.
Jouissance le 01/01/2024
Les oppositions seront reçues dans les dix jours de la dernière en date des publications légales au siège du fonds pour la validité et pour la correspondance, chez la SELAS BAROCHE - DUTKOWIAK, 1 Rue de l'Alma, 71100 CHALON SUR SAONE.

AL24011851

// DIVERS

safer Bourgogne Franche-Comté

AVIS

Appel à Candidatures du 15/01/2024
La SAFER Bourgogne-Franche-Comté (département 21) se propose, sans engagement de sa part, d'attribuer par rétrocession, échange ou substitution tout ou partie des biens suivants :
PERNAND-VERGELESSES: Libre Terre AOC PERNAND-VERGELESSES Village - Urbanisme : Zone N du PLU
8 a 58 ca
- Es larret et vignes blanch: AE-129
Dossier BONNENCONTRE – BROIN : Loué sur une partie de la surface - Objectif : Maintien des fermiers en place BONNENCONTRE : Loué sur une partie de la surface - Terres et bois - Urbanisme : zone N1 du P.L.U. à l'exception des parcelles ZE 283 à 286 « En la vie du Mitant» zone A1 Objectif : Maintien du fermier en place
20 ha 93 a 46 ca
- En la corvee basse: ZE-169 - En la vie du mitant: ZE-283-284-285(*)-286(*) - Le bois clair: ZH-1(*)[F1]-1(*)[F2] - Le clos du jardin: ZE-99 - Le paquier: ZE-140 - Les closeaux: ZE-189 - Les vignottes: ZE-210
BROIN : Terres - Urbanisme : zone ZnC de la Carte Communale
27 a 15 ca - Le grand tacon: ZE-5
Dossier GRENANT-LES-SOMBERNON – REMILLY-EN-MONTAGNE : Loué sur une partie de la surface – Objectif : Maintien du fermier en place
GRENANT-LES-SOMBERNON : Terres, prés, pâtures, bois - Urbanisme : R.N.U.
36 ha 83 a 40 ca
- Du lavoir: AA-45[572] - Hameau de vaux: AC-21[972] - La piece au cerisier: ZD-30(*) - Le larret de la couture: C-812 - Les grandes chaumes: C-369(D) ZC-60 - Les larrets: C-828-829 - Les plaines: ZC-38(*)
- Les vires moulin: ZI-34(*) - Pres de la lochere: ZB-49[2]-52[3]-58[4](*)
REMILLY-EN-MONTAGNE : Terres - Urbanisme : zone Agricole du PLU
3 ha 20 a 80 ca
- Les ouches: ZK-26
LABERGEMENT-FOIGNEY: Terres - Urbanisme : RNU - Objectif : Maintien de l'exploitant en place
13 a 90 ca
- Pre de chagny: ZD-28
BLANOT: Parcelles boisées - Urbanisme : RNU
3 ha 21 a 63 ca
- En charmeaux: B-166 - Grandes royes: D-146-150 - La grande roye: D-47 - Les pommerots: A-142-143
BRAZEY-EN-MORVAN: Parcelle boisée - Urbanisme : RNU
4 ha 67 a 50 ca - Piece sur les grand bois: E-131
SAINT-MARTIN-DE-LA-MER: Parcelle boisée - Urbanisme : Zone N du PLU
78 a 30 ca - Champ dumay: AY-33
Les personnes intéressées devront manifester leur candidature par écrit au plus tard le 05/02/2024 à Safer Bourgogne-Franche-Comté, 11 rue François Mitterrand 21850 SAINT-APOLLINAIRE , Tél.: 0380789989 où des compléments d'information pourront être obtenus.
Retrouvez toutes nos propriétés en publicité sur notre site internet ; www.saferbfc.com, où vous pourrez géo localiser les parcelles et télécharger les fiches candidatures.

AL24011824

LEGATIS DIJON GENLIS Notaires

CHANGEMENT DE REGIME MATRIMONIAL

Suivant acte reçu par Maître Charles-Alban PRIEUR, Notaire à DIJON, le 9 janvier 2024, a été conclu le changement de régime matrimonial portant adoption de la communauté universelle entre Monsieur Bernard RICHARD, retraité, né à LA CHAPELLE-SAINT-SAUVEUR (71310) le 13 mai 1948 et Madame Bernadette Rose Julienne CLAIRET, retraitée, née à THOREY EN PLAINE (21110) le 22 août 1953 demeurant ensemble à THOREY EN PLAINE (21110) 12 rue du Boisariés à THOREY-EN-PLAINE, marié le 21 novembre 1970 sous le régime de la communauté réduite aux acquêts à défaut de contrat de mariage préalable à leur union,
Les oppositions des créanciers à ce changement, s'il y a lieu, seront reçues dans les trois mois de la présente insertion, en l'office notarial où domicile a été élu à cet effet.
Pour insertion
Le notaire.

AL24011767

16 HUGO NOTAIRES BRUCHON - de VREGILLE - CHANUT

CHANGEMENT DE REGIME MATRIMONIAL

Suivant acte reçu par Maître Romain BRUCHON, Notaire Associé de la Société Civile Professionnelle « Romain BRUCHON, Clémentine COURLET de VREGILLE et Maximilien CHANUT», titulaire d'un Office Notarial à DIJON, 16, avenue Victor Hugo, CRPCEN 21004, le 9 janvier 2024, a été conclu le changement de régime matrimonial portant adoption de la communauté universelle entre :
Monsieur Pei-Ming YAN et Madame Béatrice Yvonne Laurence COUDERT, demeurant ensemble à DIJON (21000) 39 rue Buffon.
Monsieur est né à SHANGHAI (CHINE) le 1er décembre 1960,
Madame est née à SEZANNE (51120) le 11 janvier 1962.
Mariés à la mairie de DIJON (21000) le 3 avril 1991 sous le régime de la communauté d'acquêts à défaut de contrat de mariage préalable.
Les oppositions des créanciers à ce changement, s'il y a lieu, seront reçues dans les trois mois de la présente insertion, en l'office notarial où domicile a été élu à cet effet.
Pour insertion
Le notaire

AL24011796

// DISSOLUTION-LIQUIDATION

CLÔTURE DE LIQUIDATION

CINEMONDE

Société civile
au capital de 60 979,61 euros
Siège social : Mimeure –
21230 ARNAY-LE-DUC
Siège de liquidation : Mimeure –
21230 ARNAY-LE-DUC
387 836 133 RCS DIJON

L'Assemblée Générale réunie le 31/12/2023 à ARNAY-LE-DUC a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé Brigitte MINET, demeurant 2 rue de la Vieille Cure – 21230 MIMEURE, de son mandat de liquidateur, donné à ce dernier quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter du jour de ladite assemblée. Les comptes de liquidation seront déposés au GTC de DIJON en annexe au RCS.
Pour avis - Le Liquidateur

AL24011686

CLÔTURE DE LIQUIDATION

VPS - FINANCE

Société par actions simplifiée
en liquidation
Au capital de 20 000 euros
Siège social :
10 rue Maria-Helena Vieira Da Silva - 21000 DIJON
Siège de liquidation :
10 rue Maria-Helena Vieira Da Silva - 21000 DIJON
751 015 843 RCS DIJON

L'Assemblée Générale Ordinaire réunie le 30/11/2023 à DIJON, a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé Philippe FERBUS, demeurant 10 rue Maria-Helena Vieira Da Silva - 21000 DIJON, de son mandat de liquidateur, donné à ce dernier quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter du jour de ladite assemblée. Les comptes de liquidation sont déposés au greffe du Tribunal de commerce de DIJON, en annexe au RCS et la Société sera radiée dudit registre. Pour avis-Le Liquidateur

AL24011775

CLÔTURE DE LIQUIDATION

SCI DUO

Société civile immobilière en liquidation
au capital de 1 000 euros
Siège social : AUXONNE (21130)
3 Rue des Trois Maisons
531 619 377 RCS DIJON

Le 27/12/2023, les associés ont approuvé les comptes de liquidation, donné quitus aux liquidateurs, les ont déchargé de leurs mandats et ont prononcé la clôture des opérations de liquidation avec effet à compter de la même date. Les comptes de liquidation seront déposés au RCS de DIJON.

AL24011776

DISSOLUTION ANTICIPÉE

AUXILIO

Société à Responsabilité Limitée en liquidation
au capital de 5 000 euros
Siège social
8 Rue de la Mossière
21220 FIXIN
Siège de liquidation
8 Rue de la Mossière
21220 FIXIN
RCS DIJON 521 477 224

Aux termes d'une décision en date du 31 octobre 2023, l'associé unique a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter de ce jour et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel.
Monsieur Christian BOTTREAU, demeurant 8 Rue de la Mossière 21220 FIXIN, associé unique, exercera les fonctions de liquidateur pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci.
Le siège de la liquidation est fixé 8 Rue de la Mossière 21220 FIXIN. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.
Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de DIJON, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.
Pour avis
Le Liquidateur

AL24011818

CLÔTURE DE LIQUIDATION

VINIPREST

Société par actions simplifiée
en liquidation
Au capital de 1 000 euros
Siège social et Siège de liquidation
4 rue du Ban, 21190 ST AUBIN
798 545 570 RCS DIJON

Aux termes d'une décision en date du 31 décembre 2022 au siège social, l'associé unique, après avoir entendu le rapport du liquidateur, a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé M. Christian ROUX, demeurant 4 rue du BAN, 21190 Saint Aubin, de son mandat de liquidateur, lui a donné quitus de sa gestion et prononcé la clôture de la liquidation.
Les comptes de liquidation sont déposés au greffe du Tribunal de commerce de DIJON, en annexe au Registre du commerce et des sociétés et la Société sera radiée dudit registre.
Pour avis
Le Liquidateur

AL24011819

CLÔTURE DE LIQUIDATION

VIONNET SARL en liquidation au capital de 30 000 € ayant son siège social et de liquidation sis 10 rue du Centre 21130 PONCEY LES ATHEE. RCS DIJON 491 597 399 : Par décision en date du 12/01/2024, l'associé unique a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé Nicolas VIONNET de son mandat de liquidateur, lui a donné quitus de sa gestion et a prononcé la clôture de la liquidation à compter du 31/12/2023. Les comptes de liquidation seront déposés au RCS de DIJON. Pour avis. Le liquidateur

AL24011852

// CONSTITUTION

IMMATRICULATION (SOCIETE CIVILE)

EPALIS
Société civile
au capital de 1 000 euros
Siège social : 10 Rue Maria Helena Vieira da Silva
21000 DIJON

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à DIJON du 04/01/2024, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme sociale : Société civile
Dénomination sociale : EPALIS
Siège social : 10 Rue Maria Helena Vieira da Silva - 21000 DIJON
Objet social : L'acquisition, la gestion et l'administration de tous biens, droits, parts d'intérêts, valeurs mobilières (dont notamment les parts de SCPI) ou immobilières ; La gestion et la centralisation de tous capitaux donc elle pourrait disposer ; La prise de participations ou d'intérêts dans toutes sociétés et entreprises commerciales, industrielles, artisanales, financières ou autres, créées ou à créer, la gestion et la mise en valeur des participations ; La réalisation de prestations de services (notamment administratives, comptables, informatiques, techniques, managériale) au profit de toutes sociétés ou structures.
Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au RCS
Capital social : 1 000 euros, constitué uniquement d'apports en numéraire
Gérance : Madame Emmanuelle ROCHE, épouse FERBUS et Monsieur Philippe FERBUS, demeurant 10 rue Maria Helena Vieira da Silva – 21000 DIJON
Clauses relatives aux cessions de parts : dispense d'agrément pour cessions entre associés et agrément des associés représentant au moins les trois-quarts des parts sociales
Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de DIJON.
Pour avis- La Gérance

AL24011695

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signatures privées du 01/01/2024 à AUBAINE (21360), il a été institué une société présentant les caractéristiques suivantes :
Dénomination : LA BÊÊLE ET SES BÊTES
Forme : exploitation agricole à responsabilité limitée
Siège : 8, rue de l'école – Hameau de Crépey - 21360 AUBAINE,
Durée : 99 années à compter de son immatriculation au registre du commerce et des sociétés
Objet : l'exercice d'activités réputées agricoles au sens de l'article L. 311-1 Code rural et de la pêche maritime, c'est-à-dire :
- les activités correspondant à la maîtrise et à l'exploitation d'un cycle biologique de caractère végétal ou animal et constituant une ou plusieurs étapes nécessaires au déroulement de ce cycle,
- les activités exercées dans le prolongement de l'acte de production ou qui ont pour support l'exploitation (dont notamment les activités agro touristiques).
Apports : 7 500 Euros en apport en numéraire
Capital : 7 500 Euros
Gérance : Mme Fanny FAUVEY demeurant à 8 rue de l'école – Hameau de Crépey à AUBAINE (21360) pour une durée illimitée.
Cession de parts : les cessions entre vifs de parts sociales sont soumises à l'agrément de tous les associés, quelle que soit la qualité du cessionnaire.
Immatriculation au registre du commerce et des sociétés de DIJON.
Pour avis
La Gérance

AL24011748

ANNONCES LÉGALES

AVIS DE CONSTITUTION

Il a été constitué une société par acte authentique reçu par Me Guillaume LORISSON, en date du 8 janvier 2024, à DIJON.
Dénomination : GFA DU BATAILLON.
Forme : Groupement foncier agricole.
Siège social : D 905 - La Pièce Molay, 21110 GENLIS.
Objet : La propriété et l'administration de tous les immeubles et droits immobiliers à destination agricole composant son patrimoine. • la conclusion de tous baux en qualité de Bailleur notamment emphytéotiques pour l'accomplissement de tous projets notamment agri-solaire. • Et généralement toutes opérations pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet ci-dessus défini, pourvu qu'elles ne modifient pas le caractère civil de la société et soient conformes à la législation régissant les groupements fonciers agricoles. Conformément aux dispositions de l'article L 322-16 du Code rural et de la pêche maritime qui renvoie aux articles 793 (1-4°) et 793 bis du Code général des impôts, ce groupement foncier agricole s'interdit de procéder à l'exploitation en faire-valoir direct des biens constituant son patrimoine : ceux-ci doivent être donnés à bail à long terme dans les conditions prévues aux articles L 416-1 et suivants du Code rural et de la pêche maritime. Les différentes dispositions arrêtées dans lesdits statuts ne pourront en aucune manière déroger aux droits du fermier du Groupement Foncier Agricole, tels qu'ils résultent du statut du fermage. En outre, l'article 1835 du Code civil dispose notamment que les statuts peuvent préciser une raison d'être, constituée des principes dont la société se dote et pour le respect desquels elle entend affecter des moyens dans la réalisation de son activité.
Durée de la société : 99 année(s).
Capital social fixe : 1500 euros Montant des apports en numéraire : 1500 euros.
Cession de parts et agrément : Toutes les transmissions de parts entre vifs sont soumises à agrément préalable. Les transmissions par décès ne sont pas soumises à agrément.
Gérant : Monsieur Jérémy PRUDENT, demeurant D 905 - La Pièce Molay, 21110 GENLIS
La société sera immatriculée au RCS DIJON.
Pour avis.

AL24011766

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP en date du 10/01/2024, il a été constitué une SARL unipersonnelle dénommée : AXIUS
Siège : 4 Rue Esperanza - 21121 HAUTEVILLE LES DIJON
Objet : L'animation effective de ses filiales. La participation à la politique du groupe et au contrôle de ses filiales. La délivrance à titre purement interne au groupe de services administratifs, juridiques, comptables, financiers ou immobiliers. L'acquisition, la gestion, l'administration de tous biens, droits, parts d'intérêt, valeurs mobilières et immobilières, portefeuilles de droits sociaux ou titres, de même que tous éventuels droits démembrés desdites valeurs, sans limitation quelconque et quel que soit le domaine d'activité dans lequel s'inscrivent ces droits et valeurs, la gestion de tous capitaux dont elle pourrait disposer, le conseil en gestion et le management d'entreprises, et l'exercice de tout mandat au sien de sociétés dont elle détient des participations. Le conseil et l'assistance des entreprises dans leurs problèmes de stratégie, de politique interne et externe, de systèmes opérationnels et fonctionnels, notamment dans le domaine des études de marchés, de la communication, de l'information, de l'organisation et des relations publiques. Le conseil et l'assistance des entreprises dans leurs problèmes de management, gestion de projet, audit. La formation de personnel et assistance technique des entreprises. La commercialisation et la promotion, sous toutes leurs formes, de tous produits émanant de la société ou de ses filiales. L'achat et la vente de tous produits manufacturés ou biens d'équipement. L'achat, la vente, la propriété, l'administration, la gestion de tous biens et droits immobiliers. Marchand de biens. Apporteur d'affaires. Assistance technique aux particuliers, petits travaux.
Durée: 99 ans à compter de la date de son immatriculation au RCS de DIJON
Capital : 5 000 euros
Gérance : Monsieur Rémi PARISSE, demeurant 4 Rue Esperanza - 21121 HAUTEVILLE LES DIJON.
Pour avis
La Gérance

AL24011773

AVIS DE CONSTITUTION

L'APPART MAISON JANA ; Société civile immobilière au capital de 1 000 euros ; Siège social : 5 Rue du Transvaal, 21000 DIJON ; Aux termes d'un acte sous signature privée en date à DIJON du 9 janvier 2024, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes : Forme sociale : Société civile immobilière ; Dénomination sociale : L'APPART MAISON JANA ; Siège social : 5 Rue du Transvaal, 21000 DIJON ; Objet social : - l'acquisition, la cession, la construction et la propriété de tous biens immobiliers, à usage d'habitation, professionnel, viticole, agricole, commercial ou industriel ; - la mise en valeur, l'administration, la gestion et l'exploitation par bail, location ou autrement, de tous immeubles ainsi acquis ou édifiés, dont elle aura la propriété ou la jouissance ; - l'acquisition de terrains à bâtir afin de procéder à l'édification d'immeubles à usage d'habitation, professionnel, viticole, agricole, commercial ou industriel, la location ou vente en totalité ou par fraction dudit immeuble ; - la prise de tous intérêts ou participations dans toutes sociétés ; - la Société pourra également consentir tout cautionnement et toute garantie même hypothécaire sur son patrimoine tant pour la réalisation de son objet social que pour le développement de l'activité économique réalisé directement ou indirectement par ses associés ; - éventuellement et exceptionnellement l'aliénation du ou des immeubles devenus inutiles à la Société, au moyen de vente, échange ou apport en société ; - et généralement toutes opérations quelconques pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet ci-dessus défini, pourvu que ces opérations ne modifient pas le caractère civil de la Société ; Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés ; Capital social : 1 000 euros, constitué uniquement d'apports en numéraire ; Gérance : Madame Amélie, Aurore, Janine BEZGLASNY, demeurant 15 Rue Charles Dumont, 21000 DIJON ; Clauses relatives aux cessions de parts : agrément requis dans tous les cas par une décision des associés représentant au moins les deux tiers des parts sociales ; Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de DIJON.
Pour avis. La Gérance

AL24011779

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à MESSIGNY ET VANTOUX du 09/01/2024, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes : Forme : Société par actions simplifiée unipersonnelle. Dénomination : RP AUTOMOBILE. Siège : 29 Allée les Hauts du Bois de Grancey, 21380 MESSIGNY ET VANTOUX. Durée : quatre-vingt-dix-neuf (99) ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés. Capital : 5 000 euros. Objet : l'organisation d'évènements dont la location de courte ou de longue durée de véhicules, la prise de passagers sur circuit ou sur route dans des véhicules automobiles légers ; l'achat de véhicules automobiles légers. Toutes opérations industrielles et commerciales se rapportant à : la création, l'acquisition, la location, la prise en location-gérance de tous fonds de commerce, la prise à bail, l'installation, l'exploitation de tous établissements, fonds de commerce, usines, ateliers, se rapportant à l'une ou l'autre des activités spécifiées ci-dessus ; la prise, l'acquisition, l'exploitation ou la cession de tous procédés, brevets et droits de propriété intellectuelle concernant ces activités ; la participation, directe ou indirecte, de la Société dans toutes opérations financières, mobilières ou immobilières ou entreprises commerciales ou industrielles pouvant se rattacher à l'objet social ou à tout objet similaire ou connexe ; toutes opérations quelconques contribuant à la réalisation de cet objet. Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective. Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions. Transmission des actions : La cession des actions de l'associé unique est libre. Agrément : Les cessions d'actions au profit d'associés ou de tiers sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés. Président : La société RP Développement, Société par Actions Simplifiée au capital de 519 728,00 euros, dont le siège social est 29 allée les Hauts du Bois de Grancey, 21380 MESSIGNY ET VANTOUX, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro 887 497 717 RCS DIJON, représentée par Monsieur Romain PASCAL, Président. La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de DIJON. POUR AVIS Le Président

AL24011781

AVIS DE CONSTITUTION

DENOMINATION : AISFLKHB
FORME : Société civile immobilière
CAPITAL :1.000 euros
SIEGE SOCIAL : 47 avenue de la Résistance 21200 BEAUNE
OBJET : acquisition, administration et gestion, par voie de location ou autrement, de tous immeubles et biens immobiliers
DUREE : 99 ans
APPORTS EN NUMERAIRE : 1.000 euros
GERANCE : Mme Laëtitia BIDAUT demeurent 47 avenue de la Résistance à BEAUNE (21200)
CESSION DE PARTS : toutes les cessions de parts sont soumises à l'agrément préalable de la collectivité des associés donné par une décision extraordinaire, y compris pour les cessions consenties aux ascendants ou descendants du cédant.
IMMATRICULATION : au RCS de DIJON

AL24011794

NIÈVRE

// MODIFICATION

Notaire
Me Anne JUILLET

AVIS DE TRANSFORMATION

SCI V.I.T.I.M.U.R.

Au capital de 3 060,00 €
Les Loges
58150 POUILLY SUR LOIRE
RCS NEVERS : 381 898 055

Aux termes d'un PV de l'Assemblée Générale Extraordinaire du22 décembre 2023, déposé au rang des minutes de Me JUILLET,notaire à POUILLY/LOIRE, le 27/12/2023, la collectivité des associés, à l'unanimité, a décidé :
- de la transformation de la société en Groupement Foncier Agricole, sans création d'un être moral nouveau
- de modifier la dénomination social qui est désormais GFA V.I.T.I.M.U.R.
- de modifier l'objet social qui est désormais : la propriété, la jouissance et l'administration des immeubles et droits immobiliers à destination agricole aux fins d'exploitation d'une ou de plusieurs exploitations, et plus généralement, toutes opérations pouvant se rattacher directement ou indirectement à cet objet, pourvu qu'elles ne modifient pas son caractère civil et ne soient pas inconciliables avec les règles de la législation propre aux groupements fonciers agricoles. Il s'interdit de procéder à l'exploitation en faire-valoir direct des biens dont il est propriétaire et il assurera leur gestion en les donnant en location par bail rural à long terme.
Cession : Les cessions sont libres entre associés,ascendants et descendants. Toutes les autres cessions sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.
Mention sera portée au RCS.
Pour avis. Le Notaire

AL24011758

MODIFICATIONS DES STATUTS

LA RÉSIDENCE DU CLOS

SCI au capital social de 152.449,02 €uros
Siège social : 37, rue du Clos –
58400 LA CHARITÉ SUR LOIRE
RCS NEVERS : 414 409 078

Suivant P.V. d'AGE en date du 30.12.2023, ont été adoptées les résolutions suivantes :
- la transmission de la part sociale n°1.000 à Madame Céline LABONDE suite au décès de son père,
- le changement de gérance de la Société, laquelle est à présent exercée de extra-statutairement et conjointement par Monsieur Louis LABONDE et Madame Colette EDELINE épouse LABONDE,
- mise à jour des autres articles n°5 et 21.
Les statuts ont été modifiés en conséquence
Mention sera faite au Greffe du RCS de NEVERS.
Pour Avis,

AL24011806

NON DISSOLUTION

RED VELVET

Société à responsabilité limitée
au capital de 5 000 euros
Siège social : 25 QUAI DE MANTOUE
58000 NEVERS
804 448 710 RCS NEVERS

Aux termes d'une décision en date du 30 juin 2023, statuant en application de l'article L.223-42 du Code de Commerce, l'associé unique a décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution de la société. Pour avis, La Gérance

AL24011789

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

NICE VALLEES
Société Civile au capital de 1 000 €
Ancien siège social : 2, Avenue Saint Just – 58000 NEVERS
Nouveau siège social : 136, Boulevard des Jardiniers – 06200 NICE
851 304 642 RCS NEVERS

Aux termes d'un acte ssp du 22/12/2023 les associés ont décidé à compter du même jour de transférer le siège social de NEVERS (58) – 2, Avenue Saint Just à NICE (06) – 136, Boulevard des Jardiniers et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.

AL24011793

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

LE PASSANT ARGENTE

SCI au capital de 200000 €
Siège social :15 RUE MADAME
75006 Paris
530 508 696 RCS de Paris

L'AGE du 01/01/2024 a décidé de transférer le siège social 13, rue Traversière 58530 Brèves, à compter du 01/01/2024.
Objet social : Acquisition, construction et propriété de tous biens immobiliers, à usage d'habitation, professionnel, commercial ou industriel, mise en valeur, administration, gestion et exploitation par bail, location ou autrement de tous immeubles
Durée : expire le 22/02/2110
Radiation au RCS de Paris et réimmatriculation au RCS deNevers

AL24011792

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

MPC HOLDING

Société à responsabilité limitée
au capital de 25 000 euros
Siège social : 9 rue des Ardilliers,
58000 NEVERS
752 634 576 RCS NEVERS

Décision de l'assemblée générale extraordinaire du 29/12/2023 :
- Modification de l'objet social :
Ancienne mention :
- L'exploitation de fonds de commerce de vente de chocolats, dragées, crèmes glacées, confiserie et produits annexes,
- L'achat et la vente de cadeaux et d'objets divers,
- La propriété et la gestion de tous biens meubles et immeubles,
- L'administration d'entreprises, toutes activités de conseil et d'assistance aux entreprises en matière de management, d'organisation, de contrôle, d'information et de gestion,
- Les conseils, l'assistance et l'ingénierie en matière financière,
- Les conseils et l'assistance aux entreprises en matière de relations publiques et de communication interne comme externe, toutes études de marché, promotion de ventes et publicité,
- L'activité de centrale d'achat.
Nouvelle mention :
- La propriété et la gestion de tous biens meubles et immeubles ;
- La propriété et la gestion de tout actif financier ;
- L'acquisition, la gestion, la détention, la souscription, l'apport, la cession de participations dans toutes sociétés ou entreprises créées ou à créer, quelle qu'en soit la forme et l'objet, la propriété et la gestion desdites participations ;
- L'acquisition, l'administration et l'exploitation par bail, location ou autrement de tous immeubles bâtis ou non dont elle pourrait devenir propriétaire, par voie d'acquisition, échange, apport ou autrement ;
- Transfert du siège social
Ancienne mention : 9 rue des Ardilliers, 58000 NEVERS
Nouvelle mention : 4 rue des petits jardins, 58490 ST PARIZE LE CHATEL
- Modification de la dénomination :
Ancienne mention : MPC HOLDING
Nouvelle mention : MARJH
Pour avis.

AL24011801

MODIFICATION DE LA DURÉE

ETABLISSEMENT BERLOT

SARL au capital de 8 000 €
12 rue Saint Jacques
58200 COSNE-COURS-SUR-LOIRE
RCS NEVERS 300 154 655

L'AGE du 15/12/2023 a décidé de proroger la durée de la société de 50 années, ce qui aura pour conséquence de porter cette durée jusqu'au 26 décembre 2073, sauf nouvelle prorogation ou dissolution anticipée. L'article 5 des statuts a été modifié en conséquence.
Modification au RCS de NEVERS.

AL24011803

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

Ô LIEU
Société par Actions Simplifiée au capital de 5 000 €
Ancien siège social : 40, rue Paul Vaillant Couturier – 58000 NEVERS
Nouveau siège social : 41, rue du 14 Juillet – 58000 NEVERS
825 377 773 RCS NEVERS

Aux termes de ses décisions du 18/12/2023 l'Associé Unique a décidé de transférer à compter du même jour le siège social sis à NEVERS (58) du 40, rue Paul Vaillant Couturier au 41, rue du 14 Juillet et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.

AL24011813

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

SCI PONTOISE
Société Civile au capital de 1 000 € ramené à 500 €
Ancien siège social : 38, rue de la Barrière – 19000 TULLE
Nouveau siège social : 7 Bis, Boulevard de la République – Immeuble les 3 R 58000 NEVERS
439 881 129 RCS BRIVE

Gérante : la société SCI ALPHONSE DE POITIERS (443 727 847 RCS NEVERS)
Objet social : Acquisition, exploitation par bail, location ou autrement de tous immeubles
Durée : 99 ans à compter du 20/11/2001
Montant des apports en numéraire : 1 000 €
Il résulte d'un acte ssp du 28/09/2023 les modifications suivantes de mentions antérieurement publiées à compter du même jour :
- Capital social :
Ancienne mention : 1 000 €
Nouvelle mention : 500 €
- Siège social :
Ancienne mention : 38, rue de la Barrière – 19000 TULLE
Nouvelle mention : 7 Bis, Boulevard de la République – Immeuble les 3 R – 58000 NEVERS
- Gérance :
Anciennes mentions : la société STRATEGIE ET DEVELOPPEMENT et la société ALPHONSE DE POITIERS
Nouvelle mention : la société ALPHONSE DE POITIERS
La société sera désormais immatriculée au RCS de NEVERS.
Pour avis
La Gérante

AL24011827

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

JOUSILIANNE

Société civile immobilière
au capital de 100 euros
Siège social : 5 Chemin de Chenevière
La Côte aux Poules
58500 POUSSEAUX
803 908 185 RCS NEVERS

Par décision d'AGE du 01.08.2023 : transfert du siège social
Mention caduque : 5 chemin de Chenevière - La côte aux Poules, 58500 POUSSEAUX
Mention nouvelle : 16 rue du Carré 89480 ANDRYES
En conséquence la société sera immatriculée au RCS d'AUXERRE.
Pour avis.

AL24011846

RÉDUCTION DE CAPITAL - TRANSFORMATION DE LA SOCIÉTÉ EN SOCIÉTÉ PAR ACTIONS SIMPLIFIEE

F3A

Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 10.000 Euros
Siège social : 2, Les Varillets
58390 DORNES
RCS NEVERS : 533.171.799

DECISION du 01/12/2023 DATE D'EFFET : 01/12/2023
ANCIENNES MENTIONS :
Capital social : 10.000 euros
Forme : Société à Responsabilité Limitée
Gérant : Monsieur Bernard FIDELE demeurant à DORNES (Nièvre)- 2 Les Varillets
NOUVELLES MENTIONS :
Capital social : 6.000 euros
Forme : Société par Actions Simplifiée
Président : Monsieur Bernard FIDELE demeurant à DORNES(Nièvre) - 2 Les Varillets
ADMISSION AUX ASSEMBLEES : tout associé a droit de participer aux décisions collectives du moment que ses actions sont inscrites en compte au jour de l'Assemblée.
EXERCICE DU DROIT DE VOTE : le droit de vote attaché aux actions est proportionnel à la quotité du capital qu'elle représente ; chaque action donne droit à une voix.
TRANSMISSION DES ACTIONS : les cessions d'actions volontaires ou forcées, à titre gratuit ou onéreuses, quelle que soit leur forme, sont soumises à l'agrément préalable de la société donné par la collectivité des associés qui statue à la majorité des deux tiers, l'associé cédant prenant part au vote et ses actions étant prises en compte pour le calcul de la majorité requise.

AL24011855

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

DM BAT

SAS au capital de 500 €
Siège Social : 24 RUE DU COMMANDANT RIVIERE
58000 NEVERS
903414571 RCS de NEVERS

Par AGE du 23/10/2023, il a été décidé de transférer le siège social au 9 RUE DES TRAPPES 58000 SERMOISE SUR LOIRE, à compter du 01/11/2023.
Mention au RCS de NEVERS

AL24011858

// GÉRANCE

LOCATION GÉRANCE

Suivant acte reçu par Maître Inès HENNO, notaire associée de la Société d'exercice libérale à responsabilité limitée dénommée «SELARL JOUMIER-ROUSTIC» titulaire d'un Office Notarial dont le siège social est à SAINT-PIERRE-LE-MOUTIER (58240) le 21 décembre 2023,La COMMUNE DE LANGERON, collectivité territoriale, personne morale de droit public, située dans le département de la Nièvre, ayant son siège à LANGERON (58240), 1, place de la Mairie, identifiée sous le numéro INSEE 215801382.
A donné en location-gérance à :
Madame Aline RODIER, demeurant à ROMAGNIEU (38480), 260, route de Malatrait, née à LE PONT-DE-BEAUVOISIN (38480), le 24 juillet 1985, épouse de Monsieur Luc CHERMETTE,
Un fonds de commerce de CAFE – BAR – RESTAURANT – TRAITEUR, exploité à LANGERON (Nièvre), 6, place de la Mairie, à compter du 1er janvier 2024 pour une durée de TROIS (3) ans.
Il se renouvellera ensuite par tacite reconduction pour une durée indéterminée.
Les oppositions seront reçues par acte extrajudiciaire à SAINT PIERRE LE MOUTIER, 34, avenue du Général de Gaulle, en l'office notarial, où domicile a été élu dans les dix jours suivant la publication de ladite cession au Bulletin officiel des annonces civiles et commerciales (BODACC).
Pour avis unique, le notaire.

AL24011836

AVIS DE LOCATION GÉRANCE

Suite à un avenant en date du 29/12/2023, la location-gérance du fonds de commerce d'alimentation générale sis et exploité à LORMES (58140), 11 place François Mitterand, confiée par acte sous seing privé par la société DISTRIBUTION CASINO FRANCE, SAS au capital de 106 801 329 euros, siège social St-Etienne (42000) - 1 cours Antoine Guichard, RCS 428 268 023 St-Etienne, à la société SO'GERNORD, SAS au capital de 10 000 euros, siège social BRON (69500)6 et 8 rue du 35ème Régiment d'Aviation, a été prorogée d'un an, à compter du 29/11/2023 jusqu'au 28/11/2024.

AL24011772

DUPY NOTAIRES

CESSION DE FONDS DE COMMERCE

Cession de branche d'activité Suivant acte reçu par Maître Jean-Baptiste DUPY, Notaire Associé de la Société d'Exercice Libéral à Responsabilité Limitée «DUPY NOTAIRES», titulaire d'un Office Notarial à AUTUN (71400), 16 Rue de l'Arquebuse, le 18 décembre 2023, enregistré à MACON 1, le 26 décembre 2023, Dossier 2023 00068169, référence 7104P01 2023 N 02163 :
La Société dénommée LAGARDE ET FILS, société à responsabilité limitée au capital de 83.875 € dont le siège est à LUZY (58170) ZA de la Vesvre, identifiée au SIREN sous le numéro 383640026 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de NEVERS.
A cédé à :
La Société dénommée GRAINETERIE PIERRE ALEXANDRE, société à responsabilité limitée au capital de 156.000 € dont le siège est à AUTUN (71400) Cour de la Gare, identifiée au SIREN sous le numéro 388171613 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de CHALON-SUR-SAONE.
L'activité de vente de grains, issues et produits du sol, d'aliment du bétail, d'outillage pour l'agriculture et de tous produits d'entretien et d'amendement du sol et des cultures, la distribution de vins, alcools et de tous produits de brasserie sis à LUZY (58170), ZA de la Vesvre, lui appartenant, connu sous le nom commercial MOULIN DE MANGY – LE CELLIER DU MORVAN et pour laquelle il est immatriculé au registre du commerce et des sociétés de NEVERS, sous le numéro 383.640.026.
Le cessionnaire est propriétaire de la branche d'activité à compter du jour de la signature de l'acte.
L'entrée en jouissance a eu lieu le 18 décembre 2023.
La cession est consentie et acceptée moyennant le prix principal de TROIS CENT MILLE EUROS (300 000,00 EUR), s'appliquant aux éléments incorporels pour CINQUANTE MILLE EUROS (50 000,00 EUR) et au matériel pour DEUX CENT CINQUANTE MILLE EUROS(250 000,00 EUR).
Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues en la forme légale dans les dix jours de la dernière en date des insertions prévues par la loi, auprès de la SELARL MARTIN-LECLERC à NEVERS (58000), 14 rue Georges Dufaud, où domicile a été élu à cet effet.
Pour insertion
Le notaire.

AL24011785

Christophe ROBERT,
Notaire
à NEVERS,
10 rue Vauban

CESSION DE FONDS

Suivant acte reçu par Christophe ROBERT, Notaire à NEVERS, le 4 janvier 2024, enregistré à NEVERS 1, le 8 janvier 2024, Dossier 2024 00000193, référence 5804P01 2024 N 00008, a été cédé par Monsieur Laurent Maurice PINGRIS, demeurant à MARZY (58180), 3, rue des Charrons, et Madame Isabelle Michèle Jacqueline MALLARD, son épouse, demeurant à MARZY (58180), 18, rue de la Fontaine, à la Société dénommée BOULANGERIE KIERNICKI, société par actions simplifiée, dont le siège est à MARZY (58180), 3, rue des Charrons, identifiée au SIREN sous le numéro 982445579 et immatriculée au RCS de NEVERS, un fonds de commerce de Boulangerie Pâtisserie, Vente de Confiserie et chocolaterie, épicerie, traiteur, exploité à MARZY (58180), 3, rue des Charrons, pour lequel le cédant est immatriculé au RCS de NEVERS, sous le numéro 479039703. PROPRIETE-JOUISSANCE : jour de la signature.
PRIX : CINQUANTE MILLE EUROS (50.000,00 EUR), s'appliquant aux éléments incorporels pour VINGT-HUIT MILLE TROIS CENT SOIXANTE EUROS (28.360,00 EUR), et au matériel pour VINGT ET UN MILLE SIX CENT QUARANTE EUROS (21.640,00 EUR).
Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues en la forme légale dans les dix jours de la dernière en date des insertions prévues par la loi, à l'Etude de Me ROBERT, Notaire à NEVERS, où domicile a été élu à cet effet.
Pour insertion
Le Notaire.

AL24011805

SCP E.CAVET-JACOB
Notaire
14 rue du Maréchal Leclerc
58200 COSNE COURS SUR LOIRE

CESSION DE FONDS DE COMMERCE

Suivant actes reçus par Me Emeline CAVET-JACOB, Notaire à COSNE COURS SUR LOIRE (Nièvre) 14 rue du Maréchal Leclerc, le 27 décembre 2023 contenant :
1) Donation de la moitié d'un fonds de commerce ci-après désigné, enregistré à NEVERS 1, le 11 janvier 2024, réf 5804P01 2023 N 00683,
2) Cession de l'autre moitié du fonds de commerce ci-après désigné, enregistrée à NEVERS 1, le 28 décembre 2023, réf : 5804P 01 2023 N 000678,Mme COUDERT Viviane Marcelle, dt à COSNE COURS SUR LOIRE (nièvre) 33 rue Vieille Route,
A CEDE une moitié et A DONNE l'autre moitié à Mme BUFFET Ludivine Carline Guylaine, dt à DONZY (Nièvre) 20 La Bretonnière,
d'un fonds de commerce d'activité juridique, consistant en la gestion locative d'immeubles sis à COSNE COURS SUR LOIRE (Nièvre) 17 rue Maréchal Leclerc, lui appartenant connu sous le nom commercial de Viviane COUDERT, et pour lequel il est immatriculé au RCS de NEVERS sous le n° 378 533 020.
Moyennant le prix ppal de 100.000 euros.
Tous les éléments corporels et incorporels en dépendent.
L'entrée en jouissance est fixée au 2 janvier 2024
.Les oppositions s'il y a lieu, seront reçues en la SCP E.CAVET-JACOB, Notaire à COSNE COURS SUR LOIRE (Nièvre) 14 rue du Maréchal Leclerc, domicile élu, dans les 10 jours de la dernière en date des insertions légales
POUR UNIQUE INSERTION
Me Emeline CAVET-JACOB, Notaire.

AL24011832

SCP E.CAVET-JACOB
Notaire
14 rue du Maréchal leclerc
58200 COSNE COURS SUR LOIRE

CESSION DE FONDS DE COMMERCE

SCP E.CAVET-JACOBNotaire14 rue du Maréchal leclerc58200 COSNE COURS SUR LOIRESuivant acte reçu par Me Stéphanie CLERMONTE, Notaire au sein de la SCP E.CAVET-JACOB, à COSNE COURS SUR LOIRE (Nièvre) 14 rue du maréchal Leclerc, le 20 décembre 2023, enregistré à NEVERS 1, le 28/12/2023 sous le n° 2023N 00679,
la Sté dénommée BONUS, Société par actions simplifiée au capital de 1000 euros, dont le siège est à DONZY (58220) 4 rue Frappier Saint Martin, identifiée au SIREN sous le n° 899 678 080 et immatriculée au RCS de NEVERS,
A VENDU A la Sté CREPERIE DE L'ESCAPADE, SARL au capital de 1.000 euros dont le siège social est à DONZY (Nièvre) 4 rue Frappier Saint Martin, immatriculée au RCS de NEVERS sous le n° 981452139,
Un fonds de commerce de restauration, vente de produits de bouche locaux faits maison, sis à DONZY (58220) 4 rue Frappier Saint-Martin, lui appartenant, connu sous le nom commercial BONUS et pour lequel, il est immatriculé au RCS de NEVERS sous le n° 899 678 080,
Moyennant le prix ppal de 25.000 euros.
L'entrée en jouissance est fixée au 20.12.2023
Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues en la SCP E.CAVET-JACOB, Notaire à COSNE COURS SUR LOIRE (Nièvre) 14 rue du Maréchal Leclerc, domicile élu, dans les 10 jours de la dernière en date des insertions légales.
POUR UNIQUE INSERTION
Me Stéphanie CLERMONTE, Notaire.

AL24011833

CESSION DE FONDS DE COMMERCE

Suivant acte ssp du 03/01/2024, enregistré au Service de la Publicité Foncière et de l'Enregistrement de NEVERS 1 le 11/01/2024, Dossier 2024 00000553 référence 5804P01 2024 A 00021, la société WIN WIN, SAS au capital de 10 000 € ayant son siège social à IBOS (65) – 2, rue du Pibeste, immatriculée au RCS de TARBES sous le numéro 518 987 003 a cédé à la société WINWIN TECH, SAS au capital de 5 000 € ayant son siège social à NICE (06) – 34, rue Gioffrédo, immatriculée au RCS de NICE sous le numéro 980 081 004, un fonds de commerce d'assistance technique lors de compétitions automobiles et de mise en œuvre de projets de développement au bénéfice de promoteurs de courses automobiles exploité à titre secondaire à MAGNY-COURS (58) – Village d'Entreprises module 4, moyennant le prix de 100 000 €.
L'entrée en jouissance a été fixée au 1er janvier 2024.
Les oppositions seront reçues dans les dix jours de la dernière en date des publicités légales pour la validité au siège du fonds vendu et pour la correspondance chez Me Denis GUILLEN ayant sa résidence professionnelle à MURET (31) – 43, Avenue du Pic du Ger.

AL24011847

// ADDITIF-RECTIFICATIF

RECTIFICATIF

Rectificatif à l'annonce publiée dans Terres de Bourgogne du 24/11/2023 concernant MILLE ET UNE BRINDILLES. Il fallait lire :Selon décisions du 13.11.2023, l'associée unique a

ANNONCES LÉGALES

décidé avec effet au 15.11.2023 :- de remplacer la dénomination sociale MILLE ET UNE BRINDILLES par MARTINE MIONE,- d'étendre l'objet social aux activités de : remplacements de fleuristes en tant qu'indépendant, ateliers floraux pour particuliers, vente par internet, vente d'objets et de créations sur marchés, évènementiel- de transférer le siège social de NEVERS (58000) - 23 Rue François Mitterrand à SAINT JEAN AUX AMOGNES (58270) - 1 impasse de Saint-Firmin - Sury, - et de modifier en conséquence les statuts. Pour avis

AL24011790

// DISSOLUTION-LIQUIDATION

DISSOLUTION ANTICIPÉE

EARL DE SOUGY

Exploitation Agricole à Responsabilité Limitée
Au capital de 205 500 €
3 Hameau de Sougy -
58800 GERMENAY
RCS NEVERS – N° 812 456 739

Suivant délibération d'AGE du 31 décembre 2023, l'associé unique a démissionné de ses fonctions de gérant à compter du 31 décembre 2023 et a décidé de la dissolution anticipée de la société.
Monsieur Yves GRESLE, demeurant 3 Hameau de Sougy - 58800 GERMENAY, est nommé liquidateur.
Toutes correspondances et notifications seront à effectuer au siège de liquidation qui est fixé : 3 Hameau de Sougy - 58800 GERMENAY.
Le dépôt des actes et pièces sera effectué au Greffe du Tribunal de Commerce de NEVERS.
Pour avis et mention, le liquidateur

AL24011724

DISSOLUTION

SOCIÉTÉ CIVILE IMMOBILIÈRE RÉMI ET PAPA

SCI R&P
SCI au capital de 2 000 €
Siège social : 1, avenue Général De Gaulle
58000 NEVERS
949 577 977 RCS NEVERS

Aux termes de l'AG du 31/12/2023, il a été décidé la dissolution anticipée de la société, à compter du 31/12/2023, et sa mise en liquidation.
A été nommé Liquidateur M. Philippe BOUARD demeurant 1 avenue Général De Gaulle, 58000 NEVERS avec les pouvoirs les plus étendus pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci.
Le siège de la liquidation est fixé 1 avenue Général De Gaulle 58000 NEVERS adresse à laquelle toute correspondance devra être envoyée, et, actes et documents relatifs à la liquidation devront être notifiés.
Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du Tribunal de Commerce de NEVERS.
Mention en sera faite au RCS de NEVERS.

AL24011743

DISSOLUTION ANTICIPÉE

Dénomination : MECANIQUE GENERALE NIVERNAISE MUSSIER M.G.N. MUSSIER.
Forme : SARL société en liquidation.Capital social : 112960 euros.
Siège social : 4 Rue GEORGES DUFAUD, 58000 NEVERS.
348376344 RCS de Nevers.
Aux termes de l'assemblée générale extraordinaire en date du 30 septembre 2023, les associés ont décidé la dissolution anticipée de la société à compter du 30 septembre 2023. Monsieur François MUSSIER, demeurant 4 impasse des Colverts Lot Le Clos de la Grange 58160 SAUVIGNY-LES-BOIS a été nommé liquidateur et lui a conféré les pouvoirs les plus étendus.
Le siège de la liquidation est au siège social, adresse où doit être envoyée la correspondance.
Le mandat des commissaires aux comptes ne se poursuit pas.
Pour avis.
Le gérant

AL24011757

CLÔTURE DE LIQUIDATION

L'Assemblée Générale ordinaire des associés en date du 29décembre 2023 de la société WINEFIT France, société à responsabilité limitée au capital de 1 000 euros dont le siège social est 44 avenue du 85ème de ligne - 58200 COSNE COURS SUR LOIRE (845 392 695 RCS NEVERS), a approuvé les comptes de liquidation, donné quitus de sa gestion et déchargé de son mandat M. Jean-François ENSENAT,Liquidateur, et a constaté la clôture des opérations de liquidation. Les comptes de liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de Commerce de NEVERS. Mention sera faiteau RCS de NEVERS. Pour avis. Le Liquidateur.

AL24011784

COGEP AVOCATS
33 Place d'Allier
03000 Moulins

DISSOLUTION

EARL DE L'ABEILLE

Entreprise Agricole à responsabilité limitée
au capital de 102 990 euros
Siège social
8, impasse de l'Abeille
Bussières
58230 OUROUX EN MORVAN
R.C.S. 338 994 445 RCS NEVERS

Le 31/12/2023, l'associé unique a décidé la dissolution anticipée de la société à compter du 31/12/2023. Monsieur Pascal BERG demeurant 8, impasse de l'Abeille - Bussières 58230 OUROUX EN MORVAN a été nommé Liquidateur. Le siège de liquidation a été fixé au 8, impasse de l'Abeille - Bussières 58230 OUROUX EN MORVAN.
Pour avis.

AL24011817

// CONSTITUTION

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte SSP du 05.01.2024, constitution de la Société par Actions Simplifiée Unipersonnelle : CG BIOBOUQUET
Capital social : 1 000 euros
Siège social : 15 bis Rue du Général Auger - 58000 NEVERS
Objet : - La fabrication, la commercialisation et le négoce de produits cosmétiques, d'hygiènes, de parfumerie et de tous articles et accessoires se rapportant plus généralement à l'embellissement de l'être humain ;
- Toutes prestations de formation, d'information ou de conseils se rapportant aux produits visés ci- dessus.
Président : Madame Giuseppina GRECO demeurant 15 bis Rue du Général Auger - 58000 NEVERS
Conditions d'admission aux assemblées d'actionnaires : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective.
Conditions d'exercice du droit de vote aux assemblées : sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.
Agrément : Sauf en cas d'associé unique (cession libre), les transmissions d'actions au profit d'associés ou de tiers sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.
Durée de la société : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de NEVERS.
Pour avis.

AL24011770

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 10/01/2024, il a été constitué une SAS ayant les caractéristiques suivantes :
Dénomination : NEVERS INVEST
Objet social : L'acquisition de tous terrains, biens et droits immobiliers comprenant le droit de construire ou de rénover. La construction, la rénovation ou la maitrise d'œuvre sur ces terrains, biens et droits immobiliers. Gestion de parc immobilier et la location des biens acquis par la société. Activité de marchand de biens.
Siège social :926, rue Ambroise Croizat 58600 Garchizy.
Capital : 2000 euros
Durée : 99 ans
Président : M. HALAWA Abdallah, demeurant 14, boulevard Saint Exupéry 58000 Nevers
Directeurs Généraux : SARL TATOU, SARL au capital de 7630 euros, ayant son siège social 6 RUE DE L ACQUEDUC DARCY 21121 Ahuy, 438 723 314 RCS de Dijon
Admission aux assemblées et droits de votes : Tout actionnaire peut participer aux assemblées quel que soit le nombre de ses actions, chaque action donnant droit à une voix.
Clause d'agrément : Cession libre entre associés. Cession soumise à agrément dans les autres cas.
Immatriculation au RCS de Nevers

AL24011797

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP en date du 10/01/2024, il a été constitué une Société en Nom Collectif dénommée : AU QG
Objet social : café, bar, tabac
Siège social : 17 Rue notre dame 58220 DONZY
Capital : 1 000 euros
Associés gérants : Audrey HULEUX demeurant 33 bis hameau de Dainville 77580 VILLIERS SUR MORIN
Associés non gérants : Mélissa JOSEPH-HULEUX demeurant 250 avenue du président WILSON 93210 SAINT DENIS
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de NEVERS.
Pour avis.

AL24011848

SA ORECA
Expertise Comptable
19 rue Delorme
03000 MOULINS

AVIS

Aux termes d'un acte SSP en date à CHANTENAY-SAINT-IMBERT du 11/01/2024, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes : Forme sociale : Société civile immobilière - Dénomination sociale : LA SCATTIE - Siège social : 314 Route de Dornes 58240 CHANTENAY-SAINT-IMBERT - Objet social : Acquisition, construction et propriété de tous biens immobiliers, à usage d'habitation, professionnel, commercial ou industriel, / Mise en valeur, administration, gestion et exploitation, par bail, location ou autrement, de tous immeubles ainsi acquis ou édifiés, dont elle aura la propriété ultérieurement, par voie d'acquisition, échange, apport ou autrement ou dont elle aura la jouissance. Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés. Capital social : 400 euros, constitué uniquement d'apports en numéraire. Gérance : Madame Iris LAVACHE et Monsieur Camille LAVACHE demeurant 314 Route de Dornes, 58240 CHANTENAY-SAINT-IMBERT. Clauses relatives aux cessions de parts : Agrément des associés représentant au moins les trois-quarts des parts sociales mais dispense d'agrément pour cessions à associés. Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de NEVERS. Pour avis - La Gérance.

AL24011853

Terres de Bourgogne
Annonces légales
03 80 78 90 42

// DIVERS

TRIBUNAL DE COMMERCE DE NEVERS

Extrait des minutes du greffe

TRIBUNAL DE COMMERCE
DE SAINT-ETIENNE
Par jugement en date du 22/11/2023, le Tribunal de Commerce de Saint-Etienne a prononcé la liquidation judiciaire de la société :
SAS BETA INOX
Adresse du siège : 20 bis Rue de l'Eperon 58000 NEVERS
RCS NEVERS/ST ETIENNE : 791 893 597
Activité : le négoce de matériels et équipements neufs ou d'occasion, de consommables pour le refroidissement, la transformation et le conditionnement ainsi que toutes prestations annexes ou complémentaires, l'import-export de marchandises ainsi que toutes prestations associées
A désigné en qualité de Liquidateur judiciaire la SELARL BERTHELOT & Associés - Mandataires judiciaires prise en la personne de Me Geoffroy BERTHELOT 15 rue des Métiers 42600 Savigneux. Date de cessation des paiements : 31/10/2023. Les déclarations de créances sont à déposer au liquidateur dans les deux mois de la publication au Bodacc.»
LE GREFFIER

AL24011750

TRIBUNAL DE COMMERCE DE CUSSET
Par jugement en date du 19/12/2023, le Tribunal de commerce de CUSSET a prononcé l'ouverture de la procédure de liquidation judiciaire à l'égard de la société :
SARL STAR MOULINS
Adresse du siège : 6 Rue Des Couteliers 03000 Moulins RCS NEVERS/CUSSET : 792.745.929
Activité : Coiffure
Adresse Etablissement : 10 Place Saint-Laurent – 58000 NEVERS
A fixé la date de cessation des paiements le 31/03/2023,
A désigné en qualité de liquidateur judiciaire la SELARL MJ DE L'ALLIER, représentée par Maître GOUNY Emilie 4/6, rue Pétillât - Résidence les Lilas - Bât C - 03200 Vichy.
Les déclarations de créances sont à déposer au liquidateur dans les deux mois de la publication au Bodacc
LE GREFFIER

AL24011751

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE
DE MACON
Par jugement en date du 22/12/2023, le Tribunal de Commerce de Mâcon a prononcé l'ouverture de ouvrant la procédure de redressement judiciaire à l'égard de la société :
SARL CHAROLLES BOURGOGNE
Adresse du siège : Champ du Village 71120 Charolles
RCS NEVERS/MACON : 402 231 880
Activité : Commerce de gros de céréales et aliments du bétail
Adresse établissement : 37 Avenue du Docteur Dollet 58170 LUZY
A désigné en qualité de Mandataire judiciaire : SAS DESLORIEUX représentée par Me DESLORIEUX, 21 boulevard de la République 71100 Chalon-sur-Saône,
Administrateur judiciaire : SELARL AJ UP, représentée par Me Eric ETIENNE MARTIN 107 rue Servient 69003 Lyon, avec pour mission : assister le débiteur dans tous les actes concernant la gestion.
A fixé la date de cessation des paiements : 14/12/2023.
Les déclarations de créances sont à déposer au mandataire judiciaire dans les deux mois de la publication au Bodacc.
LE GREFFIER

AL24011752

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE
DE MACON
Par jugement en date du 22/12/2023, le Tribunal de Commerce de Mâcon a prononcé l'ouverture de ouvrant la procédure de redressement judiciaire à l'égard de la société :
La COP SOCIETE COOPERATIVE AGRICOLE AVEAL Adresse du siège : Lieu-dit Champ du village 71120 Charolles
RCS NEVERS/MACON : 778 567 750
Activité Céréales collectées et prestation, achat en vue de l'approvisionnement des associés coopérateurs
Adresse de l'Etablissement : ZA de la Vesvre 58170 LUZY
A désigné en qualité de Mandataire judiciaire : SAS DESLORIEUX représentée par Me DESLORIEUX, 21 boulevard de la République 71100 Chalon-sur-Saône,
Administrateur judiciaire : SELARL AJ UP, représentée par Me Eric ETIENNE MARTIN 107 rue Servient 69003 Lyon, avec pour mission : assister le débiteur dans tous les actes concernant la gestion.
A fixé la date de cessation des paiements : 14/12/2023.
Les déclarations de créances sont à déposer au mandataire judiciaire dans les deux mois de la publication au Bodacc.
LE GREFFIER

AL24011753

Date du jugement du Tribunal de Commerce de Nevers : 8 janvier 2024.**SOCIÉTÉ À RESPONSABILITÉ LIMITÉE UNE SEULE MENSUALITE**.28 Rue Alphonse Baudin 58200 Cosne-Cours-sur-Loire.RCS Greffe de Nevers 831 433 594.Activité : Autres activités auxiliaires de services financiers, hors assurance et caisses de retraite, n.c.a..Jugement prononçant la liquidation judiciaire , date de cessation des paiements le 01 Novembre 2023, désignant liquidateur SELARL JSA en la personne de Me Aurélie LECAUDEY 14, avenue Marceau - 58000 Nevers . Les créances sont à déclarer, dans les deux mois de la présente publication, auprès du liquidateur ou sur le portail électronique à l'adresse https://www.creditors-services.com.

AL24011761

Date du jugement du Tribunal de Commerce de Nevers : 8 janvier 2024.**SOCIÉTÉ À RESPONSABILITÉ LIMITÉE SANZ CONSTRUCTIONS**.le Carege 58700 Sichamps.RCS Greffe de Nevers 491 817 219.Activité : Construction de maisons individuelles.Jugement prononçant la liquidation judiciaire , date de cessation des paiements le 21 Décembre 2023, désignant liquidateur SELARL JSA en la personne de Me Aurélie LECAUDEY 14, avenue Marceau - 58000 Nevers . Les créances sont à déclarer, dans les deux mois de la présente publication, auprès du liquidateur ou sur le portail électronique à l'adresse https://www.creditors-services.com.

AL24011762

Date du jugement du Tribunal de Commerce de Nevers : 8 janvier 2024.**CIMENDAG YUSUF**.38 rue Honoré de BALZAC 58200 Cosne cours sur loire.Jugement prononçant l'ouverture d'une procédure de redressement judiciaire sur son patrimoine professionnel et personnel, conformément aux dispositions des articles L 631-1 et suivants, L681-2 II et L 681-2 III du Code de commerce, date de cessation des paiements le 01 Décembre 2023 , désignant mandataire judiciaire SELARL JSA en la personne de Me Aurélie LECAUDEY 14, avenue Marceau - 58000 Nevers. Les créances sont à déclarer, dans les deux mois de la présente publication, auprès du Mandataire Judiciaire ou sur le portail électronique à l'adresse https://www.creditors-services.com.

AL24011763

Date du jugement du Tribunal de Commerce de Nevers : 8 janvier 2024.**SOCIÉTÉ À RESPONSABILITÉ LIMITÉE SARL IMMOBILIER DU REMPART**.7 Avenue Pierre Bérégovoy 58000 Nevers.RCS Greffe de Nevers 487 744 039.Activité : Agences immobilières.Jugement prononçant l'ouverture d'une procédure de redressement judiciaire , date de cessation des paiements le 01 Décembre 2023 , désignant administrateur SELARL AJRS prise en la personne de Me Thibaut MARTINAT 3, avenue de Madrid - Administrateurs Judiciaires - 92200 Neuilly-sur-Seine avec les pouvoirs : d'assister le débiteur pour tous les actes relatifs à la gestion, mandataire judiciaire SELARL JSA en la personne de Me Aurélie LECAUDEY 14, avenue Marceau - 58000 Nevers. Les créances sont à déclarer, dans les deux mois de la présente publication, auprès du Mandataire Judiciaire ou sur le portail électronique à l'adresse https://www.creditors-services.com.

AL24011764

Date du jugement du Tribunal de Commerce de Nevers : 8 janvier 2024.**SOCIÉTÉ À RESPONSABILITÉ LIMITÉE HC BAT**.25 Rue Saint-Étienne 58000 Nevers.RCS Greffe de Nevers 907 569 578.Activité : Travaux de maçonnerie générale et gros oeuvre de bâtiment.Jugement prononçant la liquidation judiciaire , date de cessation des paiements le 01 Septembre 2023, désignant liquidateur SELARL JSA en la personne de Me Aurélie LECAUDEY 14, avenue Marceau - 58000 Nevers . Les créances sont à déclarer, dans les deux mois de la présente publication, auprès du liquidateur ou sur le portail électronique à l'adresse https://www.creditors-services.com.

AL24011765

safer Bourgogne Franche-Comté

Appel à Candidatures
La SAFER Bourgogne-Franche-Comté (département 58) se propose, sans engagement de sa part, d'attribuer par rétrocession, échange, substitution ou bail précaire, tout ou partie des biens suivants : Biens à vendre :
Cmne de CHANTENAY-SAINT-IMBERT: Urbanisme : La commune de CHANTENAY SAINT IMBERT est couverte par le Règlement National d'Urbanisme
35 ha 86 a 03 ca
- Crot besson: F-339-340-1105[340] - Garenne de lery: F-442(*) - L allier: F-361 - La chaume: F-341 - La ramee: F-489 - Le mison: F-336 - Le verdelin: F-348-351-356-357-358 - Les aubrys: F-326-327-1215[324] - Les chailloux: F-273(*) - Les chenes: F-1089(*) - Les combles: F-515-517-518 - Les millots: F-570 - Les verdiaux: F-511-513 - Pre du pont: F-490 - Pre pinon: F-329
Cmne de DORNES: Urbanisme : Zone NC du PLU de la commune
10 ha 86 a 67 ca - Le champ genet: E-107-108 - Le dechif: E-101 - Le grand pre des mandets: E-445[100]
Cmne de EMPURY: Urbanisme : La commune de EMPURY est couverte par le Règlement National d'Urbanisme
7 ha 81 a 80 ca
- Champ de la grange: ZC-79 - L echeintre: ZB-81-86(*)
Cmne de MOUX-EN-MORVAN: Urbanisme : La commune de MOUX EN MORVAN est couverte par le Règlement National d'Urbanisme.
5 ha 21 a 75 ca
- Fausse neuve: E-424 - La bande des echeintres: F-444-445-446-447-448-462-463 - La montee de la garenne: F-815-816 - Les echeintres: F-405
Cmne de VILLAPOURCON: Urbanisme : Zone N du PLU de la commune
4 ha 48 a 17 ca
- Bois du seu: F-1200-1217(*) - La reu: D-2067 - Les brules: F-1106-1109 - Les rompes: D-525-526 - Pres des ravelles: F-1121
Cmne de VILLIERS-SUR-YONNE: Urbanisme: La commune de VILLIERS SUR YONNE est couverte par le Règlement National d'Urbanisme
1 ha 37 a 14 ca
- Bercin: A-402 - Cote jean vincent: C-598 - Les grelees: B-1318-1320-1322
Biens à louer par bail précaire :
Cmne de CHANTENAY-SAINT-IMBERT: Urbanisme : La commune de CHANTENAY SAINT IMBERT est couverte par le Règlement National d'Urbanisme
7 ha 88 a 63 ca
- 'Champs bonnages': F- 376 - 'Le verdelin': F- 349- 350- 352- 353- 354- 355- 359
Les personnes intéressées devront manifester leur candidature par écrit au plus tard le 05/02/2024 à Safer Bourgogne-Franche-Comté, 6 rue du Ravelin 58000 NEVERS , Tél.: 0386214000 où des compléments d'information pourront être obtenus.
Retrouvez toutes nos propriétés en publicité sur notre site internet ; www.saferbfc.com, où vous pourrez géo localiser les parcelles et télécharger les fiches candidatures.

AL24011826

YONNE

// MODIFICATION

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

Dénomination : FKMA BUSINESS.
Forme : SASU.
Capital social : 3500 euros.
Siège social : 22 Rue PIERRE MENDES FRANCE, 77200 TORCY.
912366093 RCS de Meaux.
Aux termes de l'AGE en date du 5 juin 2023, l'associé unique a décidé, à compter du 5 juin 2023, de transférer le siège social à 43 Rue de La GARE, 89570 Neuvy Sautour.
Modification de l'article 4 des statuts
Gérant : Monsieur Yacine BOUHSEN, demeurant 43 Rue de La Gare, 89570 Neuvy Sautour
Radiation du RCS de Meaux et immatriculation au RCS Auxerre.

AL24011730

OBJET SOCIAL

Dénomination : FKMA BUSINESS.
Forme : SAS au capital de 3500 euros.
Siège social : 22 Rue PIERRE MENDES FRANCE, 77200 TORCY.
912366093 RCS de Meaux.
Aux termes de l'AGE en date du 5 juin 2023, l'associé unique a décidé à compter du 5 juin 2023 de modifier l'objet social comme suit : Consulting en management et prestations assimilées, Et plus généralement, toutes opérations, de quelque nature qu'elles soient, juridiques, économiques et financières, civiles et commerciales, se rattachant à l'objet sus indiqué ou à tous autres objets similaires ou connexes, de nature à favoriser, directement ou indirectement, le but poursuivi par la société, son extension ou son développement.
Modification de l'article 2 des statuts.
Mention sera portée au RCS de Meaux.

AL24011731

TRANSFORMATION D'UNE SOCIÉTÉ EN SAS

Dénomination : ORILIA.
Forme : SARL.
Capital social : 10000 euros.
Siège social : 17 BIS GRANDE RUE, 89250 GURGY.
831447552 RCS d'Auxerre.
Aux termes de l'assemblée générale extraordinaire en date du 1 décembre 2023, la collectivité des associés a décidé de transformer la société en société par actions simplifiée.
Président : Monsieur Gilles ORILIA, demeurant 17 bis grande rue, 89250 Gurgy.
Accès aux assemblées et vote : Tout actionnaire peut participer aux assemblées quelque soit le nombre d'actions qu'il possède. Chaque action donne droit à une voix.
Transmission des actions : A l'exception des cessions ou transmissions à des associés qui sont libres, toute autre mutation est soumise à l'agrément préalable des associés pris par décision collective des 3/4 des associés.
Mention sera portée au RCS d'Auxerre.

AL24011732

S.J.B. Société d'Avocats

MODIFICATION DU CAPITAL

COLINGEST

Société par actions simplifiée
au capital de 10 000 euros
porté à 4 351 600 euros
Siège social : 9 rue des Ponts -
89250 BEAUMONT
949 179 477 RCS AUXERRE

Il résulte des décisions unanimes des Associés en date du 21 novembre 2023 que le capital social a été augmenté par voie d'apport en nature.
Ancienne mention :
Le capital social est fixé à dix mille euros (10 000 euros), divisé en 100 actions de 100 € chacune.
Nouvelle mention :
Le capital social est fixé à la somme de QUATRE MILLIONS TROIS CENT CINQUANTE ET UN MILLE SIX CENTS EUROS (4 351 600 €), divisé en 43 516 actions de 100 euros chacune.

AL24011746

CHANGEMENT DE SIEGE SOCIAL

Dénomination sociale : SCI R.D.C.
Forme : S.C.I
Capital social : 304,90 €
N° d'immatriculation au RCS D'AUXERRE : 395.172.596
Aux termes d'une décision de l'assemblée générale de la société en date du 22 décembre 2023, les associés ont procédé au transfert à compter de cette date du siège social de la société de AUXERRE (89000) 19 rue Joubert à ANNOUX (89440) 2 rue du vieux château.
Les statuts ont été modifiés en conséquence.
Mention sera faite au RCS d'AUXERRE.
Pour Insertion
Le notaire

AL24011747

S.J.B. Société d'Avocats

AVIS

YONNE DECAPAGE

Société par actions simplifiée
au capital de 30 000 euros
Siège social : Rue du Quenou,
89380 APPOIGNY
378 745 368 RCS AUXERRE

Aux termes d'un procès-verbal des décisions de l'associée unique en date du 1er décembre 2023, il a été constaté que Mme Amandine BLIN a démissionnée de ses fonctions de Directrice Générale et qu'il n'a pas été procédé à son remplacement.

AL24011756

TRANSFORMATION

GROUPEMENT AGRICOLE D'EXPLOITATION EN COMMUN DU VAL MOREAU

Groupement d'Exploitation Agricole en Commun
au capital de 201 800,00 €
Siège social : route de Cruzy –
89160 SENNEVOY-LE-HAUT
495 206 674 RCS AUXERRE

Aux termes de l'AGE du 12/12/2023, le groupement a été transformé, sans création d'un être moral nouveau, en une Exploitation Agricole à Responsabilité Limitée et a pris acte de la démission de M. Sylvie BLANCHARD de ses fonctions de gérante.À compter de cette date, les caractéristiques de la société sont les suivantes :
Dénomination sociale : EARL DU VAL MOREA
Forme : Société civile régie par les articles 1832 à 1870-1 du Code civil et par les décrets pris pour leur application
Objet : Exercice d'activités réputées agricoles au sens de l'article L.311-1 du Code rural et de la pêche maritime.
Capital social : 201 800 000 €.
Siège social : route de Cruzy – 89160 Sennevoy-le-Haut.
Durée : Jusqu'au 09/04/2106.
Gérant : M. Matthieu BLANCHARD, demeurant 1 route de Cruzy le Châtel 89160 SENNEVOY-LE-HAUT.
Cessions de parts : Soumises à l'agrément de l'assemblée générale extraordinaire des associés dans tous les cas, à l'exception des cessions entre associés lorsque la société a deux associés.
Pour avis, la gérance.

AL24011778

S.J.B. Société d'Avocats

MODIFICATION DU CAPITAL

SC HOLDING DES COTEAUX

Société civile au capital de 1 020 euros
porté à 512 000 euros
Siège social : 21 Chemin des Prés de Goix
89530 ST BRIS LE VINEUX
982 165 029 RCS AUXERRE

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés du 20 décembre 2023 que le capital social a été augmenté de 510 987 euros par voie d'apport en nature.
En conséquence, l'article 7 des statuts a été modifié.
Ancienne mention :
Le capital social est fixé à mille vingt euros (1 020 euros), divisé en 102 parts sociales de 10 euros chacune.
Nouvelle mention :
Le capital social est fixé à cinq cent douze mille euros (512 000 €), divisé en 51 200 parts sociales de 10 euros chacune.
Modification sera faite au Greffe du Tribunal de commerce d'AUXERRE.

AL24011783

S.J.B. Société d'Avocats

TRANSFORMATION

EARL DOMAINE PERSENOT CHRISTIAN

Exploitation agricole à responsabilité limitée
au capital de 683 500 euros
Siège social : 15 Chemin des Prés de Goix
89530 ST BRIS LE VINEUX
483 897 732 RCS AUXERRE

Aux termes d'une délibération en date du 20 décembre 2023, la collectivité des associés a décidé la transformation de la Société en Société Civile d'Exploitation Agricole régie notamment par les articles 1832 à 1870-1 du Code Civil à compter du même jour, sans création d'un être moral nouveau et a adopté le texte des statuts qui régiront désormais la Société.
L'activité de la Société, le capital social et son objet ne sont pas modifiés.
La dénomination devient SCEA DOMAINE PERSENOT CHRISTIAN.

AL24011787

ANNONCES LÉGALES

MODIFICATIONS DES STATUTS

T.A.P. & GO

SARL au capital de 1000 €
Siège social : 20 RUE DE LA PEPINIERE
89100 Sens
792 262 289 RCS de Sens

L'AGE du 02/01/2024 a décidé de : - Nommer Monsieur Pascal CANELLAS en qualité de gérant, demeurant 62 Chemin le Soleillat 83690 Villecroze, en remplacement de Madame Annabelle CANELLAS, à compter du 02/01/2024; - Transférer le siège social 62 Chemin le Soleillat 83690 Villecroze, à compter du 02/01/2024. Radiation au RCS de Sens et réimmatriculation au RCS de Draguignan

AL24011791

CHANGEMENT DE LA GÉRANCE

EARL DES RACINES ET DESVAUX

EARL au capital de 276 000,00 €
Siège social : 20 Grande rue, Bligny-en-Othe
–
89210 BRIENON-SUR-ARMANÇON
897 550 588 RCS SENS

L'AGE du 30/09/2023 a pris acte de la démission de M. Thierry DESVAUX de ses fonctions de gérant, M. Clément DESVAUX est maintenu dans ses fonctions de gérant.
Pour avis, la gérance.

AL24011799

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

SCI DU MOULIN DE TIQUETORTE

Société civil immobilière
Au capital de 32.000,00 €
Siège social SAINT FREDERIC JEAN BERNARD,
RUE DE TIQUETORTE,33480
MOULIS EN MEDOC
R.C.S. : 439 339 649

Aux termes d 'une assemblée général en date du 8 janvier 2024, les associés de la société SCI DU MOULIN DE TIQUETORTE, dont le siège est à MOULIS (33480), rue de Tiquetorte, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de BORDEAUX, sous le numéro 439 339 649, ont pris acte du transfert du siège social à CHAMPIGNELLES (89350), 1 les Gassins.
L'article 4 des statuts est modifié en conséquence. Formalité au RCS SENS

AL24011825

MODIFICATIONS DES STATUTS

L'AGM du 18.12.2023 des associés de SCI FERME DE GUILLEBAUDON, société civile au capital de 100.572€, siège social à GURGY (89250) Ferme de Guillebaudon,400 798 419 RCS AUXERRE a pris acte de la démission d'un cogérant et a réduit le capital par remise sur le nominal non versé des parts sociales.
ANCIENNES MENTIONS PUBLIEES :
Capital : 176.840,02€ ;
Gérants : Olivier BERTHON 40,Grande Rue 89960 NEUILLY et Thierry BERTHON, 6, rue des Ecoles 89400 EPINEAU-LES-VOVES
NOUVELLES MENTIONS :
Capital : 100.572 € ;
Gérant : Olivier BERTHON 40, Grande Rue 89113 NEUILLY.

AL24011808

DÉMISSION DE CO-GÉRANT

L'AGM du 18.12.2023 des associés de la SCI DU CHATEAU DU MONT SAINT SULPICE, société civile au capital de 1.524 euros, siège social à SEIGNELAY (89250) 7, rue du Château, Château du Mont Saint Sulpice, 352 676 084 RCS AUXERRE, a pris acte de la démission d'un cogérant. ANCIENNES MENTION PUBLIEES
Gérants : Olivier BERTHON 40, Grande Rue 89960 NEUILLY et. Thierry BERTHON, 6, rue des Ecoles 89400 EPINEAU-LES-VOVES
NOUVELLES MENTIONS : gérant : Olivier BERTHON 40, Grande Rue 89113 NEUILLY.

AL24011809

DÉMISSION DE CO-GÉRANT

Par décision du 18.12.2023 l'associé unique de SCI DU DOMAINE DE PALTEAU, société civile au capital de 304 euros, siège social à VILLENEUVE SUR YONNE (89500) Armeau, 330 884 552 RCS SENS a pris acte de la démission d'un cogérant.
ANCIENNES MENTION PUBLIEES :
Gérants : Olivier BERTHON 40,. Grande Rue 89960 NEUILLY et Thierry BERTHON, 6, rue des. Ecoles 89400 EPINEAU-LES-VOVES
NOUVELLES MENTIONS
Gérant : Olivier BERTHON 40, Grande Rue 89113 NEUILLY.

AL24011810

TRANSFORMATION

PHARMACIE DE L'EUROPE

Société à responsabilité limitée
Au capital de 1 000 000 euros
Siège social
Centre commercial Champs Plaisant
Avenue de la Marne 89100 SENS
493 474 001 RCS SENS

Aux termes de décisions constatées dans un procès-verbal en date du 30 décembre 2023, l'associé unique a décidé la transformation de la Société en société par actions simplifiée à compter du même jour, sans création d'un être moral nouveau et a adopté le texte des statuts qui régiront désormais la Société.
La dénomination de la Société, son objet, son siège, sa durée et les dates d'ouverture et de clôture de son exercice social demeurent inchangées.
Le capital social reste fixé à la somme de 1 000 000 euros.
Transmission des actions : La cession des actions de l'associé unique est libre.
Sous sa forme à responsabilité limitée, la Société était gérée par Monsieur Philippe BAUDET.
Sous sa nouvelle forme de société par actions simplifiée, la Société est dirigée par :
PRÉSIDENT DE LA SOCIÉTÉ : Monsieur Philippe BAUDET demeurant 4 rue de l'étang de Serbois 89100 SENS.
Pour avis La Gérance

AL24011811

MODIFICATION DE DIRIGEANTS

SCI ROUTE DE BRAGELOGNE

Société civile immobilière au capital de 450 €
Siège social: 30 rue du Lavoir 10800 LES BORDES AUMONT
RCS Troyes 798 673 679

Aux termes d'un acte du 29 novembre 2023, Mme Marine DUJANCOURT a déclaré démissionner de ses fonctions de gérant. Les associés lui ont donné quitus de sa gestion.
En remplacement, Mr Benjamin Jean Joseph DUJANCOURT demeurant à VILLIERS LE BOIS (10210) 6-8 route de Bragelogne a été nommé. Lequel a déclaré accepter ses nouvelles fonctions.
Les statuts ont été modifiés en conséquence.
Mention en sera faite au RCS de TROYES.

AL24011814

AUGMENTATION CAPITAL

SNC DE BORD

Société en nom collectif
au capital de 816 euros
Siège social : 1 Chemin de Bouy – BLIGNY EN OTHE
89210 BRIENON-SUR-ARMANÇON
803 853 530 RCS SENS

L'AGE du 11/12/2023 a décidé d'augmenter le capital social de 9 €, pour le porter à 825 €.
Pour avis, la gérance.

AL24011828

AUGMENTATION DE CAPITAL

FONTAINE DE BORD

Société en nom collectif
au capital de 816 euros
Siège social : 1 Chemin de Bouy – BLIGNY EN OTHE
89210 BRIENON-SUR-ARMANÇON
513 311 597 RCS SENS

L'AGE du 11/12/2023 a décidé d'augmenter le capital social de 9 €, pour le porter à 825 €.
Pour avis, la gérance.

AL24011829

CHANGEMENT DE LA GÉRANCE

EARL DU THOLON

Exploitation à responsabilité limitée
au capital de 216 400 euros
Siège social : 55 bis route de Joigny
89710 SENAN
531 731 156 RCS SENS

L'associé unique a pris acte le 15/12/2023 de la démission de Mme Elisabeth MARTIN de ses fonctions de gérante.
Pour avis, la gérance.

AL24011831

MODIFICATION DU CAPITAL

Le 22.12.2023, le Président de la SAS SBPI ENVIRONNEMENT au capital de 38.960euros, siège social à ROGNY LES 7 ECLUSES (89220) 88, rue A. Henriat, 439 647 355 RCS AUXERRE, sur habilitation de l'associé unique du 21.12.2021 a décidé d'augmenter le capital de la société de 3.060euros par création de 306 actions nouvelles attribuées gratuitement au bénéficiaire désigné. Anciennes mentions publiées : capital 38.960euros - Nouvelles mentions : 42.020 euros.

AL24011840

AVIS DE TRANSFERT DE SIÈGE SOCIAL

MAINTENANCE EQUIPEMENTS TECHNIQUES 89

MET 89
Entreprise Unipersonnelle à Responsabilité Limitée
au capital de 8.000 Euros
siège social : 2 Rue Louis Armand
89400 MIGENNES (Yonne)
RCS AUXERRE 531 739 373

Aux termes d'une décision de l'associée unique en date du 29 décembre 2023, il a été décidé de transférer le siège social de la société du Parc Technologique d'Activité de la Chapelle à MONETEAU (89470) au 2 Rue Louis Armand à LIGENNES (89400), à compter du 1er janvier 2024,
Et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.
Mention en sera faite au registre du commerce et des sociétés d'AUXERRE
Pour avis,
Associée Unique
Représentée par son cogérant

AL24011842

COMMISSAIRE AUX COMPTES

L'AGO du 30.6.2022 des associés de la SOCIETE BOURGUIGNONNE DE PLOMBERIE INDUSTRIELLE - SBPI, SAS au capital de 470.000 euros, siège social à ROGNY-LES-SEPT-ECLUSES (89220) Les Bas Salins, 507 350 098 RCS AUXERRE, a constaté la cessation du mandat des commissaires aux comptes et a décidé de ne pas le remplacer. ANCIENNES MENTIONS PUBLIEES : CAC : Titulaire : Benoit BERTHOU, 32 rue Pierre Demours 75017 PARIS ; Suppléant : AUDIT BUGEAUD 18, rue Spontini 75116 PARIS. NOUVELLES MENTIONS : CAC : néant.

AL24011843

MODIFICATION DU CAPITAL

Le 3.1.2023, le Président agissant sur habilitation de l'associé unique du 21.12.2021 de la SAS SBPI ENVIRONNEMENT au capital de 38.200 euros, siège social à ROGNY-LES-SEPT-ECLUSES (89220) 88, rue André Henriat, 439 647 355 RCS AUXERRE, a décidé d'augmenter le capital de la société de 760 euros par création de 76 actions nouvelles attribuées gratuitement au bénéficiaire désigné. ANCIENNES MENTIONS PUBLIEES : Capital : 38.200euros ; NOUVELLES MENTIONS : Capital : 38.960euros

AL24011844

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

JOUSILIANNE

Société civile immobilière
au capital de 100 euros
Siège social : 5 Chemin de Chenevière
La Côte aux Poules
58500 POUSSEAUX
803 908 185 RCS NEVERS

Par AGE du 01.08.2023, la société dont le capital social est constitué en totalité d'apport en numéraire, ayant pour activité l'acquisition, la gestion et plus, généralement, l'exploitation par location ou autrement, à l'exception de la location en meublé, de tous biens ou droits immobiliers à quelque endroit qu'ils se trouvent situés et ayant pour durée 99 ans jusqu'au 04.08.2113, a décidé de transférer le siège social au 16 rue du Carré, 89480 ANDRYES.
En conséquence elle sera immatriculée au RCS d'AUXERRE.
Pour avis.

AL24011845

NOMINATION DE COMMISSAIRE AUX COMPTES

L'AGO du 30.6.2023 des associés de la SOCIETE BOURGUIGNONNE DE PLOMBERIE INDUSTRIELLE - SBPI, SAS au capital de 470.000 euros, siège social à ROGNY-LES-SEPT-ECLUSES (89220) 86, rue André Henriat, 507 350 098 RCS AUXERRE, a nommé un commissaire aux comptes. ANCIENNES MENTIONS PUBLIEES : CAC : néant. NOUVELLES MENTIONS : CAC : ETC AUDIT, Place de l'Europe 8900 ST GEORGES/BAUCHE.

AL24011849

// ADDITIF-RECTIFICATIF

RECTIFICATIF

Dans l'annonce parue le 05/01/2024 sur Terres de Bourgogne, relative à la constitution de la SASU QuanticX Consulting, il convient de lire : siège social : Centre d'Affaires EURIPOLE, ZI des Vauguillettes III, 17 rue de Sancey 89100 SENS

AL24011821

RECTIFICATIF

Dans l'annonce parue le 12/01/2024 sur Terres de Bourgogne, relative à la constitution de la SASU QuanticX il convient de lire : siège social : Centre d'Affaires EURIPOLE, ZI des Vauguillettes III, 17 rue de Sancey 89100 SENS

AL24011822

// DIVERS

TRIBUNAL DE COMMERCE D'AUXERRE

Extrait des minutes du greffe

du 08/01/2024 ouvrant une procédure de Redressement Judiciaire au profit de la **SAS à associé unique ROTHE FERMETURES** Z I du Bel Air 89400 Cheny (menuiserie). RCS Auxerre 340876473. CIP 4708. Date de cessation des paiements : 08/01/2024. Administrateur judiciaire: la SELARL AJRS en la personne de Me Marlène LOISEAU 12 Boulevard Thiers 21000 Dijon. Les créances sont à déposer entre les mains du Mandataire, Maître François CARLO 2 chemin de la Guimbarde 89300 JOIGNY, ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce, dans les deux mois qui suivent la parution de la décision au BODACC.

AL24011733

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 08/01/2024 ouvrant une procédure de Redressement Judiciaire au profit de la **Sàrl à associé unique GEODATINDUSTRY ZONE** Les Hâtes du Vernoy 89130 Toucy (création de données géographiques). RCS Auxerre 501630073. CIP 4709. Date de cessation des paiements : 01/12/2023. Administrateur : la SELARL BCM en la personne de Me ALBERTINI Rond Point Foch 1 avenue de Saint-Georges 89000 Auxerre. Les créances sont à déposer entre les mains du Mandataire, la SELARL MJ & ASSOCIES en la personne de Me Véronique THIEBAUT 16 rue de l'Horloge BP290 89005 Auxerre, ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce, dans les deux mois qui suivent la parution de la décision au BODACC.

AL24011734

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 08/01/2024 prononçant l'ouverture de la procédure de liquidation judiciaire au profit de la **SAS à associé unique Le Moulin de Lexenna** 12 Gd grande rue 89360 Carisey (boulangerie, pâtisserie.). RCS Auxerre 978770097. CIP 4710. Date de cessation des paiements : 01/09/2023 Les créances sont à déposer entre les mains du Liquidateur : Maître François CARLO 2 chemin de la Guimbarde 89300 JOIGNY, ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce, dans les deux mois qui suivent la parution de la décision au BODACC.

AL24011735

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 08/01/2024 prononçant l'ouverture de la procédure de liquidation judiciaire au profit de la **Sàrl PRO ANTIVOL** 1 rue Edison 89000 Auxerre (commerce de systèmes antivol). RCS Auxerre 880879358. CIP 4711. Date de cessation des paiements : 08/01/2024 Les créances sont à déposer entre les mains du Liquidateur : la SELARL MJ & ASSOCIES en la personne de Me Véronique THIEBAUT 16 rue de l'Horloge BP290 89005 Auxerre, ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce, dans les deux mois qui suivent la parution de la décision au BODACC.

AL24011736

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 08/01/2024 prononçant l'ouverture de la procédure de liquidation judiciaire au profit de la **Sas SAS GRONDIN THENAISY** 19 BIS Rue des Cognots 89400 Ormoy (mécanique, carrosserie). RCS Auxerre 844685065. CIP 4712. Date de cessation des paiements : 08/07/2022 Les créances sont à déposer entre les mains du Liquidateur : Maître François CARLO 2 chemin de la Guimbarde 89300 JOIGNY, ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce, dans les deux mois qui suivent la parution de la décision au BODACC.

AL24011737

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 08/01/2024 prononçant l'extension, à la personne de Monsieur Olivier DELINOTTE 4 Avenue du 4ème Régiment d'Infanterie 89000 Auxerre en sa qualité de gérant, de la procédure de sauvegarde ouverte au profit de la **SCI LES CRAVATIÈRES** 4, Avenue du 4ème Régiment d'Infanterie 89000 Auxerre (RCS Auxerre 789.769.841, CIP 4650)

AL24011738

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du prononçant la conversion en liquidation judiciaire de la **Sàrl à associé unique EURL CG DENTAL** 2 Rue de Chanzy 89560 Druyes-les-Belles-Fontaines (prothésiste dentaire). RCS Auxerre 889515664. CIP 4630. Liquidateur : la SELARL MJ & ASSOCIES en la personne de Me Véronique THIEBAUT 16 rue de l'Horloge BP290 89005 Auxerre.

AL24011739

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 08/01/2024 prononçant la conversion en liquidation judiciaire de la **SAS DOUBLE SENS** 35 avenue Jean Mermoz 89000 Auxerre (commerce de produits alimentaires et liquides). RCS Auxerre 839869211. CIP 4660. Liquidateur : la SELARL MJ & ASSOCIES en la personne de Me Véronique THIEBAUT 16 rue de l'Horloge BP290 89005 Auxerre.

AL24011740

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 08/01/2024 prononçant la conversion en liquidation judiciaire de la **Sàrl LA POILLYSETTE** 57 Rue d'En Bas 89310 Poilly-sur-Serein (épicerie). RCS Auxerre 897667168. CIP 4707. Liquidateur : la SELARL MJ & ASSOCIES en la personne de Me Véronique THIEBAUT 16 rue de l'Horloge BP290 89005 Auxerre.

AL24011741

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 08/01/2024 prononçant la clôture pour insuffisance d'actif de la liquidation judiciaire de la **SCI SCI LES MIME** 20 Grande Rue 89600 Saint-Florentin. RCS Auxerre 519359566. CIP 4508.

AL24011742

safer Bourgogne Franche-Comté

AVIS

La SAFER Bourgogne Franche-Comté (département 89) se propose, sans engagement de sa part, d'attribuer par rétrocession, échange ou substitution tout ou partie des biens suivants :
BUTTEAUX: rétrocession de parcelles - 13 a 29 ca - Les ormats: ZE – 118 - 122 – zonage : RNU
GERMIGNY: rétrocession de parcelles - 82 a 33 ca - Bois des champs trouves: AL-157 - Le saussier au loup: AD – 419 -495 - 520 - Les broillis: ZI-56 - Pres jean marchet: ZC - 116 – Zonage : RNU
MAILLY-LE-CHATEAU : Rétrocession d'une parcelle de terre libre - 1 ha 36 a 50 ca - Derriere la chapelle: ZL - 97 - Zonage : RNU
MONETEAU : rétrocession de parcelles libres - 16 a 01 ca - Le bas des perrieres: AS – 345 [278] – 346 [278] - zonage : zone A du PLU.
MONTHOLON : parcelles de peupleraie, verger, lande, taillis et jardin - 7 ha 27 a 10 ca - Ferrillon: B – 576 – 597 – 598 -600 - 613 - 623 - 624 - Grandes vignes: ZL- 23 - Gue blanc: G - 264 - 268 - 272 - 282 - 286 - 290 - 300 - 318 - 415 [315] - L armitois: B – 521 – 522 – 530 – 778 [452] – 780 [455] - La cote a l ane: C – 188 - 232 - La foret: B- 365 – 377 – 380 -388 – 396 – 397 – 418 – 424 – 427 - 670[379] - 736[394] - 738[401] - 766[369] - La quillee: B- 203 – 223 – 237 – 242 -657 [199]- 659[203] - La voie creuse aillant s/t: C- 384 - Le bourg nord: AB- 1 - 234 - Le taureau: C- 273 – 279 - 309-441[285] - Les chailloux aillant s/th: B- 133 - Les marais aillant s/tholo: G- 123 - 133 - 136 - 149 - 163 - 183 – 184 – 19 2- 199 – 201 - 202 - 203 - 204 - 235 - 239 - 246 - 247 - Les patures: G-331-466[330] - Montenot: ZA-123-132 - Pres de la croix-saint-jea: G- 10 – 11 – 14 – 17 – 47 – 49 – 50 – 51 – 52 – 54 – 55 – 57 – 58 - 471[30] - Ronge fer: C- 5 – 6 – 27 – 44 – 45 – 47 – 48 – 49 – 50 – 51 – 52 – 54 – 57 - 60 - zonage : zones A, N et UAa du PLUi.**Les personnes intéressées devront manifester leur candidature par écrit au plus tard le 05/02/2024 à Safer Bourgogne Franche-Comté, 18 rue Guynemer – CS 30128 - 89002 AUXERRE cedex, Tél : 0386469974 où des compléments d'information pourront être obtenus.** Retrouvez toutes nos propriétés en publicité sur notre site internet ; www.saferbfc.com, où vous pourrez géo localiser les parcelles et télécharger les fiches candidatures.

AL24011861

C.E.C.N.A.
Société coopérative agricole
à capital variable
5 rue Jules Rimet -
89400 MIGENNES
Agrément n° N223 -
RCS SENS : 775 718 356

CONVOCATION AUX ASSEMBLÉES

Convocation aux Assemblées de section

Les adhérents de la coopérative sont convoqués en assemblées générales de section qui auront lieu :

Vendredi 26 janvier 2024
Gien - Montargis - Cher
à 10 heures
Chambre d'Agriculture : rue Gutenberg - 45500 GIEN

Lundi 29 janvier 2024
Auxerre - Tonnerre - Sens - Avallon - Nièvre - Troyes - Brienne - Bar sur Seine et Seine et Marne
à 10 heures
Salle de réunion CECNA : 5, rue Jules Rimet - 89400 MIGENNES

L'ordre du jour :
- Information et discussion sur l'ordre du jour des Assemblées Générales Plénières Ordinaire et Extraordinaire du jeudi 28 mars 2024 dont la convocation est ci-dessous,
- Élection des représentants de la section aux Assemblées Générales Plénières Ordinaire et Extraordinaire du jeudi 28 mars 2024.

Convocation a l'assemblée générale plénière ordinaire

Les délégués élus aux Assemblées de Section sont convoqués en Assemblées Générales Plénières Ordinaire et Extraordinaire qui auront lieu le :

Jeudi 28 mars 2024 à 10 heures
Au restaurant « La Métairie Gourmande »
89170 SAINT FARGEAU

Ordre du jour :
Assemblée Générale Plénière Ordinaire
- Rapport du Conseil d'Administration sur l'exercice 2022/2023,
- Rapport général et spécial du commissaire aux comptes,
- Approbation des comptes et constatation des variations du capital social,
- Affectation du résultat de l'exercice 2022/2023,
- Quitus aux administrateurs,
- Renouvellement du tiers sortant des administrateurs,
- Renouvellement du mandat des commissaires aux comptes,
- Indemnités allouées aux administrateurs,
- Pouvoirs au Président pour formalités,
- Questions diverses.

Assemblée Générale Plénière Extraordinaire
- Modification de l'article 45 des statuts sur la durée de l'exercice comptable,
- Pouvoir en vue des formalités.

Les associés ont la faculté à partir du 15ème jour précédant la date fixée pour les assemblées de section de prendre connaissance, au siège social de la coopérative, des comptes annuels, des rapports du conseil d'administration et des commissaires aux comptes et du texte des résolutions proposées.
Le Président
du Conseil d'Administration
Romain PICHON

AL24011841

CHANGEMENT DE REGIME MATRIMONIAL

Suivant acte reçu par **Me Emmanuel ARNAUD, Notaire à Sens, 28 avenue Pompidou, le 12 janvier 2024** a été reçu le changement de régime matrimonial - portant adoption de la communauté universelle avec attribution de celle-ci au conjoint survivant – Monsieur Michel Paul **LAUNAY**, retraité, et Madame Yveline Marie Renée **CAPITAINE**, retraitée, demeurant à Saint-Martin-du-Tertre (89100), 8 rue Romain Rolland.
Monsieur né à Caen (14000), le 2 avril 1951.
Madame née à Fresnes (94260), le 24 décembre 1946.
Mariés à Fresnes (94260), le 12 février 1972 sous le régime matrimonial légal à défaut de contrat de mariage.
De nationalité française.
Résidents au sens de la réglementation fiscale.
Les oppositions des créanciers à ce changement, s'il y a lieu, seront reçues dans les trois mois de la présente insertion, en l'Office Notarial où domicile a été élu à cet effet.
Pour insertion
Le Notaire.

AL24011837

SCP «Stéphane DROUET, Notaire»,
dont le siège est à MIGENNES (89400),
75 bis avenue Jean Jaurès

AVIS DE SAISINE DE LEGATAIRE UNIVERSEL – DELAI D'OPPOSITION

Article 1007 du Code civil
Article 1378-1 Code de procédure civile
Loi n°2016-1547du 28 novembre 2016

Suivant testament olographe en date du 26 septembre 2020,
Monsieur André Fernand FOUCHER, en son vivant demeurant à JOIGNY (89300), 19 Faubourg de Paris
Né à ENGENVILLE (45300), le 30 mai 1926.
Veuf de Madame Jacqueline Louise MUTIN.
Décédé à JOIGNY (89300), le 11 octobre 2023.
A consenti un legs universel.
Consécutivement à son décès, ce testament a fait l'objet d'un dépôt aux termes du procès-verbal d'ouverture et de description de testament reçu par Maître Stéphane DROUET, Notaire à MIGENNES, 75 bis avenue Jean Jaurès, le 15 janvier 2024, duquel il résulte que les légataires remplissent les conditions de sa saisine.
Opposition à l'exercice de leurs droits pourra être formée par tout intéressé auprès du notaire chargé du règlement de la succession : Maître Stéphane DROUET, notaire à MIGENNES (89400), 75bis avenue Jean Jaurès, référence CRPCEN : 89040, dans le mois suivant la réception par le greffe du tribunal judiciaire de Sens de l'expédition du procès-verbal d'ouverture du testament et copie de ce testament.
En cas d'opposition, les légataires seront soumis à la procédure d'envoi en possession.

AL24011857

// DISSOLUTION-LIQUIDATION

DISSOLUTION

THIERRY TAXI

Société à Responsabilité Limitée en liquidation
Au capital de 5 000 euros
Siège social : 1 Impasse des Varennes
89250 GURGY
Siège de liquidation :
1 Impasse des Varennes
89250 GURGY
805062379 RCS AUXERRE

Aux termes d'une décision en date du 07/12/2023, l'associé unique a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du 07/12/2023 et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel.
Monsieur Thierry FRISCOURT, demeurant 1 Impasse des Varennes 89250 GURGY, associé unique, exercera les fonctions de liquidateur pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci.
Le siège de la liquidation est fixé 1 Impasse des Varennes 89250 GURGY. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.
Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce d'AUXERRE, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.
Pour avis
Le Liquidateur

AL24011729

DISSOLUTION

EURL BAPTISTE LINARD

SARLU Au capital de 4000€
Siège social : 26 Rue du Tau
Saint-Martin-sur-Oreuse
89260 THORIGNY-SUR-OREUSE
498545664 RCS SENS

Par décision du 21/12/2023, l'associé unique a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter de ce jour et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel. M. Baptiste LINARD, demeurant 26 Rue du Tau, 89260 THORIGNY SUR OREUSE, associé unique, exercera les fonctions de liquidateur pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci. Le siège de la liquidation est fixé au siège social, où la correspondance devra être envoyée et les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés. Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au GTC de Sens, en annexe au RCS.
Pour avis Le Liquidateur

AL24011745

CERFRANCE TERRE D'ALLIER

AVIS DE DISSOLUTION

SARL FOUCHERES

Société civile au capital de 5 000 EUROS
Siège social : 6 Rue des Grenouilles
89300 CHAMPLAY
841 653 363 RCS SENS

Aux termes du PV AGE du 29/12/2023, l'assemblée générale a décidé de dissoudre par anticipation la société à compter du 31/12/2023 et de désigner comme liquidateur Monsieur Arnaud FOUCHERES, demeurant à 89300 CHAMPLAY, 6 Rue des Grenouilles. Le siège de la liquidation est fixé à l'adresse du siège social. Inscription modificative au greffe du Tribunal de commerce de SENS.
Pour avis,
Le liquidateur.

AL24011768

CLÔTURE DE LIQUIDATION

LA PIERRE DES CANES

Société à responsabilité limitée
en cours de liquidation
Au capital de 7 622,45 euros
Siège social et siège de liquidation :
Ferme de Vaupitre,
89630 SAINT GERMAIN DES CHAMPS
395 104 870 RCS AUXERRE

Aux termes d'une délibération en date du 8 décembre 2023, la collectivité des associés, après avoir entendu la lecture du rapport des liquidateurs, a approuvé les comptes de liquidation, donné quitus aux liquidateurs, les a déchargé de leurs mandats et a prononcé la clôture des opérations de liquidation.
Les comptes de liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce d'Auxerre.
Pour avis, les liquidateurs.

AL24011780

DISSOLUTION

MENUISERIE BILLON

SARL au capital de 7.500 €,
ZA des Champs –
Route de Clamecy
89480 COULANGES-SUR-YONNE
820 979 623 R.C.S. AUXERRE

AGE du 22/12/2023 : Dissolution anticipée de la Société à compter du 31.12.2023, avec cessation d'activité à la même date et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite assemblée. Constatation de la fin du mandat du Gérant.
Liquidateur : M. Georges BILLON, dt 1 Rue de l'Abbé Ernest Dreux 58500 POUSSEAUX pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'actif, acquitter le passif, et continuation des affaires en cours et engagement de nouvelles pour les besoins de la liquidation. Le siège de la liquidation est fixé chez le liquidateur. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés. Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce d'AUXERRE en annexe au RCS.

AL24011804

ANNONCES LÉGALES

DISSOLUTION

EARL JEAN-LUC BOURGOIN

EARL au capital de 38 000,00 euros
Siège social
La Carouble - 89520 SAINPUITS
452 837 750 RCS AUXERRE

Dissolution et nomination du liquidateur
Aux termes d'une décision de l'associé unique du 31 décembre 2023, il a été décidé la dissolution anticipée de la société et sa mise en liquidation amiable à compter de cette date.
Il a été mis fin aux fonctions du gérant et les fonctions de liquidateur seront exercées par M. Jean-Luc BOURGOIN, demeurant à SAINPUITS (89520), la Carouble. Celui-ci aura les pouvoirs les plus étendus pour achever les opérations sociales en cours, réaliser l'actif et acquitter le passif.
La correspondance, les actes et documents concernant la liquidation doivent être adressés et notifiés à l'adresse du siège social, à SAINPUITS (89520), la Carouble.
Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du tribunal de commerce de AUXERRE (89000).
Pour avis, le liquidateur.

AL24011815

DISSOLUTION

VYAS

Société par actions simplifiée en liquidation
Au capital de 20 000 euros
Siège social : 4 rue de Paris, 89200 AVALLON
Siège de liquidation : 41 Rue de l'Eautartre 89420 GUILLON-TERRE-PLAINE
833 102 031 RCS AUXERRE

Aux termes d'une délibération en date du 27 DECEMBRE 2023, l'Assemblée Générale Extraordinaire a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter à compter du 31 décembre 2023 et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite assemblée.
Elle a nommé comme liquidateur Mme Audrey RAMOS, demeurant 41 Rue de l'Eautartre 89420 GUILLON-TERRE-PLAINE, pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'actif, acquitter le passif, et l'a autorisé à continuer les affaires en cours et à en engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation.
Le siège de la liquidation est fixé 41 Rue de l'Eautartre 89420 GUILLON-TERRE-PLAINE.
C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.
Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce d'AUXERRE, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.
Pour avis
Le Liquidateur

AL24011862

// CONSTITUTION

S.J.B.
Société d'Avocats

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à JUSSY (Yonne) du 08/01/2024, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme sociale : Société civile immobilière
Dénomination sociale : SCI MILLESIME 22
Siège social : 10 rue du Four, 89290 JUSSY
Objet social : L'acquisition par voie d'achat ou d'apport, la propriété, la mise en valeur, la transformation, la construction, l'aménagement, l'administration et la location de tous biens et droits immobiliers, ou autrement de tous biens immobiliers et mobiliers dont elle viendrait à être propriétaire, et à titre accessoire la vente de ces mêmes biens.
Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés.
Capital social : 100 euros, constitué uniquement d'apports en numéraire.
Gérance : Monsieur Vincent BAROCHE, né le 30 juin 1993 à TONNERRE (89), demeurant 10 rue du Four 89290 JUSSY et Madame Caroline LEITE, née le 25 février 1992 à AUXERRE (89), demeurant 10 rue du Four 89290 JUSSY.
Clauses relatives aux cessions de parts : dispense d'agrément pour cessions à associés, agrément obtenu à l'unanimité des associés.
Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés d'AUXERRE.

AL24011744

AVIS DE CONSTITUTION

LG2P
SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE
SIEGE SOCIAL : 1 RUE DU 20 JUILLET 1944 - LE PAUMIER - 89480 CRAIN
Suivant acte sous seing privé en date à CRAIN (Yonne) du 15décembre 2023, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
Dénomination sociale : LG2P
Forme : société par actions simplifiée
Capital : 1 000 euros divisé en 100 actions de 10 euros
Siège social : 1, rue du 20 juillet 1944 - le Paumier -89480 CRAIN
Objet principal : La Société a pour objet en France et à l'étranger :
- L'acquisition, la gestion et la cession de toutes valeurs mobilières, parts sociales et tous instruments financiers,le contrôle, la prise de participation ou d'intérêts, dans toutes sociétés, entreprises, groupements ou associations,
- Prestations de services pour ses filiales et participations ;
Durée : 99 ans
Transmission des actions: Les cessions d'actions à des tiers étrangers à la société autres que le conjoint, les ascendants et descendants d'un associé sont soumises à l'agrément des associés ;
Président : M. LECLERCQ Guillaume demeurant 1, rue du 14juillet 1944 - le Paumier - 89480 CRAIN
La société sera immatriculée au registre du commerce et des sociétés d'AUXERRE.
LE PRESIDENT

AL24011759

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution pour une durée de 99 ans d'une société civile dénommée SCI CYRNOS 09 au capital de 1.000 euros, dont le siège social est à AVALLON (89200) 3, ruelle Tour du Magasin, ayant notamment pour objet l'acquisition en viager ou non, l'administration, la gestion par location ou autrement de tous immeubles et biens immobiliers, et éventuellement et exceptionnellement la vente d'immeubles et biens immobiliers devenus inutiles à la Société. Mme Agnès DELPRAT demeurant à AVALLON (89200) 3, ruelle Tour du Magasin et Mme Bénédicte BOILLON demeurant à AVALLON (89200) 68, Grande Rue Aristide Briand ont été nommées gérantes. Les cessions de parts sociales ne peuvent être cédées qu'avec le consentement des associés donné par une décision collective extraordinaire à la majorité simple des parts. Immatriculation au RCS d'AUXERRE.

AL24011771

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP en date du 12/01/2024, il a été constitué une Société Civile Immobilière
SCI LA SALAMANDRE
Objet social : acquisition, aménagement, exploitation d'immeubles et de biens immobiliers
Siège social : 8 Rue du Coutini - Commissey - 89430 TANLAY
Capital : 1000 euros
Gérance : Mr RUBY Sébastien demeurant 8 Rue du Coutini - Commissey - 89430 TANLAY
Clause d'agrément : Les statuts contiennent une clause d'agrément des cessions de parts à des tiers.
Durée : 99 ans à compter de son **immatriculation** au RCS d'Auxerre

AL24011807

AVIS DE CONSTITUTION

Il a été constitué une société par acte sous seing privé, en date du 13 janvier 2024, à BEAUVOIR.
Dénomination : ECHAFORT 89.
Forme : Société par actions simplifiée unipersonnelle.
Siège social : 3 route de Fontaine Renaud, 89240 BEAUVOIR.
Objet : Travaux de montage de structures métalliques (4399B).
Durée de la société : 99 année(s).
Capital social fixe : 1000 euros divisé en 100 actions de 10 euros chacune, réparties entre les actionnaires proportionnellement à leurs apports respectifs.
Cession d'actions et agrément : Les actions ne peuvent être cédées y compris entre associés qu'avec l'agrément préalable de la collectivité des associés statuant à la majorité des voix des associés disposant du droit de vote.
Admission aux assemblées générales et exercice du droit de vote :
Tout actionnaire peut participer aux assemblées : chaque action donne droit à une voix.
Ont été nommés :
Président : Monsieur Férdéric NAPPE 3 Route de Fontaine Renaud 89240 BEAUVOIR.
La société sera immatriculée au RCS AUXERRE.
Pour avis.

AL24011839

Terres de Bourgogne
03 80 78 90 40
agribourgogne.fr

Bulletin d'abonnement

à retourner sous enveloppe affranchie accompagnée de votre règlement à
TERRES de BOURGOGNE - 1, Rue des Coulots - CS80075 - 21110 Bretenière - 03 80 78 90 40
abonnement@terres-de-bourgogne.net

Avec votre abonnement VOUS BÉNÉFICIEZ d'un accès illimité au site agribourgogne.fr

Terres de Bourgogne

JE M'ABONNE POUR

☐ 1 AN 123 €

☐ 2 ANS 222 €

☐ + 1 REVUE RÉUSSIR de mon choix
- ☐ pour 1 an 58 € par revue
- ☐ pour 2 ans 116 € par revue

NOM

PRÉNOM

RAISON SOCIALE

RUE

CP | VILLE

TÉL. | PORT.

EMAIL

☐ Je n'autorise pas Terres de Bourgogne à m'envoyer des informations sur mon adresse mail

☐ Je règle € ☐ par chèque à l'ordre de SEP de BOURGOGNE

☐ Par virement
IBAN FR76 1100 6210 5252 1287 7243 009
BIC AGRIFRPP810

SIGNATURE

TOTAL

COCHEZ LA CASE CORRESPONDANTE ET CHOISISSEZ VOTRE REVUE PARMI LES TITRES SUIVANTS *

☐ BOVINS VIANDE
☐ LA CHÈVRE
☐ VOLAILLES
☐ PÂTRE
☐ PORCS
☐ GRANDES CULTURES
☐ FRUITS et LÉGUMES
☐ LAIT
☐ VIGNE
☐ BIO numérique

// SAINT-VINCENT TOURNANTE 2024

Sous le signe des arts

« Les Arts et le Vin » : tel est le thème qui unira Morey-Saint-Denis à Chambolle-Musigny, en Côte-d'Or, à l'occasion de la Grande Saint-Vincent tournante de Bourgogne. Ce trait d'union rassemblera toutes les bonnes volontés de ces deux villages.

Le 22 janvier 1938, le village de Chambolle-Musigny, entre Dijon et Nuits-Saint-Georges, accueillait la toute première édition de la Saint-Vincent tournante, accompagnée d'un peu de neige et, surtout, d'une couche de givre ! Au programme de la fête initiée par la Confrérie des Chevaliers du Tastevin : une messe célébrée au village dans l'église Sainte-Barbe-et-Saint-Sébastien – reconnaissable entre toute grâce à son dôme plus franc-comtois que bourguignon –, le défilé des six statuettes de Saint-Vincent présentes ce jour-là, les intronisations des vieux vignerons au sein de la Confrérie et un Chapitre (banquet), tenu au Château du Clos de Vougeot et organisé par cette dernière. Cette Saint-Vincent est dite « tournante », car tous les ans, c'est un village différent qui l'organise et la reçoit. Localement, on parle aussi de « grande » Saint-Vincent. Elle est née d'une nécessité. En 1934, le marché du vin traversant une grosse crise économique, Georges Faiveley et Camille Rodier créent la Confrérie des Chevaliers du Tastevin, espérant ainsi redonner une dynamique à la région en réaffirmant ces valeurs : s'entraider entre vignerons et perpétuer les traditions ancestrales.

Une solidarité au-delà de la Bourgogne

En 2024, la Bourgogne viticole n'est pas en crise mais bien des vignobles de France le sont. C'est pourquoi tous les vignerons donnent rendez-vous à tous les Bourguignons et amateurs de vins, les 27 et 28 janvier à Morey-Saint-Denis et Chambolle-Musigny pour demander la protection de leur Saint Patron. Outre les vins offerts à la dégustation après avoir acheté comme il se doit un kit de dégustation sur place ou en ligne, les milliers de visiteurs attendus auront en plus le plaisir de voir le mariage entre les arts et le vin. L'art s'invite dans nos vignes avec une cinquantaine d'artistes annoncés. Et pour réchauffer tous les cœurs - surtout en cas de neige ou de givre - au printemps 2019, une vingtaine de passionnés et de professionnels se sont réunis en une Commission Vins, pour solliciter des dons de bouteilles. Près de 70 domaines, présents sur les deux villages, proposeront donc leurs appellations régionales, villages, premiers crus et grands crus, et ce, depuis le millésime 2017. En parallèle, deux cuvées, la Cuvée Morey-Saint-Denis, et la Cuvée Chambolle-Musigny, toutes deux issues de la vendange des raisins de plusieurs vignerons du millésime 2022, sont spécialement élevées pour la Saint-Vincent 2024. Elles seront uniquement dégustées lors du week-end festif. À ne pas manquer donc, tout comme le verre collector.

Cédric Michelin



Camille Garnier

L'affiche de l'édition 2024 de la Saint-Vincent, que l'on doit à la graphiste Camille Garnier.

// LE CANARD DU DIMANCHE

Des recettes et des éleveurs

Le Canard du dimanche est un livre qui met en avant la gastronomie et les produits de la filière palmipède du Sud-Ouest.

Une recette par semaine, le livre Le Canard du dimanche propose de découvrir le palmipède gras sous toutes ses formes à travers 52 préparations. Le chef Christian Etchebest, connu pour sa participation au jury de la saison 5 de Masterchef, propriétaire de plusieurs restaurants bistronomiques, a concocté dix recettes. Clemfoodie, influenceuse culinaire, en a rédigé cinq.

Foie gras, magret, confits, toutes les parties du canard sont mises à l'honneur pour agrémenter un repas dominical ou festif. Ce livre de 160 pages est édité par Michel Lafon dans une collection Marmiton. Les photographies sont signées Franck Schmitt, spécialiste de la photo culinaire. Vendu à 24,95 €, il est sorti en librairie le 19 octobre. La volonté des auteurs n'était pas de publier un bouquin élitiste ou vitrine, mais un ouvrage utile. *« Un grand livre de cuisine, c'est quand il y a plein de tâches dessus,* plaisante Christian Etchebest. *C'est un livre facile à feuilleter, que l'on ne va pas mettre sur une étagère, qui restera sur le bord de la cuisine et servira de temps en temps ».* Les recettes sont à la portée de tous et ne nécessitent pas d'ustensiles particuliers. Outre les préparations, la fin du livre est consacrée aux conseils qui permettent de valoriser toutes les parties du canard, des modes de cuisson à l'anti-gaspi. Chaque recette est accompagnée de la présentation d'éleveurs. *« Pour une fois, on a mis les producteurs avec nous, sans eux on ne peut pas faire de la bonne cuisine »*, se félicite le chef. La Maison Montfort, marque commerciale d'Euralis auprès du grand public est à l'initiative de l'ouvrage. Les exploitants présentés sont affiliés à la coopérative qui rassemble 420 élevages de la filière canard. Depuis 2015, 51 nouveaux exploitants ont été accompagnés autour d'une démarche qualitative. Elle se traduit par un soutien financier et du suivi par des techniciens commerciaux. La coopérative assure également des formations à intervalle régulier pour développer les bonnes pratiques, sur des thèmes comme le bien-être animal. *« Du poussin jusqu'à la commercialisation, nous pilotons tout. Sur la gamme de foie gras Grand héritage, on a le nom, le prénom et la localité du producteur, pour vous dire jusqu'où va la traçabilité »*, précise Ghislain Hanicotte, responsable marketing chez Montfort. *« Pour avoir un bon produit en aval il faut une bonne matière première, c'est le socle de la coopérative »*, revendique-t-il.



Martine Faget, productrice de canards à Salles-d'Armagnac et administratrice de la coopérative, témoigne de la volonté de *« mettre en avant un savoir-faire des femmes et des hommes et promouvoir un produit de qualité »*. Avant d'argumenter : *« La particularité du Sud-Ouest, c'est l'IGP plein air. On élève nos canards essentiellement avec des produits issus du territoire. Nos producteurs essaient de nourrir les animaux avec leur propre maïs »*. La coopérative assiste les exploitants depuis l'installation jusqu'au produit final. *« On accompagne des projets d'agroforesterie, de photovoltaïque avec ombrières sur le parcours. On prône le plein air, l'épanouissement de nos canards en milieu naturel. C'est ce qui fait notre force ».*

Fabrice Héricher

Agenda Loisirs

DIJON CÉRÉALES
MEMBRE DE ALLIANCE BFC UNE RÉGION, DES AGRICULTEURS, UN FUTUR
ACTIFS POUR LE TERRITOIRE

Côte-d'Or

• Jusqu'en mai 2024

// Exposition *« Fantaisies pour un palais »* au château de Bussy-Rabutin

Jusqu'au 5 mai 2024 se tient, au château de Bussy-Rabutin, l'exposition « Fantaisies pour un palais ». Elle évoque l'imaginaire des contes de fées rococo du XVIII[e] siècle. Cette exposition est une invitation au voyage entre cabinet des fées, décors avec effets de lumière et vidéos, grotte merveilleuse ou salon des miroirs.

www.chateau-bussy-rabutin.fr

• Jusqu'au 3 mars

// Exposition « Des génies, des lieux » à la Cité internationale de la gastronomie et du vin de Dijon

Gustave Eiffel, Henry Darcy ou Hippolyte Fontaine, originaires de Dijon, sont reconnus dans leurs disciplines. Des figures illustres qui pourraient masquer l'histoire scientifique et technique foisonnante de la ville, car les sciences et techniques marquent de leurs empreintes le patrimoine dijonnais. Les lieux d'études ou d'application gardent le souvenir du passage de grandes figures de la science. L'exposition « Des génies, des lieux » vous invite à la découverte des lieux marquants et des grands noms de l'histoire scientifique et technique de Dijon.

www.citedelagastronomie-dijon.fr

• 20 et 21 janvier

// Exposition de miniatures agricoles

Le comice agricole de Mirebeau-sur-Bèze organise une exposition de miniatures agricoles samedi 20 janvier de 14 heures à 19 heures et dimanche 21 janvier de 10 heures à 18 heures au forum. Entrée gratuite. Buvette et restauration sur place.

Inscriptions exposants : 07 71 12 83 92, 06 81 88 38 64.

Nièvre

• 1er février

// Théâtre

C'est la rencontre entre un avocat hautain et un paysan hantée par sa propre femme Germaine qui est donnée à voir dans la pièce Le Bal des couillons en représentation à 19 h et 21 h à Nevers.

Réservations en ligne : https://www.coeurdescene.fr/

• 3 février

// Bal trad

Un stage de danses du limousin est proposé le 3 février à partir de 15 h avec la participation des groupes « Roule et ferme derrière » et « Najar Solo ». Lieu : espace des Saules, salle Couturaud à Coulanges-lès-Nevers.

Renseignements et réservations : 06 46 00 38 27 ou www.letroistempsdessaules.fr

Yonne

• 3 et 4 février

// Saint-Vincent tournante du Chablisien

La 53[e] édition de la Saint-Vincent tournante du Chablisien aura lieu les 3 et 4 février prochains, à Fyé. Si les festivités débuteront le samedi midi à Auxerre, par un banquet gastronomique avec accord Mets et Vins à Auxerrexpo, la commune chablisienne accueillera le public dès le samedi soir, lors du traditionnel bal, avec l'orchestre Mosaïque 89. Le dimanche, dès 9 heures, une messe en l'église Saint-Antoine de Fyé aura lieu, avant la passation du Saint-Vincent lors d'un défilé dans les rues, suivis des discours des officiels et les intronisations par la confrérie des Piliers Chablisiens. L'ouverture des caveaux est prévue pour 10 heures. Toutes les informations sont à retrouver sur le site www.fye2024.fr.

SEMAINE COMMERCIALE

COMITÉ D'AGRICULTURE DE SEMUR-EN-AUXOIS

GAEC DE LA FONTAINE
Route Dptale 970 - 21320 SAINTE SABINE
06 77 00 86 27



SCEA RIOTTE SCHRAPFER
15 Rue des Sœurs - 89440 ANGELY
06 08 06 61 66



LUCAND François
1 Route de l'Argentalet - 21210 MOLPHEY
06 76 52 81 85



GAEC DE PERGEOT
Dionne - 21320 CHATELLENOT
06 24 69 61 13



GAEC CADOUX
1 Rue de la Fontaine
89420 ST ANDRE EN TERRE PLAINE
06 89 18 05 87



EARL GABORY Bruno
26 Rue des Tilleuls - 21460 JEUX LES BARD
06 87 43 40 33



SCEA TURSIN Sébastien
2 Route de Thoisy - 21210 VILLARGOIX
06 85 51 56 86



SCEA LUCOTTE Jean-Marc
La Lochère - 21320 CREANCEY
06 80 98 96 57



Du 22 Au 27 Janvier 2024

GAEC LECHENAULT Y & G
1 Rue des Forges - 21230 FOISSY
06 68 67 74 41



GAEC SAINT ROCH
2 Vieux Chemin de Chambain
21290 RECEY SUR OURCE
06 85 33 82 34



GAEC BAUDOT ELEVAGE
Rue des Moulins - 21140 PONT ET MASSENE
06 07 75 59 74 ou 06 67 58 18 03



GAEC MENETRIER PARIZOT
Barain - 21350 AVOSNES
06 88 00 66 35



GAEC LECHENAULT FRERES
Champvantoux - 21350 ST THIBAULT
06 24 24 69 93



CHAMBRE D'AGRICULTURE CÔTE-D'OR
RÉGION BOURGOGNE FRANCHE COMTE
Côte d'Or LE DÉPARTEMENT
SEMUR EN AUXOIS
HERD BOOK CHAROLAIS
CHAMPAGNE BOURGOGNE
Crématorium Auxois-Morvan
BFC SOLAIRE
Les Matériaux Des projets pour la vie !
Sanders
S.A.S. MANIERE
CRAI Energies Le photovoltaïque à portée de main
C.R.A.I. CONSTRUCTIONS METALLIQUES

GAEC BAULOT Y & X
2 Route de Saulieu - 21140 SEMUR-EN-AUXOIS
06 70 12 20 09



Renseignements : Comité d'Agriculture de Semur en Auxois
TEL : 03 80 90 68 80 ou 06 07 75 59 74
https://bourgognefranchecomte.chambres-agriculture.fr/cote-dor
https://www.facebook.com/poleelevageCA21/